

Un raz de marée reporté Drapeau à l'hôtel de ville avec 52 conseillers

par Rodolphe Morissette

Les électeurs de Montréal, dont la moitié a participé au scrutin d'hier, ont réélu M. Jean Drapeau à la mairie avec une majorité de 119,005 voix sur son plus proche rival, M. Serge Joyal, chef du Groupe d'action municipale. Et le Parti civique de M. Drapeau a semé la consternation chez ses adversaires en remportant 52 des 54 sièges du conseil.

Un mandat comme je les aime, dit Drapeau: clair, net et fort (page 6)

Si les deux partis d'opposition — le Groupe d'action municipale (GAM) et le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) — n'avaient pas présenté le visage d'une opposition divisée, ils auraient pu former une opposition de qualité à l'hôtel

de ville. Le Parti civique obtenait hier 55,5% du vote total, tandis que le GAM et le RCM réunis obtenaient 44% des voix, soit respectivement 25,9% et 18,1%.

Le grand perdant dans cette course est certes le RCM, qui n'a pu faire élire qu'un seul conseiller, M. Michael Fainstat (district 48), lui qui avait 15 conseillers à l'hôtel de ville avant l'élection. Le GAM, pour sa part, n'en avait que deux, MM. Nick Auf der Maur et Bob Keaton. Le premier est le seul élu du parti (district 41), tandis que le second a perdu son siège aux mains du candidat du Parti civique, Me Manuel Feldman, lequel a enregistré une avance de 690 voix.

M. Jean Drapeau avait refusé de se donner un colistier, mécanisme qui permet à un candidat défait à la mairie d'être élu au conseil si son colistier se fait élire. Les colistiers des candidats du GAM et du RCM à la mairie ont tous les deux été défaits. Mme Donna Cherniak, colistier du candidat du RCM, M. Guy Duquette, a terminé troisième dans le district 41, où M. Nick Auf der Maur est sorti gagnant, suivi du conseiller sortant du Parti civique, M. Jacques Corney.

Le colistier du chef du GAM, M. Joyal s'est classé deuxième dans le district 10. En effet, Denis Goulet y a obtenu 2,906 voix pour M. Joyal, alors que le conseiller sortant du Parti civique, M. Paul Beauchemin, l'emportait avec 4,403 voix.

Tous les conseillers sortants du RCM, à l'exception de M. Fainstat, ont mordu la poussière. Dans le district 3, le Dr Luc Larivée, président de la CECM et nouveau candidat du Parti civique, a défait Marius Minier (RCM) par 2,438 voix. Thérèse Daviau-Bergeron (RCM) a subi la défaite par 1,769 voix dans le district 14. Dans le 16, Raymond Bourget (RCM sortant) n'a récolté que 872 voix (19,9%). André Berthelet (RCM sortant) a obtenu 186 voix de moins que Nicole Gagnon-Larocque du Parti civique (district 27). De même, Phydime Tremblay (RCM) a obtenu 66 votes de moins que le gagnant dans le 34.

Marcel Morin, Jean Roy et John Gardiner, trois autres conseillers sortants du RCM (districts 38, 39, 40) ont aussi cédé leurs sièges à des hommes de M. Drapeau, les deux derniers perdant la bataille respectivement par 302 et 474 voix. Dans le district 46, Ginette Kéroak a également perdu son siège par 697 voix. Il en va de même dans le 49 pour Arnold Benneff.

Du côté du GAM, les grands perdants sont certes, outre M. Joyal lui-même, qui aura à diriger sa formation hors de l'hôtel de ville, le président du parti, M. Robert Petrelli (district 7), battu par M. Normand Lussier (PC) et par 2,167 voix. A l'exception de M. Auf der Maur, tous les fondateurs du GAM qui se sont présentés ont perdu la bataille: Paul-Emile Robert (22), Sylvia Kissin (51), Jean Des Trois Maisons (24), Bob Keaton (52).

Le GAM s'est classé deuxième dans 32 districts. Quant au RCM, il a pris la deuxième place dans 16 d'entre eux.

A la mairie, M. Drapeau a obtenu 60,9% des voix, M. Serge Joyal 25,5%, M. Guy Duquette 12,5% et les deux candidates indépendantes, Mmes Louise Gervais et Mariette Lapierre, 1,1%. Enfin, 335,775 personnes sur 665,276 ont voté (50,4%), une augmentation de 12 points de pourcentage par rapport à 1974.



Un septième mandat pour Jean Drapeau

(Photo Jacques Grenier)

Le GAM

■ Serge Joyal veut organiser l'opposition de l'extérieur

par Marie Laurier

En dépit de sa cuisante défaite personnelle et de celle de son parti, le chef du Groupe d'action municipale, M. Serge Joyal, a déclaré hier soir qu'il allait s'employer à organiser une solide opposition « à l'extérieur de l'hôtel de ville ».

Cette seule promesse a suffi pour ranimer l'enthousiasme de centaines de ses partisans qui étaient massés dans le hall du comité central du GAM, rue Saint-Urbain, pour accueillir celui en qui ils avaient fondé tous leurs espoirs. Ils n'ont réussi qu'à faire élire un seul conseiller, M. Nick Auf der Maur. Ce dernier affichait une mine fort déconfite et ravalait pour ainsi dire sa victoire dans des yeux remplis de larmes, conscient qu'il aurait à assumer seul une bien fragile opposition devant l'invincible maire Jean Drapeau et les 52 conseillers élus du Parti civique.

Mais le discours de Serge Joyal allait de nouveau électriser des partisans tout fin prêts à suivre leur chef: « Je suis autant sinon plus déçu que vous, a commenté le jeune député de 33 ans. Mais une chose est certaine: dès ce matin, notre caucus s'emploiera à organiser une véritable opposition à l'extérieur de l'hôtel de ville. Car il est évident que 43% des Montréalais ne sont pas satisfaits du régime Drapeau



Serge Joyal

qui achève. » Cette phrase fut accueillie par une salve d'applaudissements et les pleurs ont commencé de sécher sur les visages.

Le chef deux fois défait puisque son colistier, M. Denis Goulet, a lui aussi mordu la poussière, s'est toutefois refusé à faire immédiatement le post-mortem des résultats de ce 12 novembre, réservant l'analyse pour un peu plus tard, après en avoir pris connaissance d'une façon plus détaillée.

Mais comme il l'a déjà déclaré au cours de la campagne électorale, le député fédéral de Maisonneuve-Rosemont continuera son action politique sur la scène municipale et profitera de toutes les tribunes qui lui seront offertes pour manifester cette « opposition à l'extérieur de l'hôtel de ville ».

« Je n'ai pas changé d'idée, a commenté M. Joyal, je ne me représenterai pas aux prochaines élections fédérales.

Voir page 6: Le GAM

Le RCM

■ Une magistrale taloche, mais on est prêt à recommencer

par Gilles Provost

« On recommence demain? » — « Certainement! »

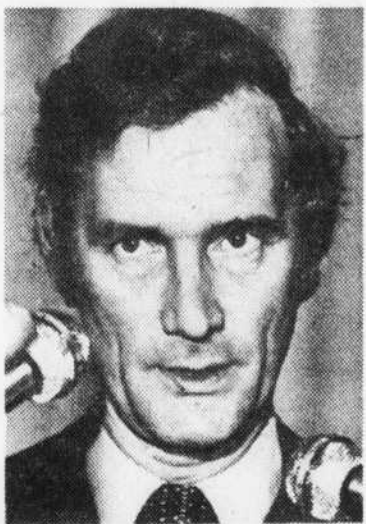
Ces quelques mots échangés fort sérieusement entre deux militants, je les ai glanés au passage au moment même où je sortais pour venir écrire ces lignes.

Ils illustrent assez bien l'état d'esprit des membres du Rassemblement des Citoyens de Montréal (RCM), quelques heures à peine après la magistrale taloche qu'il vient de recevoir.

Le coup était dur à encaisser. Les visages étaient défaits, fatigués et découragés. La plupart n'arrivaient pas à comprendre: « Comment est-ce possible? » Qu'est-ce qui a bien pu se passer? « Même le GAM est sorti plus fort que nous! »

Mais je n'ai vu personne pleurer. La plupart avançaient des hypothèses: « On était trop dans la ballonne; on s'est fait battre par des machines électorales mieux rodées que la nôtre. » « On a trop présumé de l'évolution politique des Montréalais. On aurait dû nommer nos candidats six ou huit mois d'avance et mettre toutes nos forces dans la mobilisation. »

D'autres avaient l'impression que le parti ne s'était pas encore remis, aux yeux de l'opinion publique, des années de querelles et de dissensions internes qui ont accaparé trop longtemps les



Guy Duquette

énergies des militants.

Quoi qu'il en soit, l'esprit n'était pas à l'abandon. Ou, peut-être, on était trop découragé pour se l'avouer à soi-même et on cherchait à se rattacher à quelque chose, à récupérer.

« A travers la défaite, le RCM va survivre, a expliqué M. Guy Duquette dans une salle qui comptait encore plus de journalistes que de militants. Notre parti n'a pas été monté de toutes pièces pour une élection mais il s'est bâti pour trouver une solution aux problèmes des citoyens. Les problèmes resteront là et le RCM va demeurer la seule force d'opposition à Montréal. »

« La présence va se continuer au niveau des quartiers. Nous allons persister à représenter les intérêts et les conflits des Montréalais. Notre programme est connu et nous n'allons pas le lâcher », a dit M. Duquette.

Evidemment, on a aussi « pleuré les morts ». A défaut d'autres choses, les

Voir page 6: Le RCM

Le PQ après deux ans

2) Des petits pas... de plus en plus petits

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Sans pour autant renier son objectif ultime, le gouvernement québécois aura progressivement adopté au cours des deux dernières années une stratégie de petits pas, de plus en plus petits, qui vise, à la limite, à diluer considérablement sa démarche vers l'accession du Québec à sa souveraineté politique.

Guidés avant tout par les résultats des sondages et hantés par la crainte de perdre le référendum, les dirigeants péquistes auront, depuis le 15 novembre 1976, pris un virage très net vers la prudence étiapiste sans crainte de détruire au passage, s'il le faut, le rêve indépendantiste de bon nombre de militants du parti.

Au surplus, cette opération de « mise en confiance des Québécois », qui a été entreprise officiellement au moment de la réunion extraordinaire de Montebello, pourrait, au moins dans une première étape, conduire à un résultat beaucoup

plus modeste que la souveraineté pleine et entière formellement envisagée dans le programme du parti.

Plus concrètement, ce qui est en voie de se passer, c'est que l'influence combinée de René Lévesque et Claude Morin sur l'ensemble du cabinet aura permis au cours des derniers mois d'asseoir solidement la position des modérés et d'écarter les gestes unilatéraux prévus au programme officiel du parti.

Ces gestes seront désormais remplacés par une démarche qui privilégiera au premier chef la négociation avec le reste du pays et qui laissera place, au moins dans un premier temps, à un réaménagement constitutionnel, qui pourrait aller beaucoup moins loin que l'accession pure et simple à la souveraineté politique.

Il ressort en effet de l'analyse des dernières déclarations publiques de MM. Lévesque et Morin, de même que de plusieurs confidences récemment recueillies par LE DEVOIR dans les milieux gouver-

nementaux:

■ Que la population Québécoise, régulièrement consultée tout au long du processus, sera appelée, quoiqu'il advienne, à se prononcer au moins deux fois sur l'éventuelle accession du Québec à sa souveraineté politique, ce qui réduit considérablement la portée du premier référendum.

■ Que le libellé de la question, quoique non encore arrêté de façon définitive, pourrait faire état directement d'un mandat de négociation. On assure cependant que, quelle soit la formulation retenue, elle touchera le cœur même du projet de souveraineté-association.

■ Qu'il ne saurait y avoir, au moins dans une première étape, de déclaration unilatérale de souveraineté sans que le reste du Canada ait accepté l'association économique.

■ Que la négociation qui suivra le référendum ne portera pas sur le contenu même de la souveraineté, que les diri-

geants péquistes continuent de qualifier de non-négociable, mais sur la façon d'y accéder, ce que les technocrates traduisent par « le transfert ordonné et méthodique des compétences constitutionnelles. »

■ Que le résultat de cette négociation pourrait toutefois se rapprocher davantage, au moins dans une première étape, d'un éventuel statut particulier pour le Québec à l'intérieur d'un système fédéral complètement repensé, que d'une souveraineté entière et totale.

En toute hypothèse et pour saisir les motifs qui animent actuellement le gouvernement sur cette question, il convient d'abord de distinguer entre l'objectif recherché et les moyens qui vont être utilisés pour y parvenir.

Pour ce qui est de l'objectif et malgré les hauts-cris des dernières semaines, il semble assez clair que les dirigeants du parti et du gouvernement, et au premier

Voir page 6: Le PQ



TIRAGE DU: 12 NOVEMBRE 78

NUMÉROS GAGNANTS: 3-6-7-15-27-29

NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE: 22

RÉSULTATS COMPLETS LE MARDI
DANS TOUS LES QUOTIDIENS

VOTRE AGENT LOTO-QUÉBEC
AFFICHE LES RÉSULTATS
DES TROIS DERNIERS MOIS

Consultez le présentoir LOTO-QUÉBEC
chez votre agent pour vérifier vos
billets de MINI, INTER, SUPER des
trois derniers mois

Tous les billets gagnants de \$500. et \$100. de la Mini sont encaissables à toute succursale de la BCN

Mini		TIRAGE 832
SÉRIE		NUMÉRO
19	87466	1 GAGNANT DE \$50,000.
NUMÉRO COMPLET		POSSIBILITÉ DE:
4 CHIFFRES	7466	272 GAGNANTS DE \$500.
3 CHIFFRES	466	2,754 GAGNANTS DE \$100.

Un Québec séparé ne perdrait que 21,500 emplois

Selon une étude faite pour le Conseil économique du Canada, un Québec séparé du Canada ne perdrait que 21,500 emplois, ce qui est loin des 140,000 à 325,000 emplois perdus que prévoient certaines études rendues publiques par le gouvernement fédéral récemment.

Au terme de trois jours d'études sur l'économie et la politique de la confédération, organisées conjointement à la fin de la semaine dernière par l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queens, de Kingston, et par le Conseil économique du Canada, il apparaît que les pertes économiques ressenties par un Québec séparé du reste du Canada seraient très marginales par rapport aux potentiels de la province. Selon l'un des 65 participants, l'économiste Thomas Courchene, (University of Western Ontario), l'un des bénéfices de la séparation serait que le Québec aurait la chance de restructurer son économie.

Interrogé sur les conclusions de l'étude faite pour le CEC, le ministre d'Etat au développement économique du Québec, M. Bernard Landry a su éviter le triomphalisme et le

« je vous l'avais bien dit ». Il a même rappelé que le gouvernement québécois ne souhaitait pas une séparation pure et simple d'avec le Canada mais une association économique. A ses yeux, il ne saurait même pas être question d'une perte de 21,000 emplois. Lorsque le gouvernement fédéral avait rendu publiques certaines études commandées par le groupe Tellier, estimant à plusieurs centaines de milliers les emplois menacés, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, avait, on s'en souvient, accusé Ottawa de « terrorisme économique ».

L'étude menée par un économiste du Conseil, M. Tim Hazledine, ne prend malheureusement pas en compte l'option souveraineté-association telle qu'elle est défendue par le gouvernement québécois parce que, selon la directrice du Conseil, Mme Sylvia Osty, la probabilité d'une telle association semble mince, vu le peu d'avantages qu'en tirerait le Canada.

M. Tim Hazledine a analysé par ordinateur les conséquences sur le commerce et l'emploi des autres formes possibles de séparation. Selon lui, les pertes relativement modestes

que subirait le Québec proviendraient plus de la fin des actuels paiements de transfert que de la perte d'une protection douanière. Ce point de vue a notamment été soutenu par un économiste renommé, M. Richard Lipsey, spécialiste des effets économiques positifs ou négatifs des associations genre Marché commun.

Au contraire, l'économiste de l'Université Queens a critiqué une autre étude menée pour le CEC et chiffrant à 152,000 emplois la perte encourue par le Québec en cas de boycott de toutes relations commerciales entre un Québec séparé et le reste du Canada. Ces pertes seraient ramenées à 41,000 pour le Québec et 23,000 pour le Canada (au lieu de 152,000 et 107,000) avec les droits de douane actuels. Selon M. Lipsey, l'étude menée par Ludwig Auer et Katie Mills ne prend pas en compte les actions gouvernementales possibles comme la dévaluation de la monnaie.

L'étude Auer-Mills estime par ailleurs que les taxes augmenteraient de 19,8% si le Québec séparé voulait maintenir tous les services jusqu'ici assurés par Ottawa. Au contraire

les contribuables de l'Ontario et des provinces de l'Ouest seraient gagnants en cas de séparation de leurs provinces respectives, tandis que les taxes augmenteraient du double au moins au moins dans des provinces maritimes séparées.

Des études politiques, sociales et culturelles ont aussi été discutées pendant ces trois jours de colloque à Kingston. A part Mme Osty et M. Lévesque, un seul des 28 membres du conseil assistait aux discussions. Les rapports présentés, et notamment celui de M. Hazledine, font partie d'un ensemble d'études commandées par le conseil. Elles sont éditées accompagnées des critiques du directeur de recherches sans avoir été présentées au conseil lui-même. Jusqu'ici il ne semble pas que le CEC publie un rapport synthèse, base d'une recommandation au gouvernement fédéral.

Si Mme Osty a paru surprise du quasi-consensus autour de l'étude de M. Hazledine, le réalisme des chercheurs en économie politique semble pouvoir donner au débat sur les effets économiques d'une séparation une orientation plus saine et constructive.

Le CDE ne priserait guère une loi sur la participation

par Marie-Agnès Thellier

Principal défenseur de la participation des travailleurs au fonctionnement de leur entreprise, le Centre des dirigeants d'entreprise (CDE) ne souhaite pas que le gouvernement québécois légifère en la matière comme le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry, l'a annoncé au cours du congrès annuel du CDE tenu samedi à Montréal.

Prenant la parole au cours d'un panel consacré à la réévaluation du dirigeant d'entreprise dans la société, M. Bernard Landry a déclaré espérer « être en mesure de proposer une certaine formule de participation plus grande des travailleurs ». Cette proposition gouvernementale, qui serait soumise à des étapes, pourrait notamment prendre la forme d'incitations fiscales pour favoriser la participation des travailleurs à la gestion et au financement.

Le ministre ne pouvait s'attendre à un rejet catégorique de sa proposition par le CDE, selon lui, a fait une recherche plus étendue que le gouvernement sur ce thème de la participation. Mais la réponse du vice-président Roger Hébert n'a pas du tout surpris le ministre: les patrons progressistes ne veulent pas voir l'Etat légiférer dans un domaine où les conditions varient d'une usine à l'autre, suivant les résultats financiers et le climat social.

Par ailleurs, le nouveau président du CDE, M. Bertin Nadeau, a dit au cours d'une conférence de presse que la participation demanderait aussi une redéfinition du rôle du syndicat et qu'un tel changement de mentalité prendrait bien des années.

Reste que le CDE devra se montrer plus agressif ou plus persuasif, en tout cas plus ostensiblement présent, pour que cheminent les idées défendues depuis de longues années. Le congrès 78 ne semble

pas marquer un changement d'orientation radical du CDE, mais l'urgence d'agir est apparue dans moult domaines. Car, selon une expression maintes fois répétée samedi, « la balle est dans le camp de l'entreprise », tant en ce qui concerne la participation, l'éducation économique, la démythification du « profit », l'information véridique, la promotion des femmes d'affaires que la reprise des investissements au Québec.

Le dilemme entre rôle économique et rôle social de l'entreprise semble maintenant dépassé. « La première responsabilité sociale de l'entreprise est d'être rentable; autrement, elle est un parasite », a déclaré M. Bertin Nadeau. Un participant a cependant rappelé qu'améliorer l'environnement social peut aussi augmenter la productivité et la rentabilité. Seul un climat de confiance peut, selon le CDE, permettre à l'entreprise de jouer ses deux rôles. M. Nadeau a insisté sur la nécessité de relever le niveau des valeurs morales des dirigeants parce que la société libérale est attaquée à cause de ses déficiences, dues par-

fois à des mauvaises décisions patronales.

Revenant sur la notion de profit, brillamment défendue par le président de la Banque Provinciale, M. Michel Belanger, M. Bernard Landry a rappelé que le gouvernement québécois veut demander aux entreprises publiques de faire si possible du profit, afin d'être jugées objectivement et surtout afin de ne pas être « agents de l'appauvrissement national ».

Il a cependant ajouté que les activités non économiques d'une entreprise publique seraient subventionnées et que le profit serait demandé à une échelle raisonnable, notamment pour les secteurs mondialement en difficultés, comme l'est l'acier dans le cas de Sidbec.

Le Centre des dirigeants d'entreprise a salué l'effort de concertation entreprise par le gouvernement québécois depuis un an et demi, avec ses neuf sommets et mini-sommets organisés par le secrétariat des conférences socio-économiques. Aucun souhait n'a publiquement été formulé quant aux thèmes du prochain grand sommet prévu



Bernard Landry

pour le début 79. Mais les dirigeants du CDE auront bien des suggestions, à la lumière des travaux d'ateliers tenus samedi matin.

Il n'a pas été formellement question de la proposition de Bertin Nadeau sur l'établissement d'ententes minimales entre syndicalisme et patronat sur les objectifs économiques.

« Le patronat devra prendre dans ce domaine des initiatives qui s'avèrent indispensables », a déclaré M. Nadeau pour qui la concertation au niveau de l'entreprise prime sur la concertation globale et pour qui le politique ne peut par ses seuls moyens fournir des solutions satisfaisantes au climat tendu des relations de travail au Québec.

Avec beaucoup d'humour, les femmes d'affaires ont fait à leurs collègues ou à leurs maris des suggestions très réalistes sur la promotion des femmes d'affaires, tâche que le ministre Landry, poursuivant sa campagne de promo-

tion du rapport « Egalité et indépendance », voit devenir l'une des priorités du CDE.

M. Pierre Laurin, directeur des HEC a lancé un appel aux hommes d'affaires pour qu'ils s'ouvrent sur l'université et le monde scolaire, où des jeunes de plus en plus nombreux sont prêts à répondre aux défis de l'entreprise privée. Il a demandé que les entreprises soient présentes dans les collèges et reçoivent des étudiants l'été. Les HEC sont aussi prêtes à travailler avec le ministre de l'Éducation pour préparer les professeurs qui devront enseigner l'économie au secondaire dès septembre 1979.

Les entreprises ont encore un bon complexe d'infériorité face aux syndicats et à l'utilisation des médias. Conscient que la presse francophone devra encore faire des progrès pour mieux rendre compte de la réalité économique, le rédacteur en chef du DEVOIR Michel Roy a rappelé aux

chefs d'entreprise que seule une politique de vérité complète est efficace et rentable à long terme. Témoin d'un journalisme soucieux de l'analyse et de la cohérence, Michel Roy a estimé que « nul ne doit se laisser intimider par la presse » et que l'entreprise pouvait autant que le syndicat demander des rectificatifs.

L'entreprise est loin de la transparence. « Nous sommes les seuls membres de la collectivité à ne pas vouloir intervenir dans les débats à cause de notre responsabilité devant nos actionnaires, nos fournisseurs, nos employés ou les consommateurs alors que ce devrait être le contraire » a conclu Daniel Johnson, vice-président de Power Corporation. Prenant l'exemple de la taxation des hauts salaires, qui est encore la « bête noire » des hommes d'affaires, M. Johnson a souhaité que les dirigeants sachent élargir leurs propos afin que leur plaidoyer ne soit pas seulement égoïste.

Une statue à la gloire d'Einstein

WASHINGTON (AFP) — Une statue monumentale d'Albert Einstein sera dévoilée le 22 avril 1979 dans le jardin de l'Académie nationale des sciences américaines (NAS) à Washington, pour marquer le centenaire de la naissance du grand savant, le 14 mars 1879, a indiqué hier M. Philip Handler, président de la NAS.

Ouvre du sculpteur américain, Robert Berks, cette statue en bronze de 6 mètres de haut représentera Einstein assis sur un banc de granit regardant le monde à ses pieds en tenant dans sa main gauche une feuille de papier sur laquelle figureront ses trois plus importantes équations: la formule mathématique de la relativité, l'équation montrant l'équivalence de l'énergie et de la matière, et celle de l'effet photoélectrique qui lui valut son prix Nobel.

La tête de la statue de ce mémorial Albert Einstein a été sculptée par Robert Berks en 1953 du vivant du savant. Les deux hommes étaient devenus très amis et Bekrs avait

annoncé à son célèbre modèle qu'il se servirait de ce portrait pour une œuvre monumentale qui rendrait compte à la fois de la grandeur de son esprit et de la simplicité de sa vie.

C'est la même raison qui a amené l'Académie nationale des sciences américaines à ériger la statue d'Einstein l'an prochain. Elle doit constituer « un hommage aux énormes pouvoirs créateur et analytique de ce savant unique à qui nous devons tant », a notamment déclaré M. Philip Handler, en annonçant la décision de la NAS. « Elle constituera une évocation de sa spiritualité profonde et de son intérêt pour l'humanité. Elle rappellera qu'Einstein a trouvé dans ce pays un refuge face à une tyrannie monstrueuse, et elle sera finalement un hommage à la place reconnue à la science dans notre civilisation ».

Pour financer le coût, estimé à \$1,5 million du mémorial, la NAS a décidé de lancer une souscription auprès des 130,000 scientifiques et ingénieurs américains.



FLORIDE: Maison mobile, meublée, \$5,500. Goulet: 526-6655.
AUTEUIL: Bungalow, foyer, comptant \$5,000 no 2. Gauthier: 374-5744.
ANJOU: Bungalow, piscine, foyer, comptant \$10,000. Beaudry: 374-5744.
ANJOU: Triplex détaché, comptant \$15,000. Beaudry: 374-5744.
BORDEAUX: Duplex, comptant \$4,000. Levasseur: 374-5744.
BEAUBIEN: 25 unités. Revenu \$62,700. Comptant \$50,000. Truteau: 374-5744.
DOMAINE LACHENAIE: Bungalow 1974. 5/1, foyer, paysage. \$38,500. Goulet: 526-6655.
LACHENAIE: Duplex aluminium 1973. électrique, taxes: \$390. Goulet: 526-6655.
BOURBONNIERE: 8 x 5, revenu \$12,360. comptant \$12,000. Mongeon: 374-5744.
CARTIER: 5 logements, revenu \$5,688. comptant \$5,000. Tardif: 374-5744.
COUVILLER: 11 logements, revenu \$12,012. comptant \$10,000. Tardif: 374-5744.
CHRISTOPHE-COLOMB: 24 logements, revenu \$54,000. comptant \$35,000. Cousineau: 374-5744.
CHRISTOPHE-COLOMB: Cottage, 10 pièces, comptant \$8,000. Cousineau: 374-5744.
DORVILLE: Triplex, comptant \$3,000. Tardif: 374-5744.
DELORMIER: Triplex, revenu \$5,800. comptant \$8,000. Truteau: 374-5744.
DE LASALLE: Triplex, revenu \$6,000. comptant \$5,000. Mongeon: 374-5744.
DEMAISONNEUVE: Triplex, près métro, comptant \$3,000. Hamel: 374-5744.
FULLUM: Triplex, comptant \$5,000. Cousineau: 374-5744.
FULLUM: Triplex, comptant \$3,000. Levasseur: 374-5744.
GILFORD: 3 x 6 logements, comptant \$2,500. Hamel: 374-5744.
HARMONY: 6 logements, comptant \$5,000. Levasseur: 374-5744.
LONGUEUIL: Triplex, revenu \$7,840. comptant \$15,000. Tardif: 374-5744.
LONGUEUIL: Bungalow, comptant \$4,000. no 2. Gauthier: 374-5744.
LACORDAIRE: Triplex, revenu \$4,150. comptant \$4,500. Girard: 374-5744.
LONGUEUIL: Triplex, revenu \$7,840. comptant \$15,000. Tardif: 374-5744.
HENRI-BOURASSA: 50 logements, revenu \$134,000. comptant \$60,000. Cousineau: 374-5744.
MONTPELLIER: Ferme, 67 acres, maison canadienne. Prix \$29,000. Grenier: 374-5744.
MONTREAL-EST: Cottage, foyer, garage, beau site, comptant \$4,000. Ménard: 374-5744.
NICOLET: 6 logements, revenu \$11,040. comptant \$15,000. Tardif: 374-5744.
ONTARIO: Duplex, garage, revenu \$7,020. comptant \$10,000. Mayer: 374-5744.
ORLÉANS: 4 logements, prix \$24,000. Hamel: 374-5744.
POINTE-AUX-TREMBLES: Bungalow, garage, piscine, comptant \$4,000. Ménard: 374-5744.
POINTE-AUX-TREMBLES: Duplex, comptant \$3,000. Ménard: 374-5744.
PLATEAU MONT-ROYAL: Duplex, prix \$16,800. Ste-Marie: 374-5744.
ROSEMONT: 6 logements, revenu \$9,840. comptant \$15,000. Tardif: 374-5744.
REPENTIGNY: Bungalow, toutes commodités, grand terrain. Girard: 374-5744.
REPENTIGNY: Cottage canadien, 4 chambres, air climatisé, foyer, terrain boisé, 11,000 pieds. Comptant \$15,000. Girard: 374-5744.
ROSEMONT: 2 x 6, prix \$28,000. Ste-Marie: 374-5744.
ST-BRUNO: Bungalow, piscine, air, comptant \$8,000. Levasseur: 374-5744.
ST-LÉONARD: Triplex, revenu \$7,044. comptant \$10,000. Gauthier: 374-5744.
ST-DENIS: Triplex, comptant \$4,000. Gauthier: 374-5744.
ST-LAURENT: 55 unités, revenu \$120,000. hypothèque à 6%, comptant \$150,000. Coulombe: 374-5744.
SAGARD: 5 logis, comptant \$9,000. Mayer: 374-5744.
ST-BRUNO: Bungalow, foyer, garage, chauffage, électrique. Mongeon: 374-5744.
TÉTREAUTVILLE: Duplex, comptant \$3,000. Tardif: 374-5744.
TÉTREAUTVILLE: Triplex, comptant \$9,000. Mayer: 374-5744.
TÉTREAUTVILLE: Duplex, chauffage radiant, près parc, comptant \$10,000. Mayer: 374-5744.
VERDUN: 6 logements, revenus \$10,000. comptant \$10,000. Ste-Marie: 374-5744.
PRINCE-ARTHUR: 16 unités, revenu \$21,900. prix demandé \$90,000. Coulombe: 374-5744.
ÉPICERIE-LICENCIÉE: Loyer 90. Prix \$17,000. comptant, inventaire. E. Côté: 374-5744.
VARIÉTÉS: Petit, centre d'achats. Prix \$20,000. Côté: 374-5744.
VARIÉTÉS DÉPANNEUR: Près métro, bon site, prix \$25,000. Côté: 374-5744.
PLATEAU MONT-ROYAL: 3 x 6, revenus \$5,160. face parc, comptant \$7,000. Dupuis: 374-5744.
PARC EXTENSION: 6 x 4 x 5 x 3, revenu \$22,644. Dupuis: 374-5744.
ROSEMONT: Duplex, 2 garages, comptant \$12,000. Dupuis: 374-5744.
BOURBONNIERE: 7 x 3, revenu \$16,308. comptant \$15,000. Dupuis: 374-5744.

DEVENEZ AGENT D'IMMEUBLES AVEC OU SANS EXPERIENCE

Nous vous offrons!

- Centre de formation unique
- Publicité dynamique
- Bonis intéressants
- Aucune limite territoriale

Pré-requis

- Certificat de 11e année
- Être tenace
- Avoir le sens d'organisation

POUR RENDEZ-VOUS: 374-5744

Bureaux ouverts le soir et les fins de semaine (nouvelle adresse) 4113 Jean Talon est Tél.: 374-5744

COURVOISIER



QUAND ON A LES MOYENS

LAMARRE, CATY, LÉVESQUE & MIREAULT LTÉE

courtiers
d'assurances générales

3 Place Ville Marie Montréal H3B 2E5
Tél: 861-2661

commerce - industrie - avantages sociaux
service de prévention de sinistres

La Cité

SEULEMENT 6 UNITÉS DISPONIBLES
AVEC HYPOTHÈQUE 10 1/2%

Maison de ville, avec vue sur le lac ou au bord d'un lac. Trois et quatre chambres à coucher, foyer, garage, Tapis, armoires de cuisine ultra modernes, gazon partout, entrée de garage asphaltée. Chauffage électrique.

à partir de \$42,500

Direction: Pont Champlain, sortie Taschereau ouest, jusqu'à Balmoral (Projet "La Cité")

GOLDOR INC.
105 PLACE BELLEVUE, LA CITIÈRE
TEL: (514) 859-9305 / 612-2857
LA PRAIRIE

Le transfert de l'impôt foncier

Lévesque s'efforce de rassurer les commissions scolaires

par Paule des Rivières

QUEBEC — Le transfert du champ d'impôt foncier scolaire normalisé aux municipalités demeure, dans le contexte politique actuel, le seul moyen « praticable » pour assurer la réforme fiscale souhaitée par le gouvernement.

C'est ce qu'a déclaré hier le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, aux 2.000 membres de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec réunis en congrès, non sans avoir au préalable invité son auditoire à prendre « le convoi de l'évolution ».

M. Lévesque a tenté d'apaiser les « noirs soupçons » de la FCSCQ, qui s'était énergiquement élevée contre un tel transfert de l'impôt foncier au printemps dernier, en répétant que les changements prévus n'enlèvent en réalité pas même « l'ombre d'une graine d'autonomie aux commissions scolaires, vu que la vraie marge de manoeuvre réside dans le pouvoir de lever des impôts pour les dépenses dites inadmissibles, pouvoir que conserveront les autorités scolaires ».

Le chef de l'Etat québécois a également ajouté que son gouvernement demeurerait ouvert à toutes les suggestions que lui feront les commissions scolaires

lors de la rencontre de janvier prochain, qui mettra en présence les autorités provinciales et scolaires.

Il est certain que la FCSCQ ne manquera pas de proposer d'autres solutions au gouvernement et c'est ce qui explique l'optimisme affiché hier par le président de la FCSCQ, M. Claude Paquette, et aussi l'accueil chaleureux que les congressistes ont réservé à M. Lévesque, accompagné pour la circonstance du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin.

M. Lévesque a assuré les responsables scolaires qu'il serait question, au cours de ce « mini-sommet de janvier », de garanties pour assurer et élargir l'autonomie de gestion des autorités scolaires. Ce à quoi le président de la fédération réplique que c'est d'autonomie politique dont il faut parler, et y associer une ou plusieurs sources de revenus autonomes.

M. Lévesque a expliqué cette réforme fiscale aux représentants des commissions scolaires en disant: « Il s'agit d'une réforme de la fiscalité locale dont le cœur serait d'éliminer le chevauchement municipal et scolaire dans le domaine de la taxe foncière; sauf, bien entendu, pour cette partie visant à défrayer le coût de services que l'Etat ne subventionne pas ».

Rappelons que les commissions scolaires

recolent actuellement 30 pour cent de leur budget par la voie de l'impôt, la majorité des fonds provenant du gouvernement québécois. Ce 30 pour cent représente une somme globale de quelque \$690 millions. Les dépenses « inadmissibles » ne représentent que trois pour cent du budget. Il n'est pas impossible que l'Etat limite éventuellement le montant que les commissions vont chercher par cet impôt additionnel.

Le ministre Morin devait pour sa part déclarer que tout était possible puisque le gouvernement n'avait pas encore arrêté son choix en ce qui a trait au financement des Commissions scolaires. Il n'a ajouté à cela qu'une seule remarque un peu sybilline: que le coût de l'éducation ne reviendra pas aux usagers. Enfin, au sujet de mini-sommet de janvier, il a indiqué que les municipalités seraient invitées à y participer dans une certaine mesure.

Avant d'aborder la question de la fiscalité, M. Lévesque avait entretenu les représentants scolaires de sa conception de la décentralisation qui doit tendre à ramener, en autant que faire se peut, les pouvoirs réels le plus près possible des citoyens. C'est inévitable et on sent la pression de la population en ce sens, a-t-il dit.

Pour M. Lévesque, il est devenu clair que les biens immeubles scolaires pour

lesquels la collectivité a payé doivent être mieux utilisés et servir à des fins autres que celles d'enseignement. Les gens sont de plus en plus conscients du fait que ces immeubles leur appartiennent et les problèmes techniques et administratifs qui peuvent surgir n'ont aucune commune mesure avec le fond de la question, a déclaré le premier ministre.

Faisant écho aux propos tenus deux jours auparavant par le ministre Morin, M. Lévesque a dit que son gouvernement avait écarté l'hypothèse d'une autre forme de gestion scolaire que les commissions, et « pour les années qui viennent, les commissions scolaires, quant à nous, sont là pour rester ».

« Ce qui ne signifie pas qu'on a le droit de rester figé; on est dans une période qui commande l'évolution. Entre le chambardement et la paralysie, il y a une marge ».

En bref, c'est après la rencontre de janvier que tout le monde sera fixé quant à la façon dont les commissions scolaires percevront leurs budgets et les administreront. D'ici là, la fédération, qui regroupe 215 « gouvernements locaux » demeurera vraisemblablement silencieuse et préparera dans le détail ses interventions à cette rencontre.

Le président de la FCSCQ n'a pas perdu espoir de s'entendre avec l'Etat sur d'autres modalités de perception d'argent dont une partie doit être perçue, croit-il, par les administrateurs scolaires.

Le congrès qui a pris fin hier midi à Québec aura permis à la FCSCQ de sonder ses membres et de voir s'ils sont toujours opposés au transfert du champ d'impôt qu'ils occupent actuellement. L'atelier sur la fiscalité, qui a attiré plusieurs centaines de participants, aura permis à certains de ce renseigner davantage sur toute cette réforme envisagée, dont les détails et les implications échappent à certains.

La FCSCQ sera en mesure de rendre publiques cette semaine les réponses des participants à cet atelier, dans lequel on a distribué un questionnaire contenant quatre questions sur les moyens favorables, comme la taxe de vente, la taxe sur le tabac, la taxe directe aux parents d'étudiants, la taxe locale sur le revenu.

Signalons enfin que la FCSCQ insiste pour que les directeurs généraux puissent accompagner, les 19, 20 et 21 janvier prochains, les présidents des commissions scolaires devant participer à la rencontre. Demande laissée sans réponse pour l'instant.

Les autres thèmes discutés par les membres de la Fédération sont l'information du public et la consultation populaire, le processus électoral, le champ des responsabilités et la diversité des structures, la confessionnalité, les relations avec les autres gouvernements et organismes, la gestion décentralisée, la mission éducative, le projet éducatif, les valeurs, l'élaboration des conditions de travail et l'application des conventions collectives et la gestion des ressources humaines.

Les discussions sur ces sujets n'ont donné lieu à aucune adoption de résolutions, les organisateurs du congrès en ayant décidé ainsi, en partie pour ne pas lier la fédération en vue de la rencontre de janvier. Le petit nombre de résolutions passées aux voix hier matin touchaient des points moins chauds et avaient été remis à l'administration de la FCSCQ avant l'ouverture du congrès.

devait se contenter de 4.380 voix (13,1%) et les candidats indépendants, 9,9% du vote global.

On se souviendra que M. René Lévesque, premier ministre du Québec, avait accordé son appui au parti de M. Marcel Robidas. Le groupe des conseillers du Parti municipal, quant à lui, avait l'appui fort actif d'un bon nombre d'organismes libéraux, tant au provincial qu'au fédéral, de la Rive-Sud. Le Parti de la réforme municipale, enfin, représentait l'aile « gauchiste » des libéraux provinciaux.

Le thème électoral du maire Robidas était celui des conseils de quartier, comme le préconiser sans doute la deuxième tranche de la loi 44, qui doit être déposée à l'Assemblée nationale bientôt. Mais avec une forte opposition au conseil, il est peu probable que M. Robidas puisse parvenir rapidement à ses fins.

Le Ralliement créditiste devient «les Démocrates»

par Pierre O'Neill

Le Ralliement créditiste s'est sabordé en fin de semaine et ses militants se sont regroupés avec d'autres éléments de droite sous la bannière d'un nouveau parti politique qui portera le nom de « les Démocrates ».

Les quelques 250 ex-militants créditistes et nouveaux « démocrates » réunis, samedi et dimanche, à l'école Sainte-Marguerite de la Jennoraie, se sont donné sans discussion, un nouveau nom, un nouveau sigle, un nouveau programme, de nouvelles structures, de nouveaux statuts et un nouvel exécutif. Ils ont toutefois conservé le même chef, Camil Samson et le même discours.

Aux côtés de Camil Samson, la présidence du nouveau parti sera assumée par M. Pierre Sévigny, jadis ministre fédéral de la Défense sous le régime conservateur de John Diefenbaker. Quelques autres personnalités du milieu politique ont également assisté aux « Assises du renouveau », dont: William Shaw, député indépendant du comté de Pointe-Claire à l'Assemblée nationale; Bernard Finestone, candidat défait du Parti conservateur dans le comté de Westmount à l'élection partielle du 16 octobre; Gérard Bruchési, ex-député conservateur de la Chambre des communes de 1958 à 1962.

Le changement de nom s'est effectué en deux temps: d'abord samedi en atelier les organisateurs du congrès ont mené un sondage auprès des participants qui ont, dans l'ensemble, exprimé une nette préférence pour la notion de « démocratie ».

De retour hier en assemblée plénière,

les suggestions des congressistes furent ramenées à trois hypothèses: l'Alliance démocrate, le Ralliement démocrate et les Démocrates. C'est par une forte majorité, que les voteurs ont indiqué leur choix et les officiers scrutateurs ont d'ailleurs trouvé dans l'urne plus de bulletins de vote que d'électeurs inscrits.



Quels sont les motifs qui sous-tendent à ce changement de nom? Le chef Camil Samson répond: « Nous ne renions pas le passé mais nous voulons vivre l'avenir. » Les Démocrates se sont donné des structures sensiblement inspirées des statuts du Parti libéral et du PQ et pourraient favoriser une vie militante intense et une participation plus démocratique de la base. Toutefois, à l'article de ses statuts touchant plus précisément « les fonctions du chef », on peut lire que « le chef a un droit de regard et de veto dans toutes les

affaires du parti. » Ce qui n'a suscité aucune opposition des congressistes et la seule intervention à se chapitrer fut pour appuyer l'idée de donner des pouvoirs accrues au leader du parti: « Un chef, c'est un chef ».

Quant au sigle qui coiffait la publicité du nouveau parti, il s'agit de la juxtaposition d'une moitié du lys bleu à la moitié de l'union jack rouge. Le dessin est encadré du traditionnel symbole créditiste, le gros « O » vert que les dirigeants du parti se proposent de faire disparaître dès 1979, soit le temps de permettre aux vieux militants de s'adapter aux nombreux changements et à la disparition de leur parti.

Les discours des principaux orateurs « démocrates » ont consisté essentiellement à défendre le fédéralisme et les valeurs « chrétiennes », à dénoncer les intentions « socialistes et séparatistes » du gouvernement de René Lévesque et enfin à déplorer la partialité des journalistes en faveur d'autres formations politiques.

Les participants ont par ailleurs adopté le « credo » qui leur fut soumis et qui prêche en faveur du respect des deux peuples fondateurs du pays, de la liberté de la personne, de la cellule familiale, du rôle des parents dans l'éducation des enfants. Le programme des démocrates rappelle en outre que la personne est la créature la plus importante de toute société humaine, qu'il faut voir au respect de sa vie, de sa liberté et de ses droits. Le credo des démocrates de Camil Samson proclame enfin le droit au minimum vital et à l'accès à la propriété et l'appui à l'entreprise privée et à l'initiative personnelle.

Marcel Robidas est réélu à la mairie mais il a perdu sa majorité au conseil

par Rodolphe Morissette

Le maire sortant de Longueuil, M. Marcel Robidas, a été réélu hier avec une majorité de 2.383 voix sur son plus proche adversaire, M. Paul Viau, du Parti municipal. Sur 17 postes de conseillers, cependant, M. Robidas n'a pu faire élire que six de ses coéquipiers, tandis que le Parti municipal obtient la majorité absolue au conseil avec neuf élus.

Plus de 46,5% des électeurs de Longueuil se sont présentés aux bureaux de scrutin, ce qui représente une augmenta-

tion de 16 pour cent sur 1974. Les perspectives sont exactement les mêmes, au conseil de Longueuil, que ce qu'elles étaient avant l'élection: le maire Marcel Robidas sera en minorité au conseil.

M. Robidas a défait à la mairie et M. Paul Viau et M. Jean Huot. Et ni l'un ni l'autre de ces deux derniers ne siègeront au conseil. Le premier avait refusé d'avoir un colistier, tandis que celui du second, Mme Françoise Gagné, de la Réforme municipale, a été défait à plate couture dans le district 17.

Les huit conseillers sortants de Longueuil étaient de nouveau sur les rangs cette année. Cinq d'entre eux avaient formé le noyau du Parti municipal, qui avait réussi non sans difficulté à recruter M. Viau comme candidat à la mairie. Or quatre de ces cinq conseillers ont été réélus: MM. Paul-A. Briand (7), Jacques Laplante (15), André Létourneau (17) et René Leblanc (5).

Surprise, le dernier du « Groupe des cinq », et qui formait le véritable leader de l'équipe, M. Pierre Baril, a été défait dans le district 9 par l'homme du Parti civique de M. Robidas, M. Pierre Nantel. Quant aux trois autres conseillers sortants, MM. Jacques Bourchard (1), Marc Decelles (2) et Gilles Leduc (4) se présentaient comme indépendants et seul le premier a été réélu.

Le grand perdant est certes le Parti de la réforme municipale, qui n'a pu faire élire qu'un seul conseiller, M. Lorenzo DeFoy, dans le district 6. Même si ce dernier et le conseiller indépendant Jacques Bouchard voulaient faire alliance avec les conseillers du maire Robidas, ils

seraient en minorité à huit contre neuf au conseil. Il sera fort intéressant de voir comment sera composé le comité exécutif de la ville, que le maire devra présider, selon les dispositions de la loi 44.

Les six élus du Parti civique du maire Robidas sont Léonard Boulet (3), Pierre Nantel (9), Jean-Paul Vermette (12), Jeannine Lavoie (13), Paul-Émile Paquin (14) et Benoît Danault (16). Le colistier de M. Robidas, Mme Lucille Roy (2) n'a pas été élu.

Enfin, les nouveaux venus qui ont été élus conseillers du Parti municipal sont Georges Touten (2), Roger Ferland (4), Gilles Dery (8), Jacques Finet (10) et Serge Sévigny (11).

Le Parti municipal a pu recueillir 38,4% des votes (12.808) le Parti civique de M. Robidas, 36,5% (12.153), tandis que la Réforme municipale de Me Jean Huot

AUJOURD'HUI

A 18 h, à la Maison Ludger-Duvernay, 82 ouest, rue Sherbrooke, M. Jean-V. Dufresne, chroniqueur au Montréal-Matin, reçoit officiellement le prix Olivier-Asselin 1978 de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, entreprend aujourd'hui une tournée éclair du Québec. Il sera à 10 h 30 à l'Hôtel de ville de Matane; à 12 h, à l'Hôtel Saint-Louis de Rimouski; à 16 h, à l'adresse au club Rotary de l'endroit; à 18 h, à Rivière-du-Loup, au motel Levesque; à 19 h, à la Hauteville, à la Brasserie « Le Boucanier », et, en fin de soirée, à Chacoutimi.

A 20 h, à l'Hôtel de ville de Verdun, le conseil tient une séance publique.

A 12 h 30, à l'Université de Montréal, une semaine sur le thème de « la répression » s'ouvre par la projection du film de Robin Spry sur les événements d'octobre; à 19 h 30, à l'amphithéâtre « A » du Pavillon Lionel-Groulx, débat sur le thème: « La sécurité nationale et le droit à l'autodétermination du Québec », avec la participation des députés Jean-Pierre Charbonneau et Claude Forget, et de MM. François Cyr, de la Ligue ouvrière révolutionnaire, et Charles Gagnon, du groupe marxiste-léniniste canadien.

A 20 h, au Centre Monchenin, présentation des 2e et 3e parties du film « N'est-ce pas, Shopen » d'Arthur Lamothe, dans la série « Carajou ou le peril blanc ».

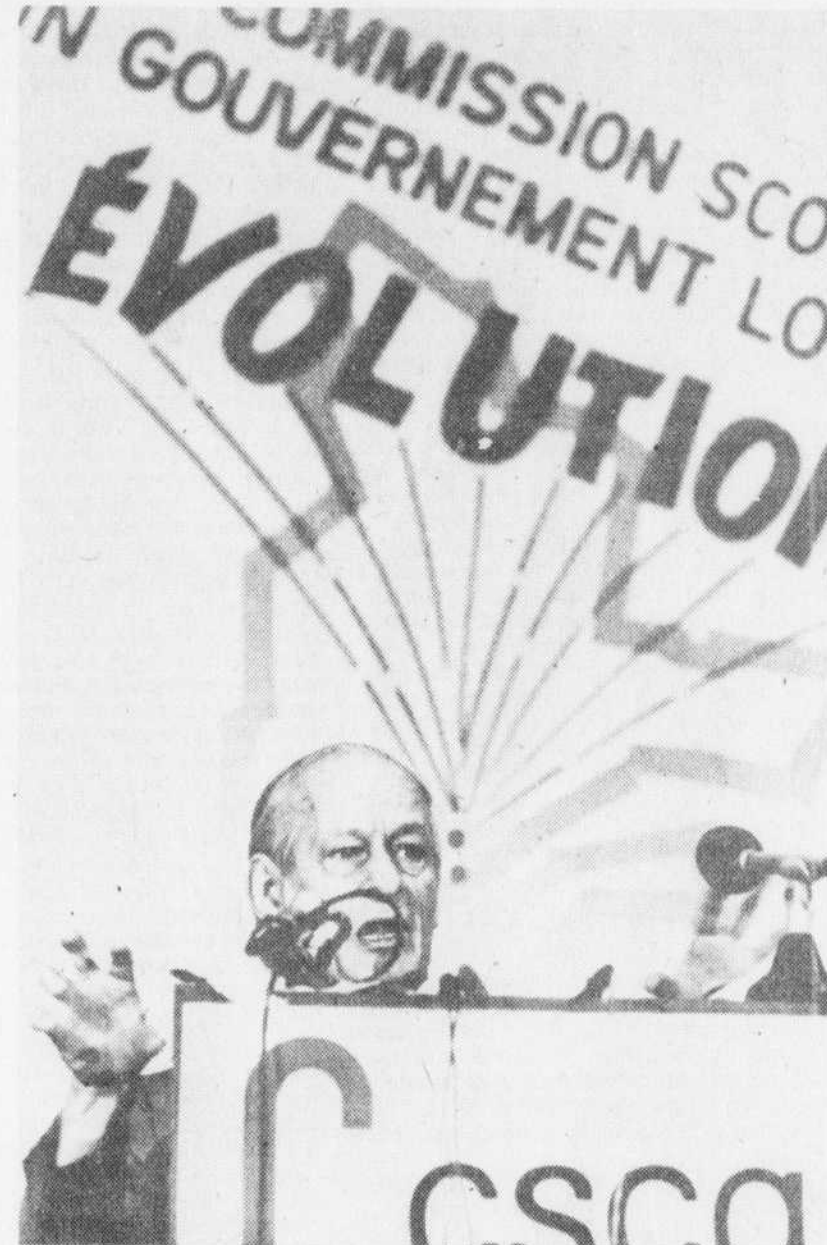
A 20 h, à la salle Morin, 6500 rue de Saint-Vallier, conférences des Peres Jean L'Archevêque et Jean-Yves Garneau, à l'occasion de l'Avant.

A 19 h 30, au 8010 rue Saint-Denis, conférence d'introduction à la gnose par l'Association gnostique internationale de recherche anthropologique.

A 20 h, au 1319 est, rue Catherine-Catherine (metro Beaudry), conférence d'information sur « Eekankar », l'ancienne science du voyage de l'âme.

A partir d'aujourd'hui jusqu'à jeudi, à la maison de la Croix-Rouge, au 2170 ouest, boulevard Dorchester, le comité de travail féminin tient une « vente pré-Noël », dont les profits seront versés à l'Aide internationale.

De 10 h à 16 h, clinique de la Croix-Rouge à l'École des hautes études commerciales, 5255 avenue Decelles, au salon des étudiants; et à Saint-Laurent, de 9 h à 12 h, et de 13 h 30 à 15 h, à la cafétéria d'Aviation Electric, 200 boulevard Laurentien.



Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, s'adressant aux délégués du congrès de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, qui s'est tenu en fin de semaine dans la vieille capitale. (Photolaser CP)

L'entreprise privée, cible de choix des remises en question

Épargnée par les chocs de la Révolution tranquille, qui se sont fait sentir surtout dans le secteur public et parapublic, l'entreprise privée semble appelée à devenir une cible de choix pour les promoteurs de changements sociaux et politiques au cours des années à venir.

C'est la constatation qu'a fait en fin de semaine le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, aux participants au dîner de clôture de l'assemblée annuelle du Centre des dirigeants d'entreprise. M. Ryan a mis ses hôtes en garde contre les remises en question inspirées de l'idéologie marxiste et contre celles émanant de l'approche social-démocrate.

Des remises en question inspirées de l'idéologie marxiste, M. Ryan a noté qu'elles consisteront à faire voir que la société se divise en deux classes opposées, les exploités et les exploités. « On cherchera, a-t-il expliqué, à affaiblir les premiers en intensifiant la lutte entre eux et les seconds. On tentera éventuellement de les supplanter par des éléments issus du second groupe et supposément choisis par lui ».

Pour M. Ryan, ce processus est faux et inacceptable parce qu'il confond la politique et l'économie et veut imposer dans ce dernier secteur des lois qui valent dans le domaine politique mais qui ne sauraient valoir dans le domaine économique.

En outre de poursuivre M. Ryan, il aborderait à imposer dans l'économie des styles de direction encore plus autoritaires et infiniment plus bureaucratiques que celui qu'on prétendrait remplacer.

L'approche social-démocrate procède, elle, d'une vision généralement méfiante vis-à-vis de l'entreprise. Elle se caractérise par une préférence marquée pour les formes dites collectives d'organisation économique et une tendance logique, en conséquence, à favoriser l'extension du secteur public et des formes d'activité économique présentant des traits ou les valeurs collectives occupent une place de choix.

Dans ce domaine, M. Ryan opte évidemment pour la position définie par le PLQ lors de son congrès d'orientation en novembre de l'an dernier, dans laquelle il est proposé qu'un gouvernement libéral, entre autres, favorise un régime économique fondé sur l'entreprise privée partout où la concurrence est possible.

Cette résolution, de dire M. Ryan, établit clairement la position de notre parti. Elle n'offre cependant aucune garantie que les objections que l'on entend de plus en plus souvent à l'encontre de l'entreprise tomberont automatiquement. Au contraire, estime-t-il, elles iront se multipliant au cours des prochaines années.

Les chefs d'entreprise devront donc être capables de légitimer leur pouvoir

autrement que par la seule richesse personnelle ou familiale ou par la magie d'une nomination. Sa vraie légitimité, le chef d'entreprise la trouvera surtout dans sa compétence professionnelle, dans sa présence utile et significative au cœur des processus de production, dans sa compréhension et son acceptation intelligente et responsable du contexte plus large au sein duquel doit désormais fonctionner l'entreprise.

Il faudra aussi que le chef d'entreprise soit capable de défendre son pouvoir dans les secteurs où il sera de plus en plus assiéger. « Il sera toujours à la mode de parler de partage du pouvoir et d'exercice collectif de celui-ci. Mais, de poursuivre le chef du PLQ, pour qu'on puisse le partager, il faut que le pouvoir existe quelque part et soit identifiable de façon claire. Or il faudra éviter de diluer le pouvoir du chef d'entreprise jusqu'au point où il en vienne à perdre toute consistance ».

Dans ce but, « il faudra que le chef d'entreprise soit équipé pour défendre son rôle dans la négociation des conventions collectives, dans l'examen des lois du travail et des mesures sociales et aussi dans les prises de décision ou, surtout, s'il oeuvre dans une entreprise de type public ou semi-public, il sera l'objet de pressions directes ou indirectes visant à infléchir ses décisions dans le sens d'intérêts contraires au véritable bien de l'entreprise ».

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PLANIFICATION SUCCESSORALE

DÎNER-CAUSERIE:

Hôtel Reine Elizabeth, Salon Duluth,

mercredi le 15 novembre 1978 à 18:00 heures



CONFÉRENCIER: Me André Primeau, avocat

Titre de la conférence:

Les fiducies entravées comme instruments de planification.

PRIX:

Membres: \$12.00

Non-membres: \$15.00

Information: 861-6514

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL
DÉJEUNER-CAUSERIE
HEBDOMADAIRE
le mardi, 14 novembre 1978

LE NOUVEAU MAIRE DE MONTRÉAL
Hôtel Windsor
12 h 30

Le public est admis
Billets à l'entrée \$10.
Des carnets d'abonnement sont également disponibles à l'entrée
\$ 90. (membres de la Chambre)
\$100. (non-membres)
Renseignements: 866-2861



Moi un pollueur?

JAMAIS!

AQTE

Le gouvernement Lévesque après 24 mois

1) La politique salariale du régime péquiste

par
Jean-Marc Pottet

Professeur au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, l'auteur analyse dans une perspective critique et syndicale la politique du gouvernement péquiste depuis deux ans.

La victoire du 15 novembre 1976 avait engendré beaucoup d'espoirs dans la population. Un nouveau parti, guidé par des leaders prestigieux et muni d'un programme profondément réformiste, avait un préjugé favorable aux travailleurs et promettait d'œuvrer à la souveraineté du Québec. Mais le Parti québécois, sous la direction de René Lévesque et avec l'aide de ses deux acolytes (Jacques Parizeau pour l'économie et Claude Morin pour les relations politiques) entreprit une série de révisions « malaisées », « difficiles » et « déçirantes », qualificatifs qui font maintenant partie de la rhétorique usuelle du Parti québécois et qui sous-tendent le raisonnement suivant: nos problèmes de conscience, signes de notre probité politique, démontrent bien que nous sommes obligés et contraints par la réalité d'adopter des mesures qui contredisent les espoirs de changements que nous véhiculions lorsque nous étions dans l'opposition.

Mais quelle est cette réalité qui détermine la politique du Parti québécois? Jacques Parizeau, dans sa récente déclaration, l'identifie à une « situation économique profondément détériorée », causée dans le monde occidental par la « crise de pétrole » et aggravée, au Ca-

nada, par une croissance des salaires plus rapide qu'aux États-Unis. Mais les propos du politicien Parizeau souffrent de nombreuses omissions: la crise est celle du système capitaliste, et la croissance du prix du pétrole, qui en est un de ses aspects, a profité non seulement aux pays producteurs, mais aussi aux grands monopoles pétroliers, d'origine surtout américaine, qui ont vu leurs profits augmenter de façon vertigineuse. De plus, l'aggravation de la crise ici ne peut être attribuée aux victoires des syndiqués canadiens car, indépendamment de la croissance relative des salaires au Canada et aux USA, le Canada a toujours subi plus durement que celui-ci les crises du système capitaliste, et les régions de l'est (Québec et les provinces de l'Atlantique) en furent plus profondément affectées que les autres régions du pays. La réalité qui détermine la politique du PQ est donc celle d'une économie québécoise, tissée par le système capitaliste actuellement en crise et dominée par le capital américain et canadien. Ces crises, qui scandent les réorganisations du système capitaliste, entraînent la liquidation de petites et moyennes entreprises, la détérioration des conditions de vie des travailleurs et la croissance des monopoles.

Que les salaires aient augmenté plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis n'est qu'un indice d'une plus grande combativité syndicale au Canada, d'un mouvement syndical moins intégré au système capitaliste ici qu'aux États-Unis. Dans cette lutte pour ne pas supporter le fardeau de la crise d'un système qu'ils ne dominent ni ne contrôlent, les syndiqués canadiens durent affronter les politiques des gouvernements fédéral et provinciaux qui, quelles que soient leurs allégeances politiques, cherchent solidement à aligner la croissance des salaires des travailleurs canadiens sur celle des USA. Le gel des salaires est introduit par le gou-

vernement Trudeau en octobre 1975, peu après de nettes victoires syndicales. En 1973, les syndiqués avaient vu leur niveau de vie baisser (l'indice des prix à la consommation grimpe de 9.1% et les augmentations de salaire se stabilisent autour de 7.5%) tandis que les profits des compagnies augmentaient de façon « inflationniste » depuis 1970. A la fin de 1973 et au début de 1974, les syndiqués du secteur public, surtout sous l'impulsion du Syndicat canadien de la Fonction publique, obtiennent des gains salariaux importants lors de négociations avec les divers niveaux de gouvernement. Les syndiqués du secteur privé, comme ceux du Syndicat canadien des papeteriers, entrent dans la lutte pour arracher les mêmes augmentations salariales que celles obtenues par leurs confrères du secteur public. (Au Québec, le Front commun de 1972 reçoit une formule d'indexation qui semblait alors négligeable mais qui s'avéra par la suite fort importante compte tenu de la spirale inflationniste qui s'empara de l'économie nord-américaine, et les syndiqués du secteur privé, notamment à la CSN, menèrent des luttes, la plupart victorieuses, pour gagner, sur la base de ce précédent, des formules d'indexation qui protégeaient leur niveau de vie). Même les dirigeants des succursales canadiennes des syndicats américains doivent emboîter le pas et, bon gré mal gré, suivre leurs membres dans une politique qui contredit celle soutenue par les maisons-mères américaines. La politique de contrôle des salaires vise à briser cette combativité ouvrière en restreignant les droits de négociation.

Certains affirmaient jadis que la grève dans le secteur public perdait l'efficacité qu'elle avait dans le secteur privé: ici, elle s'attaquait aux profits des patrons tandis que là elle permettait à l'État d'économiser les salaires normalement versés. Cette affirmation est erronée, non

pas parce que les considérations sur lesquelles elles s'appuient sont fausses, mais parce qu'elle ne tient pas compte de l'ensemble des variables qui structurent le rapport de forces entre syndiqués et patronat. L'économie canadienne est dominée par des monopoles dont la stratégie est planétaire alors que les syndicats arrivent à peine à faire front commun, même au niveau provincial ou encore dans une de ses régions: la grève, dans telle ou telle usine, n'a alors qu'une portée limitée sur la croissance de tel ou tel monopole. Dans une période de crise, la marge de manœuvre des syndiqués est encore plus réduite: les dangers de fermetures d'usines et de mises à pied s'accumulent tandis que le marché du travail, où abondent les chômeurs, fait pression à la baisse sur les salaires.

Les syndiqués du secteur public n'ont pas ces entraves: la partie patronale est clairement identifiée, elle ne peut fermer ses institutions pour en ouvrir d'autres ailleurs dans le monde et, si elle peut couper des postes, elle ne peut s'attaquer radicalement à la sécurité d'emploi de ses syndiqués. De plus, la grève dans le secteur public suscite de tels conflits sociaux et crée de tels remous dans l'opinion publique que les gouvernements, malgré les économies que cette grève leur assure, doivent intervenir rapidement pour remettre en marche les institutions affectées par l'arrêt du travail.

Depuis l'obtention du droit de grève, les négociations dans le secteur public constituent la « locomotive » des négociations dans le secteur privé: voilà pourquoi les représentants patronaux et leurs spécialistes en relation de travail réclament l'abrogation de ce droit et, ainsi, tout reviendrait comme avant: les syndiqués du secteur public chercheraient à rattraper les avantages obtenus par les syndiqués du secteur privé mais, sans moyen de pression, tandis que ceux-ci lut-

teraient, seuls et faibles, contre les monopoles économiques. Les gouvernements ne se sont pas jusqu'ici sentis les reins assez solides pour enlever le droit de grève à leurs employés: ils se sont battus contre son utilisation par la propagande politique et ont cherché à le limiter par diverses entraves juridiques: lois spéciales, injonctions, services essentiels, etc.

Le gouvernement Bourassa, on le sait, emboîte le pas au gouvernement Trudeau et adopte la loi 64 qui est, pour les employés du secteur public, le décalque de la loi C-73. Mais le front commun du secteur public et parapublic gagne en 1976 des augmentations salariales supérieures à celles prévues par ces législations. On ne sait, s'il avait été réélus, ce qu'aurait respecté le gouvernement Bourassa: sa propre loi 64 ou les ententes négociées. Quoiqu'il en soit, le nouveau gouvernement du 15 novembre 1976 doit choisir: assumer son préjugé favorable aux travailleurs et son désir de souveraineté ou s'aligner sur la politique fédérale et dénoncer les clauses salariales des conventions négociées. Il opte pour le retrait de la loi 64, seule porte de sortie pour ne pas s'aliéner, au point de départ, les syndicats. Des syndiqués du secteur privé, notamment de la Fédération des pâtes et papiers de la CSN, cherchent alors, en s'appuyant sur ce précédent, à défoncer la loi C-73, mais en vain.

Lorsque le gouvernement Trudeau décide de retirer la loi C-73, il n'a pas renoncé à aligner la croissance des salaires canadiens sur celle des USA. Une conférence des ministres des Finances des onze gouvernements se réunissent alors et s'entendent sur une politique salariale qui vise à freiner cette fringante locomotive que constituent les syndiqués du secteur public. La politique patronale présentée par M. Jacques Parizeau est conforme aux décisions de cette conférence et respecte la politique adoptée par le

Conseil Economique du Canada (organisme fédéral de consultation, constitué de porte-parole patronaux et de leurs intellectuels universitaires, et dont se sont retirés le représentant du CTC et celui des Métallurgistes unis d'Amérique au Canada): « Nous recommandons que le gouvernement fédéral adopte très graduellement un système permettant de rapprocher davantage les salaires de ses fonctionnaires dans chaque province à ceux des travailleurs de même rang dans le secteur privé. » Le gouvernement péquiste défend donc la même politique que le tant honni gouvernement Bourassa, mais il espère que ses bonnes intentions et son image progressiste lui permettront de réussir ce que le gouvernement Bourassa n'a pas obtenu avec sa rhétorique agressive et ses lois spéciales: la réduction de la croissance des salaires. La politique de Parizeau est donc conforme à l'esprit de l'association économique: le Québec adoptera et administrera souverainement des politiques de négociation dictées par ceux qui contrôlent le marché canadien. Le René Lévesque de l'opposition nous promettait de « civiliser » le capital: le gouvernement péquiste cherche à discipliner la force de travail et à la soumettre aux aléas de la crise économique du capitalisme.

Expliquer les compromissions de l'actuel gouvernement par la seule crise économique peut empêcher de reconnaître l'essentiel: sa subordination au système capitaliste dont il subit les transformations conjoncturelles. Evidemment, dans une phase d'expansion économique, le PQ aurait pu maintenir son image progressiste et défendre, par exemple, au niveau salarial, une politique qui reconnaît que le gouvernement doit être le meilleur employeur, politique qui était prônée en 1968, lorsqu'elle était au pouvoir par nul autre que la « conservatrice » Union nationale.

L'information au réseau français de Radio-Canada

Quand les journalistes sont assimilés aux artistes

Cet article, rédigé en collaboration, est une réponse à l'exposé sur l'information à Radio-Canada que M. Marc Thibault a récemment présenté au CRTC et dont LE DEVOIR a reproduit le texte intégral dans ses éditions du 3 et 4 novembre.

Par la voix de son directeur de l'information au réseau français, M. Marc Thibault, la société Radio-Canada a donné récemment devant le Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications (CRTC) un exposé fort éloquent, pour ne pas dire édifiant, de la pratique du journalisme sur ses ondes. L'auteur ayant touché, en particulier, à la question du statut des journalistes au sein de cette grande entreprise de presse, nous nous permettrons, par ce souci de l'information complète bien connu dans la Maison, d'ajouter à l'exposé en révélant la situation pour le moins paradoxale qui prévaut aux Actualités et aux Affaires publiques. Depuis bientôt trois ans, Radio-Canada confie l'exercice du journalisme dans ces secteurs à des artistes du spectacle.

Non, il ne s'agit pas d'une blague. C'est bel et bien la réalité. Depuis le début de 1976, les journalistes des émissions d'information comme Présent métropolitain, Présent québécois, Présent national, Ce soir, Télégram, Consommateurs plus, Au fil des arts, Présent Québec, Contre-champ et quelques autres sont tenus d'être membres de l'Union des artistes (UDA) ou détenteurs d'un permis de travail de l'Union des artistes s'ils veulent être engagés par Radio-Canada.

C'est une condition « sine qua non » résultant d'une convention intervenue entre Radio-Canada et l'UDA, sans la participation des journalistes à qui elle s'applique. Ces journalistes sont, bien sûr, des professionnels de l'information, ayant souvent de nombreuses années d'expérience du métier, mais, pour tout ce qui concerne leurs relations de travail avec Radio-Canada, ils deviennent, comme par l'effet d'une baguette magique, des artistes du spectacle et héritent de l'Union des artistes comme agent négociateur.

Soulignons ici qu'il ne s'agit pas de

mettre en cause l'Union des artistes en sa qualité de porte-parole ou représentant des gens du spectacle. Nous comprenons parfaitement que les artistes se donnent une association qui puisse négocier en leur nom des conditions de travail à Radio-Canada ou ailleurs. Ce que nous refusons d'admettre cependant, c'est qu'en sa qualité de représentant des artistes du spectacle, cette même Union des artistes prétende agir comme négociateur du groupe de journalistes que nous sommes.

Précisons, en outre, que les journalistes des Actualités et des Affaires publiques ne sont pas, contrairement à leurs collègues du secteur des nouvelles, considérés comme des employés de la Maison. Ils sont liés à Radio-Canada par contrat: en général, annuel, en principe, renouvelable, et, au besoin, résiliable. On les appelle souvent « pigistes » mais le terme, dans leur cas, est trompeur car, en réalité, ils travaillent à Radio-Canada sur une base régulière et, pour la plupart d'entre eux, exclusive.

Dans les faits, ce sont des salariés, ayant parfois plusieurs années de service ininterrompu, ou autrement dit d'ancienneté, à qui l'employeur refuse avec succès depuis plusieurs années le statut d'employés et la moindre sécurité d'emploi. A deux reprises au cours des dernières années, les journalistes des Actualités et des Affaires publiques de Radio-Canada, au réseau français, à Montréal et à Québec, ont tenté de se syndiquer, comme c'est leur droit le plus légitime, mais en vain. A chaque occasion, Radio-Canada a déployé toutes ses ressources pour faire échec à leur démarche. Et le Conseil canadien des Relations de travail a tranché en sa faveur. Il n'y a en fait guère d'exemples dans le domaine de la presse au Québec, sauf peut-être dans certains postes de radio privés comme ceux du réseau Mutuel, d'une telle résistance à la syndicalisation. Quant aux décisions du Conseil canadien des relations de travail, nous les estimons foncièrement injustes. La dernière d'ailleurs, rendue en juillet dernier, est présentement l'objet d'une demande de révision.

Ce manque total de considération à l'égard de la volonté de son personnel contractuel en information, Radio-Canada l'a manifesté avec une égale constance quand elle a imposé l'Union des artistes comme représentant « syndical » aux journalistes des Actualités et des Affaires publiques. Ces derniers se sont opposés de toutes leurs forces à cet embrigadement. Ils ont multiplié les démarches auprès des autorités responsables de la Maison, dans les premiers mois de 1976, pour les amener à changer d'attitude mais rien n'y fit. Finalement,

Radio-Canada faisant planer des menaces non-équivoques de résiliation de contrat, ils durent céder et solliciter, à contre-cœur, les permis de travail de l'UDA. Un ultime recours des journalistes, quelques semaines plus tard, en Cour supérieure du Québec, dans le but de faire déclarer excessive la juridiction de l'Union des artistes sur leur travail, devait se solder par un échec: encore là, les journalistes rencontrèrent l'opposition farouche et, semble-t-il, déterminante de Radio-Canada.

Mais s'agit-il en fait de journalistes ou d'artistes? Autrement dit, quel est le statut véritable des journalistes au sein de la Maison de Radio-Canada? La réponse à cette question n'est pas facile car le langage de Radio-Canada à ce sujet varie selon l'auditoire à qui le message s'adresse. Faut-il défendre la politique d'information du réseau français devant le CRTC, alors le porte-parole de Radio-Canada mettra l'accent sur les normes professionnelles très élevées que la Maison exige de son personnel journalistique. Faut-il empêcher la syndicalisation d'une partie importante de ce même personnel journalistique, alors les représentants de Radio-Canada tenteront au contraire d'en minimiser le rôle et les qualités. Même le mot « journaliste » disparaît, presque, de leur vocabulaire! C'est ainsi que devant le Conseil canadien des relations de travail ou en Cour supérieure du Québec, Radio-Canada insistera plutôt sur le terme « intervieweur » pour désigner son personnel en information des secteurs Actualités et des Affaires publiques.

C'est décrire de bien étrange façon le travail que la Maison demande en réalité à ce personnel. A croire que Radio-Canada n'attend de ses équipes d'information que l'aptitude à poser quelques questions bien tournées! Les choses se passent, bien entendu, tout autrement. La direction de l'information de la Maison y veille de près d'ailleurs. Dans l'exercice quotidien de leurs fonctions, les journalistes des Actualités et des Affaires publiques doivent, par exemple, suivre les règles les plus rigoureuses de la profession, manifester une grande capacité d'analyse des événements, rechercher la multiplicité des points de vue et prévoir l'évolution des dossiers. De simples intervieweurs? Ce n'est pas sérieux.

Ce terme « intervieweur » compte quand même énormément dans la défense de Radio-Canada contre la syndicalisation des « pigistes » en information. Il est le mot-clé dans leur contrat d'engagement. Comme il fait partie des catégories d'artistes de l'UDA, il permet, d'une part, de justifier légalement la juridiction de cette association sur les journalistes des Actua-

lités et des Affaires publiques et, ce faisant, constitue une entrave à leur recherche d'un agent négociateur qualifié. Il contribue, d'autre part, à masquer la parenté de ces journalistes avec leurs collègues des Nouvelles, eux qui, pour des raisons que Radio-Canada ne se presse pas d'expliquer, ne sont pas des « interviewers ». Ce masque ne peut que nuire à leur cause devant un tribunal du travail.

Toutes ces omissions et ces demi-vérités produisent cependant leur effet. C'est pourquoi, depuis maintenant trois ans, ceux qui, devant le CRTC, le directeur de l'information du réseau français, bon prince, appelle galamment « le personnel journalistique contractuel », se retrouvent, sous le vocable « intervieweur », noyés dans la grande masse de l'Union des Artistes, avec les comédiens, mimes, marionnettistes, cascadeurs, manipulateurs, illustrateurs, chefs de chœur, chefs de troupe, chanteurs, diseurs, mannequins, doublures, bouffons, ventriloques et valeurs de serpent. Ou est, dans tout cela, la communauté d'intérêt avec le journalisme? Paraît-il qu'elle se cache dans le micro! Tout ce monde en effet, utilise un micro dans son travail à Radio-Canada. Il fallait y penser. Eh bien, avis aux journalistes de la presse écrite! Bientôt vous devrez faire partie d'un vaste syndicat de steno-dactylo. Ne tapez-vous pas vos articles à la machine?

Ces tours de passe-passe servent visiblement très bien la politique patronale de Radio-Canada mais peut-on en dire autant du point de vue de la qualité de l'information au réseau français? Devant le CRTC, le porte-parole de la Maison a manifesté un grand souci de l'information objective, complète et impartiale: est-il certain de trouver à l'Union des artistes une préoccupation pour ces questions qui

soit égale à la sienne?

Si le passé est un gage de l'avenir, M. Thibault et, avec lui, tous ceux qui ont à cœur l'amélioration de la pratique du journalisme devraient s'inquiéter. Les conventions négociées avec Radio-Canada par l'Union des artistes ne contiennent aucune clause professionnelle propre aux journalistes. Le langage même de ces conventions est étranger au monde de l'information. On y parle plutôt, et c'est bien normal puisqu'il s'agit d'une association d'artistes du spectacle, de choses comme les répétitions, les génériques, les auditions et l'autopublicité. Mais sur des questions comme le droit du public à l'information, l'évaluation des tâches journalistiques, les problèmes de la pratique quotidienne du métier, l'assistance en cas de poursuites judiciaires, la continuité de la couverture des événements, les conflits d'intérêt, la formation et le perfectionnement, pas un mot, pas un seul. Quant à la sécurité d'emploi, qui est un gage précieux d'une information libre et indépendante, les conventions de l'UDA n'en offrent aucune aux journalistes, si ce n'est des contrats d'engagement pour une durée limitée.

A la limite, la juridiction exclusive sur un groupe de journalistes que Radio-Canada a si imprudemment cédée à l'Union des artistes comporte un risque plus grand encore pour l'information au réseau français. Les statuts de l'UDA lui confèrent le pouvoir d'exclure des membres. Or, l'appartenance à l'Union ou le fait d'être en règle avec elle sont des exigences absolues de travail en information aux Actualités et aux Affaires publiques. C'est dire que, le cas échéant, un organisme non compétent en information, l'Union des artistes, pourrait empêcher un journaliste de pratiquer son métier à Radio-Canada. Cette perspective n'est

pas aussi théorique qu'elle pourra paraître aux yeux de certains. Qu'il suffise de rappeler à ce propos les listes noires que l'UDA compile régulièrement et qu'elle utilise pour, effectivement, boycotter les personnes, les organismes ou les membres qui lui ont déplu.

Comme on peut le constater, nous sommes assez loin de ce que M. Thibault appelait devant le CRTC les « exigences très élevées » que la Maison s'efforce de maintenir à l'égard de « la pratique impartiale de toutes les fonctions et activités journalistiques à Radio-Canada ».

En conclusion de son exposé devant le CRTC, le directeur de l'information au réseau français exprimait le souhait « de faire des émissions vivantes à Radio-Canada avec du monde qui se sent le plus libre possible dans sa peau de journaliste ». Eh bien, rien de plus simple! Que Radio-Canada reconnaisse à tout son personnel journalistique, sans exception, la liberté d'association syndicale et qu'elle renonce à obliger ses journalistes des Actualités et des Affaires publiques à faire partie, contre leur gré, de l'Union des Artistes.

Ont signé conjointement: Guy Amyot, Gérard-Marie Boivin, Madeleine Champagne, Hélène Courchesne-Laurin, Pierre Craig, Robert Desbiens, Pierre Devroede, Paule Doré, Carmel Dumas, Jean Dussault, Denise Faille, Louis Fournier, Camille Gagnon, Jean Groux, Maurice Godin, Daniel Gourd, Maurice Lahaie, Gisèle Lalonde, Robert Landry, Jean Lapierre, Yves Laplante, Cécile Larouche, Gilles Léveillé, Raymond Provancher, Marie-Hélène Poirier, Claude Sauvé, Jean Thivierge, Gisèle Tremblay, Michel Tremblay, Pierre Trotter, ainsi que le Bureau de direction du Syndicat général du cinéma et de la télévision, section Radio-Canada.)

Vous voulez rénover. Vous nous téléphonez. Nous venons chez vous.

- Au moment qui vous convient, le jour, le soir ou même le samedi, un représentant du service d'achats à domicile Eaton se présente chez vous, avec dans sa camionnette, un vaste choix d'échantillons de tentures, moquettes et tissus d'ameublement.
- Dès sa première visite, sans frais, il vous fait bénéficier de son expérience pour vous guider dans le choix des éléments qui constitueront votre nouveau décor.
- Sans obligation de votre part, il établit pour vous le coût des travaux et des matériaux.
- Vous avez l'assurance d'obtenir des produits de qualité et un service compétent garantis par Eaton.
- Vous évitez de faire la tournée des magasins, tâche épuisante qui demande beaucoup de temps.
- Vous choisissez ainsi la façon moderne, pratique et économique de rénover en achetant moquettes, tentures et tissus d'ameublement au meilleur endroit: **chez vous.**

Invitez notre représentant aujourd'hui. Composez

341-3000, poste 241 ou 242

ACHATS À DOMICILE

EATON

ou une aubaine en vaut le «coût»



**Prenons ça
à cœur**

Contribuons à la campagne
de la Fondation du Québec des
maladies du cœur . . .

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE PLANIFICATION SUCCESSORALE
DÎNER-CAUSERIE
CERCLE UNIVERSITAIRE
65, rue d'Auteuil
Québec

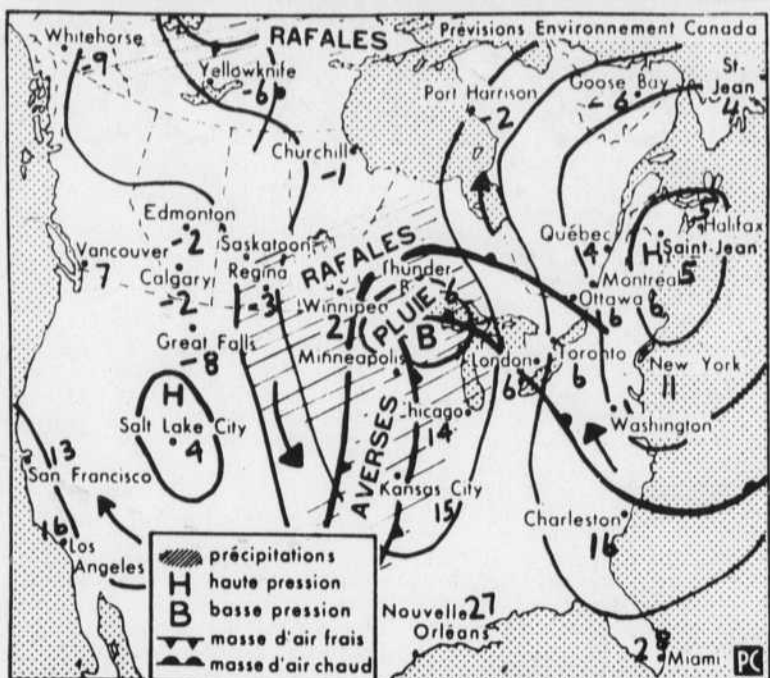
Date: Mardi 14 novembre
Heure: 18h00

Conférencier:
M. ANDRÉ MICHAUD c.a.
Fortier, Hawey & Ass.
SUJET:

Les déductions
des particuliers

PRIX:
Membres: \$12.00
Non-membres: \$15.00
Informations: (418) 692-1221
Québec

L'AMÉTIÉO



A midi, aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: ennuagement graduel suivi de neige en fin de journée. Vents modérés. Maximum près de zéro. Mardi: pluie ou bruine passagère.

Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec ennuagement en après midi. Neige débutant tard en soirée. Maximum près de zéro. Mardi: pluie.

Pontiac, Gatineau, Lièvre et Laurentides: ensoleillé avec ennuagement en fin de journée. Maximum de zéro à 2. Mardi: pluie.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé avec ennuagement en fin de journée. Maximum de 3 à 5. Mardi: averses et plus doux.

Estrie-Beauce: ensoleillé avec ennuagement en soirée. Maximum près de 3. Mardi: averses et plus doux.

Lac-Saint-Jean, Mauricie, Parc des Laurentides et Saguenay: ensoleillé avec ennuagement en soirée. Maximum de moins 2 à zéro. Mardi: neige se changeant en pluie tôt en matinée.

Québec, Rivière-du-Loup et Malbaie: ensoleillé avec ennuagement en soirée. Maximum de moins 2 à zéro. Mardi: neige se changeant en pluie tôt en matinée.

Baie-Comeau et Sept-Îles: ensoleillé. Maximum de moins 2 à zéro. Mardi: neige se changeant en pluie.

Rimouski, Matapédia, Saint-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie et Gaspé: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum près de zéro. Mardi: neige se changeant en pluie.

Basse-Côte-Nord et Anticosti: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum moins 2 à zéro. Mardi: ennuagement suivi de neige.

terminante des militants du RIN, le PQ se sera en effet toujours montré plus indépendant que ses dirigeants.

Les diverses éditions du programme péquiste, du moins celles allant de 1967 à 1974, ne parlent pas de référendum et traitent à la légère l'éventuelle association économique. « L'accord sur les modalités d'une association n'est pas une condition sine qua non de l'accession du Québec à son indépendance », peut-on lire notamment dans le programme de 1970.

De son côté M. Lévesque, que ces discussions théoriques de parti d'opposition ennuayaient et qui n'a pas toujours disposé du pouvoir personnel dont il jouit maintenant, laissait aller les choses, sachant bien qu'il pourrait rétablir d'autorité la trajectoire le moment venu.

En fait, dès la campagne électorale de 1973 et avec l'aide de Claude Morin, il a commencé à modifier le programme de son parti. D'abord en faveur d'un référendum sur la constitution d'un Québec souverain puis ensuite d'un référendum sur la souveraineté-association elle-même, distinguant dès lors la question du devenir national de celle de l'élection d'un gouvernement.

Aujourd'hui, il va encore plus loin et ajoute une étape supplémentaire à la démarche, soit celle de la négociation maintenant devenue obligatoire de l'association économique. Au fond, ce qu'il fait, de dire certains, c'est transformer l'objectif indépendantiste en réalité constitutionnelle négociable.

Le motif qui guide cette nouvelle attitude est aisé à comprendre puisqu'il s'agit en définitive, pour le gouvernement, de maximiser ses chances au moment du scrutin référendaire, même s'il faut pour y arriver augmenter les étapes et rendre les « pas » aussi minuscules que les sondages le commandent.

A ce sujet, l'étude qui vient de publier trois chercheurs de l'Institut Hudson du Canada est révélatrice du type

de souci qui anime maintenant le gouvernement. Cette étude fondée sur les résultats combinés de trois sondages récents, indique en effet que si la thèse de la souveraineté-association ne recueille directement qu'environ le tiers des suffrages, plus de la moitié des Québécois sont par contre prêts à donner un « mandat de négociation » au gouvernement.

Cette recherche, que viennent confirmer des sondages internes du parti, ne peut que renforcer la position de ceux qui estiment que le gouvernement n'a aucune chance de gagner le référendum si la population confère à son vote un caractère irréversible. Au surplus, les gens qui définissent aujourd'hui la stratégie référendaire sont les mêmes qui ont gagné leur pari, en 1976, en dissociant l'élection provinciale du processus d'accession à l'indépendance.

Concrètement, les ministres ont donc décidé à Montebello que si on ne pouvait franchir la rivière, rien n'interdirait de traverser d'abord un ruisseau en insistant sur le fait que la population sera à nouveau appelée à se prononcer sur l'échéance finale ainsi reculée d'un cran, que se soit par voie d'un autre référendum ou, plus simplement, au moment d'une campagne électorale.

Dans cette perspective, le libellé de la question est peut-être moins important que certains ont pu le penser puisque, quelle que soit la formulation qui sera retenue, la campagne référendaire portera sur le fait qu'il y aura tôt ou tard un autre vote sur la même question, et qu'on n'a donc rien à perdre à tenter sa chance.

Il est d'ailleurs intéressant de noter, sous ce chapitre, que le programme actuel du parti prévoit déjà ce second vote, au paragraphe 5 du chapitre Deux. Selon les informations recueillies par LE DEVOIR, rien d'interdit à ce qu'on se serve de ce paragraphe, soit pour approuver l'entente intervenue soit pour revoir toute la question, si les choses tournent mal.

Quoi qu'il en soit, on semble d'ores et déjà persuadé, dans les milieux gouvernementaux, de la justesse de cette nouvelle stratégie de même que du caractère déterminant et irréversible d'un premier vote favorable, même s'il s'agit seulement d'un mandat de négociation.

Quand aux résultats de cette négociation, on semble toutefois beaucoup moins certain qu'elle conduise dans une première étape à l'accession d'une souveraineté pleine et entière, compte tenu que cette démarche de négociation pourra affecter à la baisse le résultat final.

Il est à cet égard symptomatique d'entendre, dans les coulisses du pouvoir, des gens raconter que l'accession à la souveraineté du Québec passera peut-être par l'étape du statut particulier.

Une anti-chambre qui d'ailleurs, pourrait bien satisfaire certains dirigeants actuels, mais dont ils se refusent pour l'instant à parler ouvertement. Bien plus, ils nieront même énergiquement, à la première occasion, y avoir jamais songé.

Le GAM

rales.

Puis, avec un soupçon de mélancolie et d'ironie, celui qui a mis sur pied un parti dans un laps de temps fort court, à peine quatre mois avant le 12 novembre, celui sur qui l'on comptait pour galvaniser un électoral jugé trop longtemps passif et désintéressé de la chose municipale a constaté: « Ceux qui disaient que Joyal était plus populaire que son parti se sont trompés: désormais le parti et son chef sont sur un pied d'égalité. »

Puis, évoquant l'inscription d'un monument aux Patriotes que « la folie de Drapeau a démolie », il a dit y puiser une certaine consolation: « Ils ont été vaincus dans la lutte mais ils ont triomphé dans l'histoire », pouvait-on lire sur ce monument. « Notre avantage à nous c'est que notre parti est jeune et que Drapeau est un vieux chef », a-t-il ajouté.

Invité à commenter les raisons de cette déconfiture du GAM, Serge Joyal s'est contenté de dire que les Montréalais avaient donné un « vote de reconnaissance » à M. Drapeau mais que « cette ère va bientôt se terminer ». L'avenir est de notre côté, a-t-il dit. L'enquête Malouf n'est pas terminée, des poursuites sont dans l'air. Je vous invite donc à ne pas décrocher, autrement on trahirait

Un mandat comme je les aime: clair, fort et net (Drapeau)

par François Barbeau

Fatigué mais heureux, M. Jean Drapeau a été réélu hier soir maire de Montréal, avec une équipe de 52 conseillers du Parti civique, deux seuls de ses candidats n'ayant pas réussi à se faire élire au conseil de ville.

« C'est un mandat comme je les aime », a-t-il proclamé du grand hall de l'hôtel de ville, devant les feux de la télévision: « clair, fort et net. »

Le maire réélu pour son septième mandat, entouré de ceux de ses conseillers qui avaient réussi à s'arracher à leurs festivités de vainqueurs pour se rendre à l'hôtel de ville, a souligné que ce témoignage de confiance des électeurs de Montréal comportait sa part de lourdes responsabilités mais, a-t-il déclaré, « nous les acceptons, aussi lourdes soient-elles ».

M. Drapeau avait commencé sa soirée de veille au Q.G. du Parti civique, rue Ontario est, où il a entendu ses organisateurs acclamer la première victoire d'un de ses candidats, M. Pierre Lorang, réélu dans le district numéro 9, secteur Hochelaga.

Quelques instants plus tard, M. Lorang se présentait lui-même au Q.G. pour y recevoir l'accolade du chef et les hourras des organisateurs et chauds partisans du parti.

Si dans ce Q.G. la soirée manquait un peu d'animation, la scène devait être très différente à l'hôtel de ville, dont le grand hall ressemblait à un centre de lancement de satellites un jour de grand départ pour la lune.

L'informatique jouait un rôle de premier plan: chaque quotidien, chaque station de radio disposait de son écran catho-

des ceux qui nous ont fait confiance et il s'agit de plus du quart de la population votante. »

Le chef du GAM a alors promis solennellement de continuer d'être à l'écoute constante des Montréalais et de travailler à mieux saisir les choix que l'on fera par l'information, l'ouverture d'esprit, la sensibilité, la maîtrise des décisions. »

Entouré de tous ceux qui ont travaillé pour le GAM et qu'il a chaleureusement remerciés, M. Joyal s'est rendu à l'hôtel de ville vers 22 h 45, mais le maire Jean Drapeau avait déjà savouré publiquement la victoire qui lui avait été concédée très tôt, et regagné son bureau.

De son côté, M. Nick Auf der Maur recevait les félicitations des citoyens tout en regrettant amèrement que son bon ami et compagnon d'armes, M. Robert Keaton, comme lui anciennement du RCM et dissident de cette formation politique, ne soit pas à ses côtés. Le seul conseiller du Groupe d'action municipale s'est dit cependant convaincu que Serge Joyal sera le prochain maire de Montréal. « Le GAM a pris racine rapidement dans le

dique sur lequel apparaissent les résultats les plus récents, les pourcentages, le taux de participation, etc. Un clavier, relié à chacun de ces écrans, était commandé par un technicien qui, à la demande d'un journaliste, pouvait faire apparaître telle ou telle donnée, instantanément.

Les stations de télévision avaient installé leurs appareils un peu partout, et les commentateurs trônaient sur leurs fauteuils tandis que la foule, soigneusement filtrée à la porte par des policiers de la CUM, ne cessait de trébucher dans les fils qui jonchaient le sol.

M. Drapeau n'a pas voulu commenter les résultats qui ont reporté son équipe à l'hôtel de ville, expliquant qu'il attendrait de pouvoir en prendre connaissance dans le détail avant de faire quelque commentaire.

Mais, a-t-il déclaré, je peux me vanter du fait qu'un plus grand nombre d'électeurs que d'habitude soit allé voter aujourd'hui. C'est moi qui demandais ça durant la campagne.

Le maire réélu a expliqué à ses partisans que ses deux conseillers défaits, MM. Jacques Corney et Guy Jutras, qui ont connu la défaite respectivement aux mains de MM. Nick Auf der Maur et de Michael Fainstat, n'étaient pas pour autant laissés pour compte et qu'ils participeraient activement aux réunions du PCM où ils feraient entendre la voix des citoyens de leurs districts.

Le Parti civique, a lancé le maire Drapeau, est un vrai parti parce que c'est une vraie équipe. Pourquoi devrions-nous modifier notre style et notre constitution quand nous connaissons de pareils résultats?

milieu et il est là pour y rester et croître aussi rapidement », a-t-il fait remarquer.

Le RCM

candidats défaits se félicitaient mutuellement de s'être classés deuxième dans leur district... quand ils pouvaient le faire.

« Je regrette amèrement de voir disparaître un nombre important de conseillers qui, pendant quatre ans, ont fourni la seule opposition et consacré tout leur temps à la défense de la démocratie à l'hôtel de ville, a dit M. Duquette. Ils avaient beaucoup mérité des Montréalais et du parti. C'est une grande perte pour la collectivité. »

Le candidat défait à la mairie a aussi jeté le blâme sur le GAM qu'il a accusé d'avoir entretenu la confusion en adoptant les tactiques du Parti civique et les éléments de programme du RCM. A ses yeux, le parti a aussi été victime du système électoral puisque les parties d'opposition n'ont eu que deux élus avec 43% des voix.

Pour sa part, le conseiller défait Jean Roy attribuait en partie la dé-

« Nous n'oublierons jamais, a-t-il clamé de sa voix des grands moments, qu'il ne faut pas abuser d'une force. Nous allons continuer de nous tenir à l'écoute de la population, nous allons continuer de consulter, par nos moyens, la population et les institutions. »

« Nous allons nous inspirer de ces consultations pour donner à la population qui nous a élus l'administration, le progrès et les services qu'elle attend de nous. »

Au bénéfice des électeurs anglophones, M. Drapeau a signalé que les Montréalais avaient été assez réalistes pour comprendre que l'administration du maire Drapeau n'était pas parfaite, mais qu'elle était celle qui donnait le meilleur d'elle-même.

Les résultats, a-t-il poursuivi, montrent qu'il est faux de prétendre que le Parti civique n'est pas resté en contact avec le peuple. Je promets que nous travaillerons d'arrache-pied pour les meilleurs intérêts des Montréalais.

Tout au long de son allocution, les conseillers fraîchement élus qui entouraient le maire, avec les membres de leurs familles, ne cessaient de saluer les figures connues qu'ils apercevaient dans le hall de l'hôtel de ville.

Avant de rentrer dans ses salons pour féliciter plus intimement ses nouveaux conseillers, M. Drapeau n'a pas manqué de souligner qu'il se trouvait parmi eux trois femmes: Mme Carmen G. Millette, élue dans le district numéro un (Riel); Mme Nicole Gagnon-Laroque, élue dans le district 27 (Crémazie-ouest) et Mlle Justine Sentenne, élue dans le district 49 (Notre-Dame-de-Grâce-est).

faite de son parti aux efforts désespérés des Libéraux qui ne pouvaient pas permettre l'arrivée à Montréal d'un parti qui aurait été sympathique au Parti québécois.

Selon M. Roy, le RCM devra tirer de dures leçons de cette défaite: « Nous sommes encore un simple groupe de pression, encore un peu naïfs sur les bords. Nous devons nous organiser beaucoup mieux, rebâtir la machine et gagner la bataille maison par maison », souligne-t-il.

D'autres, comme le candidat défait Roger Julien, dans le quartier Hochelaga, faisaient un parallèle avec les dernières élections municipales à Montréal et y voyait le signe d'une remontée de la droite au Québec.

« Plus que la défaite que nous connaissons aujourd'hui, c'est ce mouvement de ressac et de conservatisme qui m'inquiète », soulignait-il.

En somme, ce n'était pas gai dans les locaux du RCM, hier, mais on se consolait du mieux qu'on pouvait, on cherchait à comprendre et on se promettait de ne pas répéter les mêmes erreurs. Une bataille de perdue...

St-Léonard: Bissonnet l'emporte de justesse et sera en minorité

par Rodolphe Morissette

Les électeurs de la Cité de Saint-Léonard, au nord de Montréal, ont élu à la mairie M. Michel Bissonnet, de l'Équipe du renouveau, qui l'a emporté par 169 voix seulement sur son plus proche rival, M. André Chrétien, du Parti d'Alliance municipale (PAM).

L'Équipe du renouveau sera cependant minoritaire au conseil: elle n'a pu faire élire que quatre conseillers, tandis que le PAM en aura sept, dont M. André Chrétien même: son colistier, dans le district 9, M. Lucien Lauson, a été élu. Le Parti civique de M. Joseph Andreoni, qui a fait très bonne figure quant au nombre de voix recueillies dans cette élection, n'a pu

faire élire qu'un seul conseiller, M. Don Carducci (4), le colistier de M. Joseph Andreoni et qui, selon les nouvelles règles du jeu, devra céder son siège au chef du parti défait à la mairie.

Plus de 50% des électeurs de Saint-Léonard ont voté hier. Avec de très minces majorités, l'Équipe du renouveau a fait élire quatre conseillers: Jacques DiBlasio (1), Cosmo Maciocia (2), Raymond Renaud (5) et Resario Otona (8).

Outre le colistier de M. André Chrétien (9), le PAM a fait élire six autres conseillers, qui fermeront la majorité au conseil.

Il s'agit de MM. Robert Benoit (3),

Eduardo DiBennardo (6), Louis Turmel (7), Jules Lauzon (10), Jacques Proulx (11) et Jean Desjardins (12).

Notons que le quatrième parti à entrer dans la course à Saint-Léonard, le Citoyen en progrès de M. François De Marco, n'a pu faire élire personne. Dans six des 12 districts, ce parti recueillait moins de 100 voix. Aucun des cinq candidats indépendants à l'échevinage n'a été menacé pour ses rivaux. Quant au Parti civique, il n'est classé premier dans un district, deuxième dans quatre et troisième dans six districts, ce qui a permis à maints candidats de se faufiler à la tête sur division du vote.

AU FIL DES MOTS

Francisation: un défi

par Louis-Paul Béguin

C'est une grave erreur de comparer les efforts de normalisation des autres pays, sorte de planification partielle, avec les efforts que le Québec est obligé de faire pour sauver sa langue française et, avec elle, sa culture.

Ce n'est pas pour les mêmes raisons que le Québec passe des lois sur la langue française. Même si l'anglais s'infiltrait dans les autres langues européennes, il ne représente pas un danger aussi sérieux à ces langues qu'il le fait pour le français au Québec.

Ne nous leurrons pas. L'anglais est TOUJOURS la langue dominante au Québec. La loi n'a encore rien changé. Je prendrai l'exemple d'une petite manufacture dont on vient de me parler: les ouvriers sont francophones, et les agents de maîtrise, bien que francophones, écrivent leurs rapports en anglais; leurs lettres aussi, car le patron est un anglophone. Si les ouvriers parlent entre eux en français c'est qu'ils n'ont pas besoin de parler la langue dominante, l'anglais. Si l'un d'eux obtient de l'avancement et devient contremaître, automatiquement, sa langue changera. Comme il s'agit d'une petite entreprise de 36 personnes, les frais de francisation seraient trop lourds et la loi l'a prévu: cette entreprise n'a pas à se franciser

dans un délai prescrit. Tout au moins les communications vont continuer à se faire par écrit en anglais, langue du patron. Bien sûr, celui qui me dirait comment on pourrait changer immédiatement cet état de fait, lui ou pas lui.

Ce n'est pas parce que 30 ouvriers parlent le français, et six les deux langues, qu'on peut dire que l'entreprise est francisée. La majorité ne signifie rien dans ce cas-là. C'est une « erreur » qu'on fait souvent et qui permet de cacher la vérité.

Je pensais à cela quand j'écoutais les conférenciers s'exprimer sur la planification linguistique. Ce n'est pas facile de planifier et même d'aménager la langue du Québec, en fonction des obligations de la Charte. Il faut de l'argent et de la bonne volonté. Les esprits commencent à changer, et à comprendre ce qu'ils doivent faire mais les moyens d'apprendre devront être nombreux, sur mesure, tantôt persuasifs, tantôt coercitifs.

Autrement dit, les belles théories de planification sont peut-être bien fondées et fort logiques. Mais il y a les faits, et comme l'a rappelé le troisième conférencier de ce colloque sur la planification linguistique: « Les faits c'est l'histoire qui les fournit et la philosophie qui les organise. » Ce qui m'amène à rendre compte du remarquable exposé de M. Selim Abou, pour conclure.

Le colloque, organisé intelligemment par M. André Martin de l'O.L.F., sous la direction de M. Pierre Laporte, m'a beaucoup plu. Il a permis que ceux qui intéressent le destin encore passionné de la langue française au Québec (les langues heureuses n'ont pas d'histoire), s'enrichissent des arguments nuancés et bien muris des conférenciers. Enfin un colloque qui servira à quelque chose.

Vance présente à Begin un compromis pour débloquent la négociation de paix

NEW YORK (d'après AFP et Reuter) — Les États-Unis ont mis au point une formule de compromis pour tenter de sortir les négociations israélo-égyptiennes de l'impasse où elles se trouvent, à indiquer un officier de l'administration américaine.

Elle a été présentée hier soir par le secrétaire d'État Cyrus Vance au premier ministre israélien Menahem Begin au cours de l'entretien qu'ils ont eu dans le salon du Roi David de la compagnie El Al, à l'aéroport Kennedy.

Cette formule propose un langage nouveau sur le problème du lien entre le traité de paix israélo-égyptien et le règlement global du conflit au Moyen-Orient. La même source s'est refusée à indiquer si ce compromis portait sur le préambule du traité ou sur les documents qui l'accompagnaient.

Avant son départ du Canada où il effectuait une visite officielle, M. Begin a révélé qu'il présenterait des contre-propositions à M. Vance. En effet, il estime que les récentes propositions égyptiennes mettent en danger, selon lui, la sécurité et l'avenir d'Israël.

Dans une interview réalisée par le réseau CFTO, M. Begin a indiqué qu'il avait reçu, samedi soir, une lettre contenant les nouvelles propositions égyptiennes. Il a cependant précisé que cette lettre n'était pas signée de la main du président Anouar Sadate.

Le sort des négociations de paix de Washington se décidera aujourd'hui au vu du Résultat de cette rencontre écrit le quotidien officieux du Caire « Al-Ahram ».

Le journal écrit que les États-Unis ont avancé diverses propositions sur les liens à établir entre un traité de paix israélo-égyptien et le statut de la Cisjordanie et

des Palestiniens, et que, dans les milieux égyptiens, on juge que ces idées « ne sont pas mauvaises ».

Hier, dans la journée, le président Jimmy Carter avait une fois de plus jeté personnellement son poids dans la balance pour sortir les négociations égypto-israéliennes de la crise aiguë qu'elles traversent depuis plusieurs jours.

Le chef de la Maison-Blanche, indiquant-on officiellement, s'est entretenu hier par téléphone avec le président Anouar Sadate et le premier ministre Menahem Begin. Leurs conversations ont été « substantielles » a déclaré le porte-parole de M. Carter qui s'est toutefois refusé à en préciser la teneur et la durée.

L'intervention directe du président Carter semble contredire les commentaires légèrement optimistes donnés hier par le porte-parole des négociations, M. George Sherman qui a affirmé que les pourparlers continueraient à aller de l'avant. Elle est survenue aussi quelques heures après que le cabinet israélien ait annoncé qu'il rejetait les demandes égyptiennes sur l'établissement d'un lien entre le traité de paix et les négociations sur l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza.

M. Begin, qui vient d'achever une visite officielle au Canada, devait rentrer immédiatement à Jérusalem où il présidera demain un conseil de cabinet extraordinaire. Les deux principaux plénipotentiaires israéliens qui ont participé également aux entretiens avec M. Vance à New York, devaient regagner directement Washington, indique-t-on de source informée.

La prise de position du cabinet israélien, ne facilitera pas la tâche de M. Begin, d'autant plus que le durcissement égyptien s'est fait sentir sur l'autre grand problème encore en suspens dans les

pourparlers, le partage des ressources pétrolières du Sinaï. Israël qui a mis en valeur depuis 1967 les gisements pétroliers d'Alma, près d'Abou Rudeis, entend se voir garantir des livraisons de l'ordre d'un million de tonnes par an, une fois ceux-ci retournés à l'Égypte. Ces demandes ont été rejetées par le président Sadate, laissant-on entendre hier au Caire.

Le gouvernement israélien a rejeté la demande égyptienne concernant l'établissement d'un « lien » entre l'accord de paix égypto-israélien et les négociations sur l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza ainsi que celle concernant la fixation d'un calendrier pour la mise en place d'un régime d'autonomie dans ces territoires.

Le communiqué publié par le gouvernement à l'issue de sa réunion hebdomadaire souligne que les demandes égyptiennes « vont à l'encontre des accords de Camp David » et « ne peuvent que constituer un obstacle à la paix ».

La décision a été prise après que le cabinet eut entendu un rapport du vice-président du conseil, M. Yigael Yadin, sur l'état des négociations. Il s'agissait en fait d'un cabinet restreint (dix ministres), le premier ministre, M. Begin, ainsi que les ministres des Affaires étrangères, de la Défense, des Finances et de l'Énergie, MM. Moshe Dayan, Ezer Weizman, Simha Elikh et Yitzhak Mordechai, se trouvant actuellement à Washington.

Les nouvelles exigences, formulées par l'Égypte au cours des négociations d'un traité de paix ne correspondent pas aux accords de Camp David, a déclaré M. Begin à Toronto. Le président du Conseil israélien a tenu ces propos dans une synagogue où s'étaient rassemblées 5.000 personnes, avant que quitter le Canada pour New York.

Brandissant un exemplaire des accords de Camp David, M. Begin a déclaré qu'ils stipulaient seulement que l'Égypte et Israël devraient négocier un traité de paix et invitaient les autres dirigeants arabes à élaborer un règlement global.

Déclarant qu'Israël avait accepté cette procédure, le président du conseil a souhaité rencontrer d'autres dirigeants arabes en secret ou publiquement.

La télévision israélienne a affirmé hier soir qu'une des nouvelles demandes égyptiennes faites aux négociations de Washington concerne un retrait israélien partiel du Sinaï avant la période de neuf mois convenue à Camp David.

La télévision signale en outre qu'après le retrait sur une ligne allant de Ras Mohammed dans le sud, à El Arich sur la Méditerranée, Israël continuera de contrôler quatre hauteurs stratégiques: les monts Libni, Hila, Kharim et le monastère de Sainte-Catherine.

L'Égypte ne sera autorisée à déployer, sur une bande de 50 km à l'est du canal de Suez, que 230 tanks, 100 pièces d'artillerie et de DCA, mais aucun missile.

Plus à l'est, dans une zone délimitée, les unités égyptiennes de patrouille des frontières ne pourront être munies de armes personnelles, affirme la télévision israélienne. Encore plus à l'est, et jusqu'à la frontière israélienne, il y aura une zone de l'ONU. Les Égyptiens pourront y maintenir une force de police civile.

Du côté israélien, il y aura une zone de un à trois km de limitation des forces, ou au maximum quatre bataillons pourront être déployés. L'accord prévoit aussi la complète liberté de navigation dans le canal de Suez, y compris pour les canonnières israéliennes.

La guerre du bâtiment

Les belligérants s'appellent Elgie et Johnson

par Patricia Dumas
correspondance
particulière au DEVOIR

TORONTO — Pour qui exactement y a-t-il un problème de frontières dans l'industrie de la construction? M. Pierre-Marc Johnson, ministre québécois du Travail dit à son homologue ontarien: "Nous n'en avons pas, c'est vous qui en avez."

Et M. Elgie, ministre ontarien du Travail, répond: "Il faudra voir qui aura un problème quand 5,000 personnes vivant dans la région de Hull ne pourront plus traverser la frontière pour se trouver du travail."

Pourtant, M. Elgie fait cette déclaration sans agressivité; tout juste avec une certaine amertume. Tout nouveau dans la vie politique et ministre depuis à peine trois mois, il doit défendre le projet de loi qui empêcherait les ouvriers de la construction du Québec de circuler librement en Ontario.

"Ce projet de loi, comme tout le monde le sait très clairement, n'est pas un projet que l'on veut adopter. M. Johnson sait que je suis prêt à négocier à n'importe quel moment. Mais au cours de notre dernière conversation il y a trois semaines environ, il n'avait toujours rien à me proposer. Quand nous avions discuté auparavant de plusieurs possibilités d'entente, il m'avait expliqué qu'il devait d'abord en discuter avec ses collègues et des membres de l'Office de la construction du Québec. Mais des semaines ont passé et il n'y a toujours pas de réponse. Je dois donc légiférer contre les ouvriers du Québec pour avoir un outil de discussion avec le gouvernement québécois."

Parmi les possibilités d'entente que le ministre serait prêt à considérer, s'il est vraiment impossible de changer le système de zonage québécois, il y a celle de considérer l'Ontario comme une autre zone du Québec, celle d'établir certaines zones libres dans les deux provinces ou encore celle d'émettre certains permis spéciaux pour des projets de construction spécifiques.

"Voilà quelques pensées qui me traversent l'esprit dans le moment, mais qui ne sont en aucune façon des politiques que j'ai établies avec mon premier ministre. Je ne peux pas vous parler de ma réaction aux propositions du Québec, parce qu'il n'y a pas eu de propositions."

Mais si on demande à M. Elgie pourquoi l'Ontario considère que les règlements de zonage du Québec sont un tel

problème puisque selon son ministère, il n'y a qu'un ouvrier ontarien qui travaille au Québec pour cinq ouvriers québécois qui travaillent en Ontario, il répond: "Nous éprouvons du ressentiment à l'égard de toute obstruction qui est faite à la libre circulation des ouvriers entre les frontières: voilà notre problème. Personnellement, nous n'avons jamais créé d'obstruction et nous devons trouver un moyen pour qu'il n'en existe pas."

Le gouvernement ontarien est très conscient du fait que les règlements de zonage québécois découlent du rapport de la Commission Cliche qui a été fait sous le régime Bourassa. Il sait également que ces recommandations n'étaient pas dirigées contre l'Ontario, mais bien contre des excès à l'intérieur du Québec. "Mais ces recommandations et leur application n'ont pas nécessairement réglé les problèmes dans l'industrie de la construction au Québec. Je vous assure qu'il y a beaucoup

de tensions et de problèmes chez eux," déclare avec lassitude le ministre Elgie.

Il se sent acculé au pied du mur. Les syndicats ontariens de la construction ne veulent pas d'une loi qui réglementerait leur liberté de mouvement. Les entrepreneurs en construction, non plus. Le premier ministre Davis non plus. Le ministre du Travail de l'Ontario, non plus. Alors pourquoi ce projet de loi?

"Ottawa refuse de s'impliquer. Deux, trois lettres du premier ministre Davis sont demeurées sans réponse. Il en est de même pour les appels téléphoniques. M. Trudeau ne veut pas porter la cause devant la Cour suprême du Canada pour qu'elle puisse juger de la constitutionnalité de la loi québécoise. Il refuse même de répondre. Le silence et nous, nous attendons."

Le gouvernement ontarien savait bien à l'avance ce qui allait se produire au Québec. Il savait qu'un règlement entrerait en vigueur le 1er juillet dans l'industrie de la construc-

tion. Pourquoi ne pas avoir agi avant?

"Sans doute à cause de cet étrange sentiment humain qui fait croire que le danger va s'en aller, que le pire ne viendra jamais... Et aussi parce que, depuis des années, il existe de l'obstruction sur papier mais jamais vraiment dans les faits. Les nouveaux règlements instaurés au Québec depuis le premier juillet nous ont ramenés à la dure réalité."

Mais cette réalité, que sera-t-elle quand le projet de loi ontarien sera adopté? Qu'arrivera-t-il à ce moment-là aux ouvriers de la construction?

"Rien. La loi est très souple. Tout dépendra des réglementations que le gouvernement jugera bon d'établir. Elle n'est pas conçue comme certains le laissent entendre, pour nuire aux ouvriers mais pour aider à négocier. Elle contient une clause guillotine qui met fin à ses pouvoirs au bout de quatre

ans. Elle contient également, maintenant, des clauses qui protègent les contrats de travail déjà existants à l'intérieur de la province."

Le nouveau ministre du Travail de l'Ontario a tenu, à plusieurs reprises, à souligner que ses rapports avec M. Johnson sont très chaleureux, étant donné qu'ils ont bien des choses en commun: ils sont tous deux à la fois avocat et médecin et ont tous les deux des pères ayant fait de la politique active au niveau provincial."

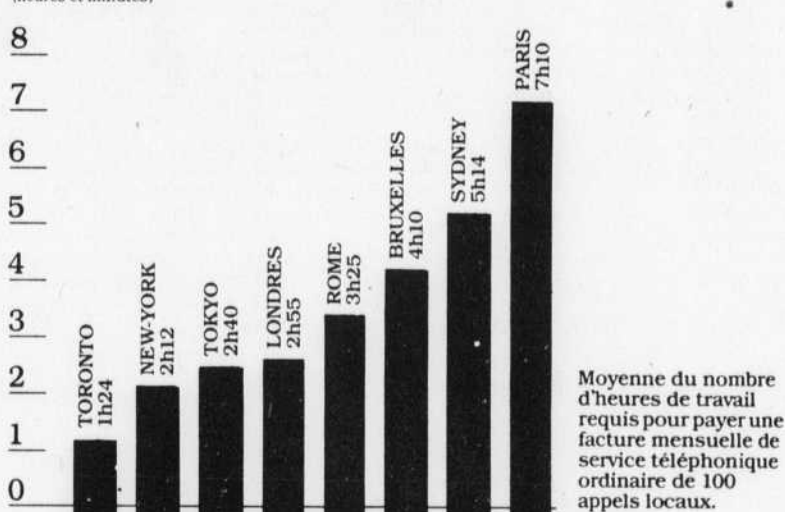
"Les discussions ne sont pas rompues. Notre ministre des affaires intergouvernementales a rencontré M. Morin cette semaine. De mon côté, j'attends toujours les propositions de M. Johnson avec patience. Quand à mon projet de loi... Il faudra attendre la fin de la commission parlementaire, le vote en troisième lecture. Je demeure optimiste que le problème sera résolu de façon satisfaisante pour toutes les parties en cause."

Payé par le Comité de Soutien aux travailleurs de Cadbury

ON BARRE CADBURY

En télécommunications le Canada ne le cède en rien à personne et les Canadiens en ont plus pour leur argent.

Tableau comparatif des frais de service téléphonique (heures et minutes)



Presque tout le monde au Canada se sert du téléphone et presque sans y penser. C'est très bien ainsi. Mais ce qui mérite qu'on y pense et que la plupart des Canadiens ignorent, c'est que leur réseau téléphonique est non seulement l'un des plus fiables et des plus modernes, il est aussi l'un des moins chers du monde.

Comparez les grandes villes sur le tableau ci-contre. Vous verrez que le Torontois moyen doit travailler 1 heure 24 minutes pour payer sa facture mensuelle de service téléphonique ordinaire, tandis qu'à New-York il faut travailler 2 heures 12 pour payer le même service; à Bruxelles, 4 heures 10 et à Paris 7 heures 10, soit presque six fois plus qu'à Toronto.

Un service téléphonique aussi peu coûteux au Canada est d'autant plus remarquable que le réseau canadien dessert le territoire le plus vaste après l'URSS et tire ses revenus d'une population dix fois moins nombreuse que celle des États-Unis.

Pareille efficacité n'est pas l'effet du hasard. C'est le résultat d'une collaboration unique en son genre.

Comme la très grande majorité des équipements du réseau canadien a été fabriquée par une seule société, Northern Telecom Canada, celle-ci est en rapport quasi quotidien avec toutes les compagnies de téléphone du pays et étudie leurs problèmes avec notre filiale de recherche, les Recherches Bell-Northern.

Travaillant ainsi de concert, nous surveillons continuellement les performances du réseau en vue de les améliorer, de prévoir les besoins du marché canadien et d'orienter nos recherches vers la mise au point de produits qui apporteront des solutions valables à des problèmes réels.

Résultat: le SL*-1 de Northern Telecom, premier système de téléphonie commerciale entièrement numérique. Le téléphone

Contempra*. Le microphone à électret. Le SP-1 et maintenant le DMS* (multiplexage numérique) systèmes de commutation conçus par des Canadiens pour des Canadiens et que les marchés hautement concurrentiels des États-Unis et d'outre-mer ont accueillis très favorablement.

Donc, chaque perfectionnement que nous continuerons à mettre au point pour répondre aux besoins des compagnies de téléphone du pays fera en sorte que les Canadiens, demain comme aujourd'hui, en auront plus pour leur argent. Et ça mérite bien qu'on y pense.

Marque de commerce de Northern Telecom Limitée.

nt northern telecom

MAÎTRISE AUJOURD'HUI LES TECHNIQUES DE DEMAIN

Usines à Amherst (N.-É.) (2); Aylmer (Qué.); Belleville (Ont.); Brampton (Ont.); Calgary (Alta.) (3); Charlottetown (I.-P.-É.); Kingston (Ont.); Lachine (Qué.); LaSalle (Qué.); London (Ont.); Montréal (Qué.) (2); North York (Ont.); Regina (Sask.) (2); Saint-Jean (N.-B.) (2); Saint-Jean (T.-N.); Saint-Laurent (Qué.) (2); Winnipeg (Man.) (3).

Faites quelque chose

Centraide peut faire encore plus

Pour les jeunes, les familles, les personnes âgées et les handicapés

- services bénévoles
- camps de vacances
- centres communautaires
- services spécialisés
- centres de dépannage
- regroupements d'entraide
- centres de référence
- Croix-Rouge

centraide

NETTOYEUR P. M.

Service d'une heure ou comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Cuisine des Fêtes 3 COURS

Démonstrations, Livrets, Repas par

Henri Bernard
Jours ou Soirs

RECEPTION COCKTAIL

20, 21, 22 ou 23 Nov. '78

REPAS DE NOËL

27, 28, 29 ou 30 Nov. '78

REVEILLON

4, 5, 6 ou 7 Déc. '78

RENSEIGNEMENTS

MENUS

843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard
2015 de la montagne
810, Montréal
metro Peel

Washington à un plan d'urgence au cas où...

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Pour le cas où le gouvernement militaire iranien ne parviendrait pas à rétablir la stabilité, l'administration américaine a élaboré des plans d'urgence, afin de faire face aux diverses situations qui pourraient se présenter, a déclaré hier à la télévision M. Hamilton Jordan, conseiller de la Maison-Blanche.

« Le chah a établi un régime militaire seulement parce qu'il n'était pas en mesure de former un gouvernement civil en mesure de rétablir la paix et l'ordre public, a-t-il dit. Nous soutenons le chah dans sa décision et nous suivons de très près la situation, en ayant bon espoir que l'issue sera positive. »

Devant la tournure « de plus en plus sombre des événements » en Iran, le Canada

a pris des mesures en vue d'une évacuation rapide de ses quelque 2.000 ressortissants, a déclaré ce week-end à Ottawa un porte-parole du ministère fédéral des Affaires extérieures.

Le porte-parole, qui a refusé de divulguer les détails du plan d'évacuation, a expliqué que cette décision résultait de « la gravité de la situation intérieure en Iran ».

A l'instar de plus de 4.000 Américains qui auraient, croit-on, savoir dans les milieux généralement bien informés, déjà quitté l'Iran, de nombreux Canadiens sont employés dans les compagnies de pétrole et plusieurs d'entre eux auraient reçu des menaces d'ouvriers iraniens.

L'armée arrête Sandjabi, chef du Front national Calme à Téhéran; heurts en province

TEHERAN (d'après Reuter et AFP) — De nouveaux incidents qui ont éclaté hier dans plusieurs villes iraniennes de province auraient fait au moins neuf morts.

Selon des informations parvenues à Téhéran, mais qui n'ont pas été confirmées officiellement, deux personnes ont été tuées à Dezful, dans le Khuzestan, province du sud-ouest riche en pétrole et théâtre de nombreux affrontements ce week-end.

Cinq personnes ont été tuées et onze autres ont été blessées à Gachsaran. Plusieurs personnes ont péri au cours de troubles dans la ville

portuaire de Bushehr. Deux personnes ont été tuées et trois autres ont été blessées dans la ville d'Aghd, dans le sud du pays, apprend-on encore.

Une grève générale, annoncée par des rumeurs dans la capitale iranienne, n'a semblé-t-il pas gravement perturbée la vie à Téhéran, au lendemain de l'arrestation de M. Karim Sandjabi, Secrétaire général du Front national (mouvement d'opposition).

L'arrestation, de M. Sandjabi n'avait suscité jusqu'à hier soit que des réactions relativement modérées au sein de la population iranienne.

La stricte application de la loi martiale dans l'ensemble du pays avait en effet limité la diffusion du mot d'ordre de grève générale lancé par les chefs de l'opposition. L'armée désormais au pouvoir affiche sa présence sur tous les axes et à tous les carrefours de Téhéran et, s'il n'y avait quelques pannes d'électricité et autres perturbations secondaires, n'était aussi le fait que les journaux ne paraissent pas, il serait difficile de croire que la capitale est frappée par un arrêt de travail.

L'absence des journaux et les difficultés de transport masquent au surplus la situation réelle des provinces, les bulletins de l'agence officielle Pars se bornant à signaler des incidents sans liens apparents les uns avec les autres.

Il reste difficile également de savoir dans quelle mesure les travailleurs du pétrole d'Abadan ont observé la consigne de grève. Selon certaines informations, ces travailleurs auraient été soumis à des pressions gouvernementales. Quant aux fidèles musulmans, ils ont obtenu l'autorisation d'aller prier dans les mosquées, mais à condition que les ayatollahs sachent maintenir l'ordre public.

M. Karim Sandjabi a été appréhendé samedi soir à son

domicile de Téhéran, peu après son retour de Paris. Il avait eu, en France, des entretiens avec l'ayatollah Khomeiny, qui, après quinze ans d'exil en Irak, réside depuis le 8 octobre près de Paris. Comme l'ayatollah Khomeiny, M. Sandjabi juge dépassé le stade des négociations avec tout gouvernement émanant du pouvoir impérial.

Dans cette perspective, le Front national exige la destitution, ou tout au moins la démission du chah et la formation d'un gouvernement issu du suffrage universel. A l'accusation d'illégalité portée contre lui par les autorités, le parti de M. Sandjabi riposte en affirmant que le gouvernement du Chah est anticonstitutionnel et ne saurait donc en aucun cas trancher sur la nature légale ou non d'un parti ou d'un autre.

Selon l'agence Pars, le travail reprend peu à peu dans l'industrie pétrolière. Citant des sources informées, elle déclare que les travailleurs de la compagnie nationale iranienne ont repris le travail à Ahvaz, siège de la société.

Mais le gouverneur militaire de la province du Khuzestan, où se trouvent la plupart des gisements de pétrole, a menacé de licencier les travailleurs qui ne reprendraient pas le travail aujourd'hui.

Le général Boghrat Jaffarian a déclaré à Ahvaz que si la production reprenait normalement, les salaires et les conditions de travail seraient améliorées. Mais il a ajouté qu'il ne pouvait accorder satisfaction aux grévistes dans le domaine politique, quand ils demandent la formation d'un gouvernement national et la fin de la loi martiale, la libération des prisonniers politiques et l'expulsion des conseillers étrangers.

Ces revendications sont ac-

tuellement examinées par le gouvernement, a dit le général Jaffaria et ne relèvent pas de l'autorité d'un gouverneur de province.

Le porte-parole officiel de la compagnie pétrolière nationale iranienne avait déclaré auparavant à l'agence Reuter que malgré la poursuite d'une grève du zèle des travailleurs du pétrole, la production journalière augmentait.

M. Namazi a déclaré qu'au plus fort du conflit, la production était de 900.000 barils par

jour. La production journalière étant de 5,5 à 6 millions de barils, est actuellement de près de 2 millions. « Il n'y a jamais eu de grève ici, a-t-il dit, à Ahvaz, « ce n'était qu'une grève du zèle ». M. Namazi s'est refusé à dire quelle quantité de pétrole était exportée.

Selon certaines informations, les grévistes d'Abadan, la plus grande raffinerie du monde, ont tenu une réunion hier et ont décidé de poursuivre leur grève indéfiniment.

Le FAO rejette une offre de Somoza Nicaragua: l'agitation reprend

MANAGUA (AFP) — L'agitation au Nicaragua s'est poursuivie ce week-end dans tout le pays et les porte-paroles du FAO (Front élargi d'opposition) annoncent qu'ils s'apprêtent cette semaine à exercer de « fortes pressions » sur le gouvernement du général Anastasio Somoza.

Hier après-midi, une personne a été tuée au cours d'affrontements à Leon, à 90 km à l'ouest de Managua entre des civils qui tentaient de mettre le feu à un café et des patrouilles de la garnison locale. A Masaya, à 30 km au sud de Managua, on pouvait entendre un peu partout dans la ville de violents échanges de tirs pendant le couvre-feu.

Enfin, un soldat a été blessé au cours d'un affrontement entre l'armée et les sandinistes près d'un village limitrophe du Costa-Rica, annonce-t-on de source militaire. De son côté, le quotidien d'opposition La Prensa affirme que de nombreux membres du FAO ont été arrêtés et publie une longue liste de prisonniers politiques.

les institutions politiques, juridiques et militaires du Nicaragua.

Le FAO insiste également sur le délai de quinze jours (jusqu'au 21 novembre) impartit au gouvernement pour que les premières exigences de l'opposition soient satisfaites. Le Front ne précise pas toutefois les mesures qu'il prendrait dans l'hypothèse où le président Somoza rejeterait ces exigences.

De son côté, le quotidien La Prensa estime que le plébiscite proposé par le président Somoza a déjà eu lieu. « Le peuple, écrit-il, a déjà voté par son action en août et septembre derniers ». Le journal fait allusion à l'insurrection générale contre le régime qui s'est soldée par plusieurs milliers de morts et de blessés.

Des fusillades et des explo-

sions s'étaient produites dans la nuit de vendredi à samedi à Managua alors que l'armée avait pris position en plusieurs points de la capitale, tirant sur des objectifs qui n'ont pu être identifiés.

La Grande nationale s'est déployée en force, soutenue par des blindés, notamment à proximité de l'université d'Amérique centrale. Les membres de la Croix-Rouge ont indiqué qu'ils n'avaient pu intervenir, l'opération de la Garde nationale ayant commencé après 22 h 00 (locale), heure d'entrée en vigueur du couvre-feu décrété il y a deux mois.

De leur côté, les autorités militaires n'ont pas précisé les raisons de cette opération, dont on ne sait si elle a fait des victimes. Selon des témoins qui se trouvaient dans le sec-

teur sud de Managua, le déploiement de force de la Garde nationale était impressionnant et les leurs des tirs pouvaient être aperçues de très loin.

D'autre part, deux des membres de la commission internationale de médiation, M. Alfredo Obiols (Guatemala) et l'amiral Ramon Emilio Jimenez (République dominicaine), ont regagné samedi leurs capitales respectives pour informer les autorités de leur pays des résultats de leur mission. Ils ont tous deux précisé qu'ils reviendraient prochainement à Managua.

Le troisième membre de la commission, M. William Bowdley (Etats-Unis), est resté au Nicaragua pour y attendre la réponse de l'opposition à la proposition du président Somoza.

Pas de vivres pour les réfugiés du Hai Hong

KUALA LUMPUR (AFP) — La police malaisienne a empêché hier le représentant malaisien du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), d'organiser le chargement de nourriture, de médicaments et d'eau à bord du Hai Hong, qui mouille depuis trois jours près de Port Klang en Malaisie, avec 2.500 réfugiés vietnamiens à bord.

Le représentant du HCR, M. R. Sampat Kumar, a précisé que plusieurs camions remplis de nourriture et de médicaments avaient été conduits sur le quai où mouille le Hai Hong à la demande expresse du capitaine et des membres d'équipage du navire mais que la police malaisienne avait refusé l'autorisation de décharger.

D'autre part, M. Sampat Kumar a déclaré que les Nations unies accorderaient le statut de réfugiés aux 2.500 Vietnamiens qui se trouvent à bord du bateau, et qu'en conséquence une aide humanitaire

leur serait accordée.

Le gouvernement malaisien a ordonné hier matin au capitaine du Hai Hong de quitter les eaux territoriales malaisiennes, mais sans toutefois donner de délai.

L'officier supérieur de la police malaisienne qui a annoncé la nouvelle aux journalistes a expliqué qu'il pensait que le capitaine du navire « essayait de dissimuler l'immigration prévue d'un nombre important de ressortissants vietnamiens » en Malaisie.

Le Hai Hong, un cargo co-

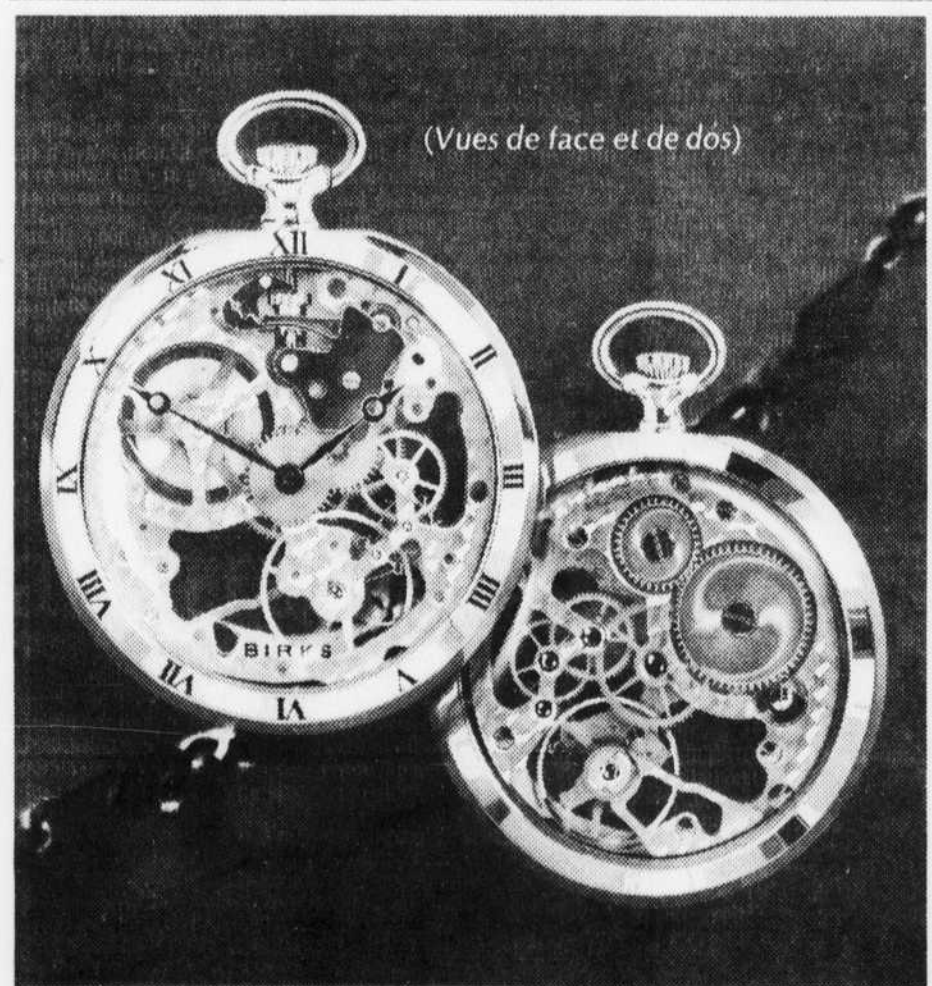
tier de 1.580 tonnes qui a quitté la péninsule du Yung Tau, au Vietnam le 24 octobre dernier, s'était ancré près de Port Klang (35 km de Kuala Lumpur) après que les autorités indonésiennes lui eurent demandé de quitter leurs propres eaux territoriales, le 2 novembre.

Deux journalistes qui ont pu monter à bord du bateau ont qualifié la situation de ses passagers de « pathétique » et exprimé la crainte qu'une épidémie ne s'y déclenche, si rien n'est fait rapidement pour eux.

NE LAISSEZ PAS
LES CONDITIONS
ROUTINIÈRES RENVESER
VOTRE MONDE.



Conduire avec
Prudence est une
Affaire de Famille



(Vues de face et de dos)

C'est clair et précis!

Un objet aussi fascinant qu'une véritable œuvre d'art ne risque pas de passer inaperçu.

Il s'agit d'une montre suisse Birks de qualité, à mouvement 17 rubis sous boîtier de ton or, avec ressort incassable et protection antichoc.

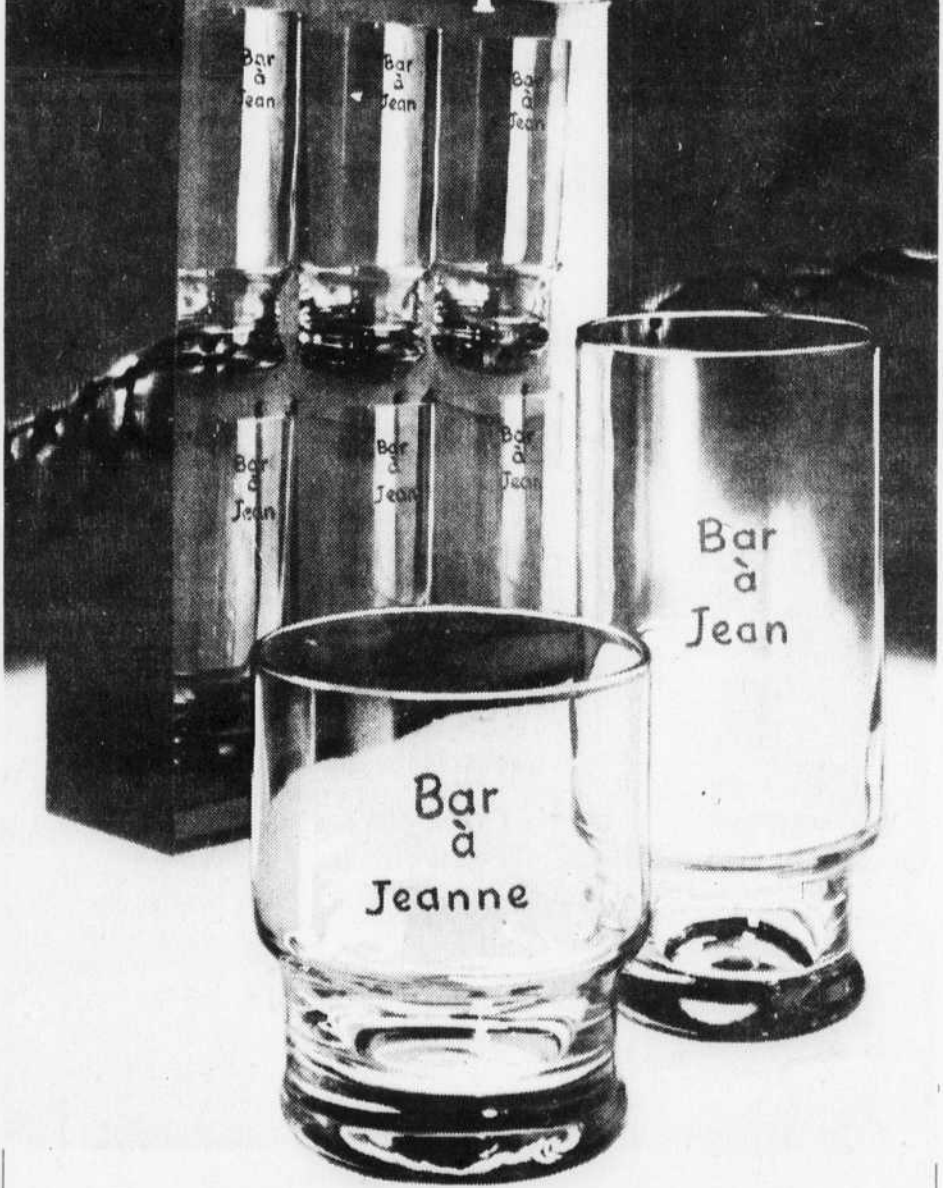
Nous l'appelons la Transparente de Birks parce qu'elle vous permet de voir les diverses interactions du mécanisme complexe — à partir du remontage et de la mise à l'heure jusqu'au mouvement élégant du balancier.

Garantie d'un an.

\$140.

BIRKS
JOAILLIERS

Des verres Birks gravés à son nom ou à son prénom.



Des verres personnalisés pour son bar particulier!

C'est le cadeau tout indiqué pour l'homme qui possède son bar personnel, qu'il s'agisse d'un collègue qui s'enorgueillit de son bar en acajou ou d'un ami qui se contente d'un petit coin-bar dans la cuisine.

Le prénom ou le nom sera gravé sur commande, ici même au Canada. Prière d'allouer un délai de 3 semaines pour la livraison. Ils vous arriveront dans une boîte bleue de Birks!

Série de six grands verres de 12 oz ou
Série de six verres à apéritif de 12 oz.

\$14.95

BIRKS
JOAILLIERS

Le meilleur fournisseur des hôpitaux et institutions

- Outils
- Outils électriques
- Machines
- Matériel de manutention
- Accessoires électriques
- Articles de plomberie
- Peinture
- Appareillage d'entretien
- Quincaillerie
- Attaches
- Boulons et accessoires
- Matériel de nettoyage
- Equipement de cafétéria
- Clôtures et accessoires

FOURNITURES INDUSTRIELLES PASCAL

Division des Fournitures Industrielles de
J. Pascal Inc. 5650, route Transcanadienne,
Pointe-Claire, Qué. (514) 695-0730.

Pologne: les jeunes demandent plus de libertés

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — Le 11 novembre a été l'occasion pour l'Eglise et les dissidents en Pologne de marquer leur aspiration à l'élargissement des libertés en Pologne.

Pour la première fois dans l'histoire de la Pologne populaire, une imposante manifestation du souvenir organisée par les divers mouvements dissidents s'est déroulée samedi soir devant le tombeau du soldat inconnu à Varsovie.

Quelque quatre mille personnes dont de nombreux jeunes se sont réunies autour de la flamme du souvenir pour exprimer leur attachement à une "Pologne libre". Pendant plus d'une heure, ils ont déposé des gerbes, chanté l'hymne national (La Pologne ne périra pas) et entonné des cantiques devant des soldats au garde-à-vous.

Dans la nuit, ils ont scandé à pleine voix de nombreux slogans sur le thème de la liberté: "Il n'y a pas de pain sans liberté, nous voulons l'indépendance", "Respect des droits de l'homme". Ils n'ont

pas manqué également de souligner leur attachement à Jean-Paul II et au cardinal primat de Pologne, Mgr. Stefan Wyszyński, dont les noms ont été longuement applaudis.

Cette manifestation sans précédent s'est déroulée dans le calme le plus complet, la police ne s'étant manifestée à aucun moment.

De son côté, l'Eglise a tenu à rappeler au peuple que le 60^{ème} anniversaire de la restauration de la Pologne après la première guerre n'était pas intervenu le 6 novembre comme le veut l'histoire officielle mais bien le 11 novembre. Le secrétaire de l'épiscopat, l'évêque Bronisław Dabrowski, n'a pas manqué de le rappeler ouvertement. Dans une homélie, prononcée samedi soir en la cathédrale Saint-Jean de Varsovie et devant une dizaine de milliers de fidèles, il a déclaré: "Le peuple polonais attache une grande importance à la date du 11 novembre car elle marque un tournant pour la Pologne qui, ce jour-là, a recouvré la liberté" après 120

ans de joug russe, prussien et austro-hongrois.

Soulignant le "profond attachement" de la nation polonaise à la foi, Mgr Dabrowski a ajouté: "L'ordre social doit être fondé sur le respect des droits de l'homme et le droit de l'Eglise de prêcher la parole de Dieu".

A l'occasion du 11 novembre, l'Eglise a d'autre part ouvert une vaste campagne de "vérité historique" estimant que le "peuple a le droit de connaître la vérité sur son histoire". Des plaques commémoratives ont été ainsi inaugurées dans plusieurs églises de la capitale, à la mé-

moire de ceux qui ont mérité de la patrie mais dont les noms avaient été jetés aux oubliettes de l'histoire. Tel le maréchal Józef Piłsudski (1867-1935) considéré comme "l'artisan de la restauration" du pays en 1918.

Des offices religieux ont été célébrés samedi dans toutes les églises du pays y compris dans la chapelle du château de Wawel, ancienne résidence des rois de Pologne, à Cracovie où repose notamment le corps du maréchal Piłsudski.

Toutes ces manifestations n'ont pas donné lieu au moindre incident. L'Eglise toute puissante a une fois de

plus été sagement écoutée. En effet, dans une lettre pastorale lue samedi dans toutes les églises du pays, l'épiscopat, tout en demandant aux dirigeants de "créer les conditions permettant au peuple de se sentir maître dans sa patrie", a lancé un appel à la population invitant "les Polonais à ne pas affaiblir ou saper" ce qui a été fait jusqu'à présent dans la reconstruction de la Pologne.

Enfin, le cardinal Wyszyński, a ouvert l'année universitaire hier à l'université catholique de Lublin, au sud-est de Varsovie, en demandant que les catholiques polo-

nais bénéficient d'une plus grande liberté d'expression.

Devant les étudiants et M. Kazimierz Karol, ministre des Affaires religieuses, assis au premier rang de l'amphithéâtre, le prêtre a déclaré que pour obtenir la liberté d'expression, "il est nécessaire d'accorder des retraites généreuses à tous les censeurs et de les remercier pour le devoir accompli".

On remarquait également dans l'assistance les ambassadeurs d'une dizaine de pays occidentaux et, pour la première fois cette année, le maire de Lublin et le préfet de la région.

Malaise au sein du PC chinois

PEKIN (AFP) — Un manque d'unité, sinon des oppositions, au sein du parti communiste chinois pour l'application de la nouvelle ligne politique générale a été révélé hier par l'organe du PC chinois qui réclame des "sanctions" contre ceux qui enfreignent la discipline du parti.

Cet article met en lumière les résistances à la politique suivie, depuis la mort de Mao et l'arrestation de la "bande des quatre". D'autres signes, relevés ces temps derniers, entament d'ailleurs l'image de la façade unitaire présentée extérieurement par la direction chinoise.

Un commentateur du Quotidien du Peuple souligne la nécessité de renforcer la discipline et vise des cadres du parti en écrivant "qu'il est des gens qui ne veulent pas se plier à la discipline".

Le commentateur rappelle les quatre obligations de soumission de l'individu à l'organisation, de la minorité à la majorité, du niveau inférieur au niveau supérieur et de tout le parti au comité central.

"Ces gens-là, il faut les rectifier", dit-il encore en signalant qu'il subsiste encore des "problèmes assez graves dans certains secteurs" malgré la campagne de critique contre Lin Biao et les "quatre".

Le Quotidien du Peuple dénonce les cadres du parti qui ne transmettent les directives que quand ils sont d'accord et stigmatisent le comportement

qu'ils ont, dans le cas contraire, quand "ils n'obéissent pas pour la forme, qu'en apparence".

Fustigeant les manquements de certains aux principes de la "démocratie" et du "centralisme" à l'intérieur du parti, le Quotidien du Peuple souligne que "tous les cadres et en particulier les cadres dirigeants doivent renforcer la discipline organisationnelle".

Quant aux directives à l'intérieur du parti, ajoute le commentateur, "ceux qui ont

des avis différents peuvent les conserver mais ils doivent en faire le rapport au niveau supérieur, jusqu'au comité central et au président du comité central, mais il doivent les mettre en application".

Cet article semble révélateur d'un malaise au sein du PC chinois d'autant plus que la presse officielle dénonçait déjà récemment ceux qui ont peur de prendre position pour une politique nouvelle, incapables de distinguer le vrai du faux.

D'autre part, sur un "Dazi-

bao" affichés ces derniers jours, des ouvriers d'une usine de Pékin s'interrogent sur un manque d'unité entre les rédactions des deux organes du parti, le mensuel théorique Drapeau rouge et le Quotidien du Peuple.

Ils relèvent notamment que le Hong Chi n'a évoqué que fort peu le "critère de la vérité" qui consiste à remettre en cause la vérité fondée uniquement sur la théorie et en particulier la pensée de Mao au profit d'une vérité issue de la pratique.

Relations commerciales sino-US bientôt accrues

PEKIN (AFP) — Le vice-premier ministre chinois, M. Li Hsien-nien a déclaré samedi que la Chine est décidée à ne pas attendre la normalisation diplomatique sino-américaine pour développer ses relations commerciales, scientifiques et techniques avec les Etats-Unis.

Le vice-premier ministre, l'un des plus hauts dirigeants chinois, qui recevait une délégation de la compagnie américaine Merrill Lynch and Co, la plus grosse agence de chance mondiale qui fournit également des prêts à long terme de financement de projets in-

dustriels, a précisé, selon l'agence Chine Nouvelle que l'échec, jusqu'à présent, de la normalisation sino-américaine "était un obstacle au développement des relations sino-américaines".

"Mais, a-t-il immédiatement ajouté, ce n'est pas un empêchement au développement du commerce, et de la coopération scientifique et technique entre la Chine et les compagnies américaines".

Le vice-premier ministre chinois a poursuivi: "Tant que ce n'est pas au détriment de la souveraineté de la Chine, celle-ci peut utiliser de la tech-

nologie moderne et des fonds de pays développés tels les Etats-Unis, le Japon et les Etats ouest-européens pour accélérer ses quatre modernisations".

Cette déclaration met en valeur l'importance attachée par la Chine au développement de ses relations avec les Etats-Unis. La Chine, a aujourd'hui décidé de brûler les étapes et il semble qu'il n'est plus question de se priver d'un partenaire aussi important ou de l'utiliser au ralenti en attendant un échange d'ambassadeurs qui se heurte toujours à de nombreux obstacles.

McGill

Faculté de génie

Allocations de \$1,500

**Génie Minier
Génie Métallurgique
Géophysique Appliquée**

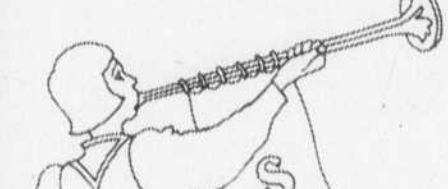
Le département de génie minier et métallurgique de McGill offre 20 allocations par année, d'un montant de \$1500 chacune, aux étudiants s'inscrivant en génie minier ou métallurgique ou en géophysique appliquée. Tout étudiant s'inscrivant à l'un de ces programmes d'orientation professionnelle peut s'attendre à voir son allocation renouvelée chaque année durant ses études de B.Eng., pourvu qu'il obtienne de bons résultats. Pour de plus amples renseignements et pour vous procurer les formules de demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous et l'envoyer à l'adresse indiquée, ou téléphoner au no (514) 392-5701.



Prof. W.M. Williams, directeur du département de génie minier et métallurgique, Université McGill, Pavillon Frank Dawson Adams, 3450, rue University, Montréal, PQ, H3A 2A7

Veuillez me faire parvenir des renseignements ainsi que des formules de demande en ce qui concerne les allocations de \$1500.

Nom
Adresse
Ville
Province Code
DV



ANTIQUITES FRANÇAISES
Nouvel arrivage
d'un container de meubles
antiques français
du 8 au 18 novembre

• Fauteuils: Henri II, Louis XV, Louis XVI, Voltaire, armoires, buffets, commodes, vitrines, secrétaires, tables de fermettes, chaises, bureaux, meubles en pin.

vente: lundi, mardi, mercredi et samedi de 10h à 19h, jeudi et vendredi de 10h à 21h.

S.I.A.F. Importation d'antiquités françaises
354 rue de l'inspecteur, suite 1109A - Montréal.
NB: Direction Notre-Dame, entre Peel et University.

tél.: 866-0572

Winnipeg jour après jour pour vous

**Vol quotidien.
Montréal-Toronto,
puis sans escale
vers Winnipeg.
Collation et dîner.**

Pour vous depuis Montréal, nous vous offrons aussi notre vol quotidien de 7h30 à destination de Toronto, Calgary et Vancouver.



Que vous partiez en vacances ou pour affaires, nous tenons à faire de CPAir votre ligne aérienne. Vous verrez tout le soin que nous mettons à votre service.

Appelez votre agent de voyages. Ou encore, si vous êtes dans la région de Montréal, communiquez avec CPAir: 931-2233. Dans certaines parties du Québec, composez 1-800-361-8026 sans frais.

CP et sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

On vole à votre service

CPAir

Le monde de CPAir à votre portée: Canada, Europe, Mexique, Amérique du Sud, Californie, Hawaï, Fidji, Australie, Orient.

L'Hydro-Québec a été autorisée à appliquer de nouveaux tarifs qui entreront en vigueur les 1^{ers} janvier 1979, 1980 et 1981

Si la période de consommation pour laquelle vous êtes facturé chevauche la fin d'une année et le début d'une autre, l'augmentation ne s'appliquera qu'à l'électricité consommée à partir du 1^{er} janvier de chaque année.

Pourquoi une nouvelle augmentation des tarifs d'électricité

L'Hydro-Québec doit satisfaire les besoins des consommateurs d'électricité qui augmentent chaque année. On compte d'ailleurs sur l'électricité, seule source d'énergie entièrement québécoise, pour remplacer progressivement une partie importante de nos importations coûteuses d'énergie.

Cela oblige l'Hydro-Québec à produire plus d'énergie et à aménager de nouveaux sites de plus en plus éloignés des grands centres de consommation. Les barrages, les centrales, les lignes de transport à construire sur des distances de plus en plus grandes et l'accroissement du nombre d'abonnements exigent des investissements considérables.

Pour financer ces investissements, il est évident que l'Hydro-Québec ne peut uniquement avoir recours à des emprunts. Son accès aux marchés des capitaux, aux meilleures conditions possibles, dépend de sa capacité de financer elle-même une partie de ses investissements, à même les revenus de ses ventes d'électricité à ses abonnés.

De son côté, l'Hydro-Québec comprime au maximum ses frais d'exploitation et cherche à optimiser ses investissements; ainsi elle a retranché \$1 milliard du coût prévu de la phase I du complexe hydroélectrique de la Baie James. De telles mesures permettent de restreindre l'augmentation des tarifs et de les maintenir à un des niveaux les plus bas en Amérique.

Tarif domestique - Abonnement annuel - Tarif D

Ce tarif s'applique à l'usage domestique, c'est-à-dire à l'emploi rationnel de l'électricité aux seules fins d'habitation dans un logement.

Tarif en vigueur le 1 ^{er} janvier	1978	1980	1981
Redevance quotidienne d'abonnement	14¢	17¢	20¢
Coût, par jour, de chacun des 30 premiers kWh	2¢	2.2¢	2.4¢
Coût, par jour, de chacun des autres kWh	2.2¢	2.5¢	2.8¢
Montant minimum de la facture (pour 30 jours)	\$4.20	\$5.10	\$6.00

Effet du tarif domestique sur quelques consommations pour une période de 30 jours. Taxe de 8% en sus.

Consommation en kWh	1978	1979	1980	1981
300	\$ 9.00	\$10.20	\$11.70	\$13.20
1 000	21.70	24.40	27.40	30.40
3 000	59.70	68.40	77.40	86.40

Notons que les deux tiers des abonnés domestiques consomment moins de 1 000 kilowattheures par mois.

Comparaison du montant de quelques factures d'électricité

Facture mensuelle (30 jours) — Consommation 1 000 kWh

Région	Montant actuel	Montant en 1979
Hydro-Québec	\$21.70	\$24.40
Toronto	24.91	
Edmonton	26.00	
Winnipeg	26.93	
Vancouver	32.50	
Halifax	42.70	
Chicago	46.33	
New York	93.15	

Avant même les augmentations de tarif que subiront la plupart des autres usagers de l'électricité au Canada et aux États-Unis, on constate qu'actuellement, ils paient déjà plus cher que ce que les Québécois paieront en 1979.

Ainsi, les abonnés de l'Hydro-Québec continueront de bénéficier de tarifs d'électricité parmi les plus bas en Amérique.

Un monument négligé, le Mont-Saint-Louis

Depuis 1974, le cégep du Vieux-Montréal a tellement négligé l'immeuble du collège Mont-Saint-Louis qu'il est devenu, dans son état actuel, irrécupérable.

Sauvé de la démolition par un avis d'intention de classer en juillet 1976, l'immeuble du Mont-Saint-Louis, rue Sherbrooke, n'a servi qu'à l'entreposage en attendant que son avenir soit défini.

Un groupe de travail, constitué de fonctionnaires du ministère de l'Éducation, de la Société d'habitation du Québec, du ministère des Affaires culturelles, du ministère des Travaux publics, a examiné le bâtiment et a conclu, le printemps dernier que « l'état des lieux (...) de façon sommaire, présente tellement peu de facilité de récupération ou d'utilisation à d'autres fonctions qu'il faut conclure que le bâtiment est irrécupérable dans ses conditions actuelles ».

« Dans l'ensemble la bâtisse est humide et froide, elle n'est guère chauffée et peu entretenue depuis 1974; les peintures s'écailent, les crépis s'effritent, les planchers ondulent et la toiture coule. »

Toute réutilisation de l'immeuble à quelque fin que ce soit passerait nécessairement par une rénovation complète par l'intérieur. Seule l'enveloppe extérieure demeure récupérable et mériterait d'être conservée puisque, par son expression, par son intégration dans l'environnement bâti de la rue Sherbrooke, elle constitue un élément urbain intéressant.

« Le côté sud de la rue Sherbrooke, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Berri, n'a été que peu mutilé par la construction inconsidérée de nouveaux bâtiments » disait en 1976 l'Ordre des architectes dans un document



Alain Duhamel

en faveur du classement du bâtiment. « Nous sommes ici en présence d'une continuité visuelle et historique dans la trame urbaine comme on ne retrouve peu à Montréal... On se rend finalement compte que le bâtiment est un maillon important dans ce secteur de la rue Sherbrooke, qui assure la continuité de la composition urbaine. »

De l'avis du groupe de travail, on doit écarter un projet de restauration intégrale ou partielle puisque l'immeuble n'a pas, sur le plan historique ou architectural, une valeur exceptionnelle ou exemplaire. L'immeuble du Mont-Saint-Louis a été construit entre 1888 et 1908, selon les plans de l'architecte Zephyr Resther. La façade en pierre a 240 pieds sur la rue Sherbrooke et s'élève sur cinq étages. Sur le plan de l'enseignement, le Mont-Saint-Louis a toujours su conserver une bonne réputation.

La conservation de l'enveloppe extérieure, tout en préservant l'harmonie urbaine sur la rue Sherbrooke, laisse une grande liberté de choix à ceux qui détermineront l'avenir de l'immeuble. Toutefois, le groupe de travail souligne l'importance de définir dans les meilleurs délais la vocation de l'immeuble. « Le choix d'une vocation pour l'immeuble doit être envisagé rapidement, de manière à ce que les travaux urgents à exécuter puissent être reliés à une intervention réalisable à plus

long terme. »

L'examen des structures de l'immeuble a conduit le groupe de travail à déconseiller le recyclage à des fins mixtes ou à des fins d'enseignement, d'hébergement ou de logement. Un examen plus approfondi de la capacité portante de la structure permettrait peut-être d'envisager une utilisation publique, telle que musée ou centre d'interprétation.

Quelle que soit la solution retenue, les premiers travaux, qui seraient déjà engagés, portent sur un mur de soutènement, érigé à des fins temporaires pendant la construction du cégep. « En 1978, on ne peut plus garantir la durée de vie des tirants d'acier qui menacent de céder en tout temps, causant ainsi l'effondrement du terrain et d'une partie du Mont-Saint-Louis sur le cégep. »

Le ministère des Affaires culturelles, qui s'apprête à reconnaître le bâtiment, a en main une proposition de M. Pierre Ryan, président du Parti québécois pour le comté de Saint-Louis. M. Ryan propose d'utiliser l'immeuble comme musée d'interprétation de l'histoire religieuse au Québec.

« Toute la culture québécoise est imprégnée de religion de Maria Chapdelaine à Maman Plouffe, sans oublier le Curé de village », écrit-il. « Le musée d'interprétation de l'histoire religieuse du Québec est une nécessité dans

notre société aux prises avec une évolution aussi rapide. Nous avons besoin de cette borne témoin. »

La proposition ne manque pas d'originalité et a le mérite d'offrir une hypothèse de travail nouvelle et intéressante.

« Nous avons devant nous un bâtiment sain, mais en mauvais état, dû à l'abandon, au laisser-aller, mais devant la perspective d'une nouvelle vocation, il ne faut pas se cacher qu'il faudrait entreprendre des travaux majeurs de toute façon » écrit M. Claude Marrié, architecte, au soutien du mémoire de M. Ryan. « L'important dans tout ceci réside dans le symbole: l'insertion d'une structure de conservation, de consécration, de recherche d'une partie de notre histoire, à l'intérieur d'un cadre, d'une enveloppe, qui est déjà un des jalons de notre histoire, un monument, l'ex-Mont-Saint-Louis, plutôt que le coût de rénovation de cette institution, qui prolongera sa vocation de culture comme musée d'interprétation de l'histoire religieuse du Québec. »

LE MOULIN GRENIER — La Société historique de Repentigny pour la sauvegarde du patrimoine a entrepris en fin de semaine une campagne de souscription dans le but de constituer un fonds pour la restauration et la mise en valeur du moulin Grenier dit Lebeau.

Le moulin Grenier, situé en bordure d'une route touristique achalandée, a été construit vers 1820. Classé monument historique en 1975, le moulin n'a fait l'objet d'aucune restauration et, comble de malchance, un Don Quichotte automobiliste l'a abîmé.



L'immeuble du collège Mont-Saint-Louis, sur la rue Sherbrooke, est typique des maisons d'enseignement de la fin du XIXe siècle. (Photo Jacques Grenier)

L'objectif de la campagne de souscriptions est de \$15.000. Le fonds doit permettre à la Société historique de Repentigny pour la sauvegarde du patrimoine d'acheter le moulin et d'effectuer dans les meilleurs délais des travaux urgents de protection. Le directeur général de la Commission scolaire Le Gardeur, M. André Ouellette, a accepté la présidence d'honneur de la campagne.

« Les citoyens de Repentigny doivent d'abord démontrer que la mise en valeur du moulin Grenier (dit Lebeau) rejoint leurs meilleurs intérêts culturels et touristiques en finançant eux-mêmes la première phase de ce projet... », peut-on lire dans la documentation de la Société his-

torique. Toute contribution peut être envoyée à la Société historique de Repentigny pour la sauvegarde du patrimoine, 445 rue Notre-Dame, Repentigny, P.Q. Pour obtenir des renseignements, on peut communiquer avec Mme Gisèle Beaudoin, présidente, ou M. Lucien Leblanc, secrétaire, au numéro 581-2484.

LE SAINT-ANDRÉ — Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugois, vient de classer à titre de bien culturel la goélette Saint-André, de La Malbaie.

Dernier bateau construit en 1956 par le charpentier Philippe Lavoie, du Saint-Joseph-de-la-Rive le Saint-André, à

fond plat et poupe ronde, mesure 98 pieds et trois pouces de long, 29 pieds et 9 pouces de largeur, 9 pieds et 4 pouces de hauteur, et jaugeait 222 tonneaux.

« Le Saint-André est un digne représentant de la place qu'a occupée la navigation fluviale dans l'histoire de notre collectivité. Celle-ci, entre autres, a donné lieu au développement de techniques originales chez nos ancêtres artisans et dans cette optique, il constitue un bien patrimonial de grand intérêt. » peut-on lire dans un communiqué du ministère des Affaires culturelles. « ...C'est surtout en tant que rare survivant de toute une tradition qui se perd et dont l'origine remonte au

temps de la navigation à voile que le Saint-André retient notre attention. Il est le témoin de la dernière génération des goélettes issues de nos chantiers maritimes. »

Ce classement intervient au moment où l'on s'inquiète de plus en plus de la disparition des « voitures d'eau » du pays de Charlevoix. Une douzaine d'entre elles avaient pris le chemin des mers du sud le printemps dernier. Sur les côtes de Charlevoix et à l'Île-aux-Coudres, on peut encore en apercevoir quelques-unes « mises à terre ». Le classement du Saint-André doit être suivi de quelques autres, afin que les navires les plus représentatifs puissent être conservés.

La commission des affaires sociales déplore le manque d'information des bénéficiaires

par Marie Laurier

Mal connue du grand public, la Commission des affaires sociales créée en 1975 n'en a pas moins abattu un travail considérable. Il suffit de parcourir son rapport annuel déposé ces jours derniers à l'Assemblée nationale pour s'en rendre compte.

Rappelons que la Commission des affaires sociales, présidée par le juge Gilles Poirier, regroupe sous une même juridiction des recours prévus

par différentes lois du secteur des affaires sociales jusqu'à alors exercés devant les différentes instances administratives. Depuis trois ans, les pouvoirs et fonctions attribués à la Commission par le législateur se sont accrus de telle sorte qu'elle siège maintenant en six divisions: aide et allocation sociale, protection du malade mental, services de santé et des services sociaux, régime de rentes, accidents du travail et assurance automobile.

La Commission a pour fonction d'entendre les demandes, requêtes et appels logés par les citoyens qui ont été l'objet de décision en application de diverses lois sociales.

Au cours des douze mois couverts par le rapport du juge Poirier, la Commission a reçu 1.866 déclarations d'appel, a rendu 1.363 décisions dans cinq de ses six divisions, aucun appel n'ayant été logé dans celle de l'assurance automobile durant cette période. De ce nombre, 400 appels ont été accueillis.

Les deux-tiers des décisions rendues au chapitre de l'aide sociale démontrent que les motifs d'appels, en ordre décroissant sont l'application incorrecte des barèmes de l'aide sociale, l'évaluation des biens et des revenus des requérants, les cas de conjoints non-mariés vivant maritalement, le refus de l'aide sociale pour les motifs prévus à l'article 12 de la Loi de l'aide sociale — refus d'emploi par exemple — les frais de transport et de séjour médical.

Dans la division de la pro-

tection du malade mental les décisions prises et qui sont contestées par la Commission sont celles qui se rapportent à la cure fermée d'une personne dans un hôpital. Au cours de l'année financière 1977-1978, l'organisme a fait le relevé de toutes les cures fermées dont la durée a dépassé six mois et sur un total de 152 cas relevés, elle a révisé 136 dossiers et a maintenu 57 de ces cures.

En tout et par tout, la Commission a reçu signification de 1.333 ordonnances de cure fermée et 380 ordonnances d'examen clinique psychiatrique impliquant 54 centres hospitaliers.

Parmi les décisions rendues à la Division des services de santé et des services sociaux, 12 cas portent sur une contestation d'élections, 10 sur des appels de médecins, quatre sur un remboursement à la Régie de l'assurance-maladie du Québec. La majorité des appels entendus dans la Division du régime de rentes concernent l'admissibilité à une prestation — rente d'invalidité, rente de conjoint survivant — tandis que la Division des accidents du travail s'est préoccupée des cas d'incapacité partielle permanente et d'autres problèmes de ce genre.

En dévoilant les grandes lignes de son rapport, le juge Gilles Poirier a déploré le manque d'information des bénéficiaires en ce qui a trait à la Commission et à ce propos, il recommande au gouvernement de publier, de tenir à jour et de diffuser régulièrement des documents d'information qui résument et vulgarisent les principales mesures sociales qui sont offertes aux citoyens de même que les conditions pour y avoir accès.

Au service du bois et de la beauté

J'exécute pour vous les plus beaux ensembles à dîner, de style ou selon vos goûts; des armoires selon votre armorial.

Des panneaux de boiserie pour égayer le salon ou la cuisine; bref, tout travail de bois sculpté selon vos goûts, selon vos besoins ou selon devis acceptés; et cela avec le sceau d'une création originale pas plus chère que le modèle de série.

Commandez immédiatement votre oeuvre d'art.

André Genest
1487, ave. Morgan
Tél.: 255-1879

LE PRÊT
HYPOTHÉCAIRE
DEPUIS 1849

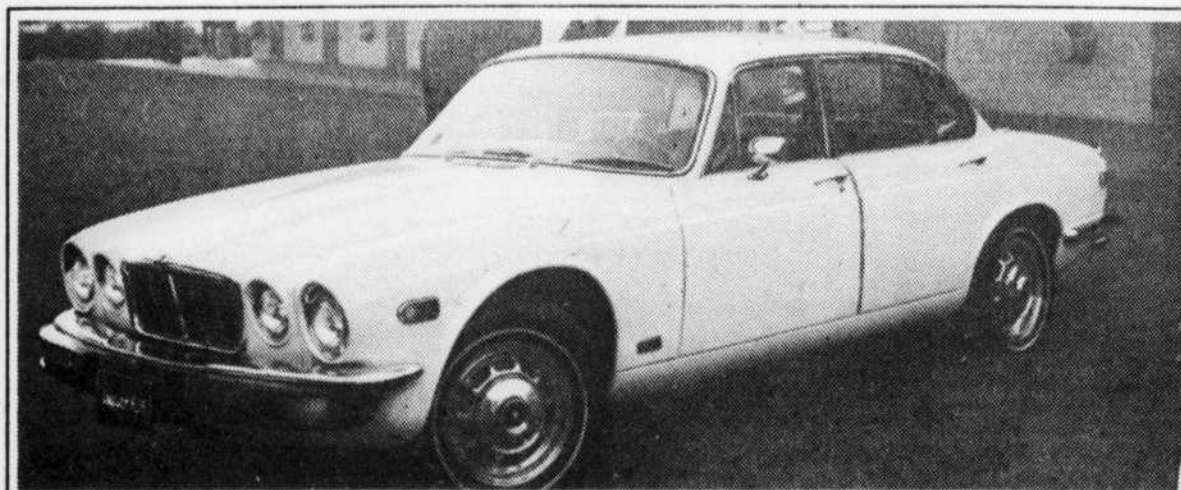
CERTIFICATS DE DÉPÔTS À TERMES

90 à 364 JOURS	1 À 4 ANS	PLUS DE 4 ANS À MOINS DE 5 ANS	5 ANS
9 5/8 %	9 7/8 %	10 %	10 1/2 %

INTÉRÊTS VERSÉS À L'ÉCHÉANCE OU ANNUELLEMENT
INSTITUTION INSCRITE À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
TAUX SUJETS À CHANGEMENT SANS AVIS

Québec, 919 rue Mar Grandin, Ste-Foy, G1V 3B8 Tél.: (418) 358-2883
Sherbrooke, 1650 King G., Place J.-Carrière, J1L 2C3 Tél.: (514) 568-1616
Granby, 161 rue Principale, J2G 2Y6 Tél.: (514) 372-9191
Montréal, 50 Place Crémazie ouest, suite 507, H2P 2N4 Tél.: (514) 382-4603

PROCUREZ-VOUS LA SOMPTUEUSE JAGUAR À PRIX TRÈS AVANTAGEUX



IL N'Y AURA PEUT-ÊTRE JAMAIS DE MEILLEURE OCCASION DE POSSÉDER L'ÉLÉGANTE JAGUAR.

• RÉDUCTIONS SUR LES MODÈLES XJ6L... ET XJ12L 1978.



LACORDAIRE AUTO LTÉE
7630 LEMANS,
ST-LÉONARD, QUÉ.

TÉL.: 254-3566

CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ



BRUNET DE CÔTE-DES-NEIGES EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyage

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

L'HOMME MODIFIÉ



il faut lire...

La Psychochirurgie existe: des équipes de médecins pratiquent des interventions sur le cerveau d'individus le plus souvent aliénés, délinquants récidivistes, voire homosexuels. Des guérisons ont été constatées, mais beaucoup d'excès ont été commis. A l'aide d'exemples précis et de témoignages, ce livre pose la question troublante: jusqu'où la chirurgie du cerveau peut-elle intervenir sur le comportement? « Un livre illuminant à lire. » Jean Basile, Le Devoir

DENOËL

La fonction publique du Québec met en oeuvre son programme d'égalité

Le programme d'égalité des chances de la Fonction publique du Québec entre enfin dans sa phase de mise en oeuvre après plus de deux ans de travaux préliminaires, c'est-à-dire analyse et recherche. La Justice, rappelés-le, sert de ministère pilote.

Le comité interministériel responsable de ce projet a établi que l'égalité des chances se fera d'abord et avant tout par la « conscientisation » des employés, hommes et femmes, et surtout des gestionnaires, en adoptant des mesures spécifiques pour : éliminer le cloisonnement des emplois; dépister le potentiel chez les employés féminins; favoriser l'avancement des femmes à des postes de responsabilité.

Des sessions de sensibilisation des gestionnaires débuteront le 23 novembre, en collaboration avec la Commission des droits et libertés de la personne, tandis que des sessions d'information et de sensibilisation à l'intention des employés de secrétariat sont prévues pour décembre.

La première livraison d'Édition spéciale, bulletin interne du ministère de la Justice, est entièrement vouée à ce programme qui a mis du temps à démarrer. On y refait toute la petite histoire du projet qui a débuté en 1976.

L'analyse d'un questionnaire adressé en janvier 1977 à 1.200 employés hommes et femmes de tous les niveaux du ministère — 78% des employés y ont répondu — a



Renée Rowan

démontre des inégalités à l'entrée:

— 93% des femmes qui sont entrées au ministère de la Justice durant la période de 1974 à 1976, se sont orientées dans les emplois de la catégorie fonctionnaire;

— au cours des dix dernières années, l'écart entre la proportion des hommes et celle des femmes qui sont entrés comme professionnels, s'est continuellement accru;

— en 1967 et avant, sur 100 femmes qui entraient au ministère, deux étaient professionnelles — sur 100 hommes, six étaient professionnels;

— de 1974 à 1976, sur 100 femmes, sept étaient professionnelles et sur 100 hommes, 35 étaient professionnels;

— même si chaque corps d'emploi a une échelle de salaire unique pour les deux sexes, les moyennes de salaire défavorisent les femmes dans des proportions variant entre 10 et 25%;

— lors du premier poste au ministère, les femmes occupent moins souvent que les hommes des postes comprenant des responsabilités de gestion ou de supervision: les femmes de niveau fonction-

naire ont dix fois moins de chances que les hommes d'être patrons;

— les femmes entrent au ministère beaucoup plus jeunes que les hommes: 33% des femmes ont 19 ans et moins alors que 3% des hommes ont le même âge.

Cette enquête montre en outre que:

— si ce n'était la pression des charges familiales, les femmes ne prévoieraient pas plus fréquemment quitter leur emploi que les hommes; — le degré d'aspiration à gravir les échelons de la hiérarchie n'est pas lié au sexe, mais aux possibilités réelles de mobilité qu'offre le corps d'emploi actuel. Or, les possibilités d'avancement dans les corps d'emploi de bureau sont minimes;

— 57% des hommes et 40% des femmes pensent que leur milieu de travail accepte faiblement les femmes; seulement 25% des personnes des deux sexes disent que les femmes sont très bien acceptées. Donc les femmes seraient moins bien acceptées qu'elles ne le croient;

— les femmes sont plus convaincues que les hommes de la nécessité d'une politique d'égalité des chances. Les moyens préconisés pour corriger les inégalités diffèrent selon le sexe et le statut des répondants.

— les employés supérieurs (en grande majorité des hommes) favorisent les moyens individuels comme le perfectionnement, alors que les femmes fonctionnaires préconisent plutôt des changements dans la structure même du travail.

Dans le programme d'action mis en oeuvre pour tenter de corriger cette situation, il est prévu que pour tous les concours organisés par le ministère de la Justice, l'impossible soit fait pour qu'une femme fasse partie du jury, au moins dans les cas où il y a une femme candidate. La Commission de la fonction publique appuie cette mesure et a

elle-même recensé les femmes qui ont les compétences requises pour agir comme membre du jury.

Quant au recrutement et à la promotion à des emplois professionnels et supérieurs, le ministère s'est donné l'objectif suivant: que le prorata de la répartition hommes/femmes pour les candidatures à l'un de ces postes corresponde au prorata hommes/femmes dans les finissants universitaires dans la discipline exigée pour ces postes. Supposons par exemple un concours de recrutement universitaire en droit; si 40% des finissants sont des femmes, il faudrait qu'au moins 40% des candidats soient des femmes.

Le ministère de la Fonction publique étudie actuellement la répartition par discipline des hommes et des femmes disponibles sur le marché du travail. Si, par la suite, on découvre que la proportion des femmes qui se présentent aux concours du ministère de la Justice est inférieure à la proportion qui existe sur le marché du travail, le ministère a l'intention de déployer des énergies supplémentaires pour susciter des candidatures de femmes.

Comme les agents de gestion du personnel sont liés au processus de sélection et de promotion, leur collaboration est essentielle au succès de tout programme d'égalité des chances, d'où des sessions organisées à leur intention. Depuis un an, le ministère a cinq conseillers en orientation qui agissent comme agents de gestion du personnel.

L'objectif des journées de réflexion à l'intention des employés de secrétariat intéressées est d'aider ces employés à planifier leur carrière en mettant à leur portée toutes les informations utiles et ce que le ministère a à leur offrir: bourse d'études, mutation en vue de faciliter l'acquisition d'expérience pertinente au poste auquel l'employée

veut accéder; aménagement d'horaire de travail dans certains cas spéciaux où cela ne nuirait pas à l'efficacité du service.

Une entrevue de même type est prévue avec toute nouvelle employée de secrétariat dès son entrée au ministère. Pour celles qui ont un poste déterminé en vue, le ministère prévoit des interventions pour les aider à mettre en valeur leur expérience et leur potentiel. Cela devrait permettre à ces employés, souligne Édition spéciale, d'utiliser au maximum l'offre d'emploi et l'entrevue de sélection pour mettre en valeur leurs capacités.

Le bulletin rappelle que chaque employé est le principal artisan du développement de sa carrière et engage chacun, les femmes en particulier, à agir.

Sans commentaire — Le soir du lancement du rapport *Pour les Québécoises, égalité et indépendance*, un petit carton d'allumettes circulait en même temps qu'une pétition de protestation.

En guise d'illustration, sur les deux faces du carton, on montre une poitrine de femme, nue cela va de soi, encerclée des mots « Si bien ensemble! pourquoi se séparer? So good together! Why separate them? ». Et comme si on n'avait pas compris, au dessus, le mot Québec, et en dessous, Canada.

Cette brillante trouvaille, nous dit-on au Conseil du statut de la femme, serait l'initiative d'une compagnie américaine, B. Dean & Sons, qui a une filiale à Saint-Césaire et qui fabrique presque tous les cartons d'allumettes distribués au Québec.

Le service Consult-Action du CSF, saisi de ce cas de sexisme qui vient s'ajouter à un dossier déjà volumineux, étudie présentement une stratégie d'intervention.



DÉJEUNER DE LA JOURNÉE DES QUOTIDIENS

SOUS LES AUSPICES DES QUOTIDIENS DU QUÉBEC

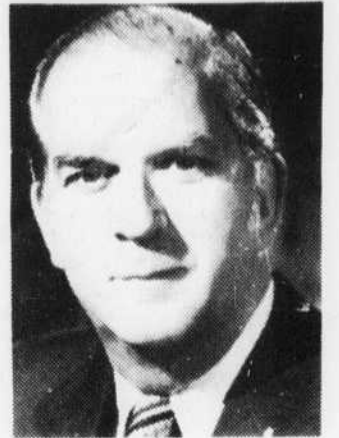
LE MERCREDI 15 NOVEMBRE

A L'HOTEL REINE ELIZABETH

CONFÉRENCIER:

JACQUES FRANCOEUR

Monsieur Francoeur est le fondateur d'Unimédia Inc., une compagnie qui publie de nombreux quotidiens, hebdomadaires et journaux de fin de semaine. Il a occupé successivement les postes de président de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens, et de président de l'Association des quotidiens du Québec. Il a intitulé sa conférence: «L'avenir des quotidiens du Québec comme médium de communications».



APÉRITIFS OFFERTS PAR LA DISTILLERIE MEAGHER LTEE

Prix de présence, gracieuseté de SUNFLIGHT.

Les participants pourront gagner l'un des

5 prix «Vacances au soleil» pour 2 personnes.

Sunflight offrira à chaque gagnant un séjour d'une semaine, pour 2 personnes, à destination du Sud. Chaque prix inclut le trajet aérien et l'hébergement.

Voyagez Sunflight

• Cocktail de bienvenue 11h45

• Déjeuner 12h30

• Membres \$12.50

• Invités \$15

Pour réservations, veuillez appeler: (514) 866-1668

Le prince Charles aura 30 ans mardi

LONDRES (Reuter) — Ce sera certainement la soirée de l'année pour la haute société britannique. Le prince Charles, héritier du trône, fête ses trente ans mardi. Sa mère la reine Elizabeth, a invité pour l'occasion, le lendemain soir, au palais de Buckingham 350 heureux élus. On dansera jusqu'à tard au son de la musique d'un orchestre antillais.

Trente ans, c'est une étape qui marque certainement le prince Charles. Elevé pour de-

venir roi, il pourrait n'accéder au trône que très tard, dans trente ans peut-être. Sa mère est âgée de cinquante-deux ans. Elle est en parfaite santé, adorée par ses sujets, et a priori rien n'indique qu'elle veuille abdiquer un jour.

Le prince Charles parvient donc à un âge mur sans, comme certains hommes de son âge, troquer la fougue de ses vingt ans contre une carrière enviable.

Futur roi, il a devant lui de longues années d'attente.

Dans le programme d'action mis en oeuvre pour tenter de corriger cette situation, il est prévu que pour tous les concours organisés par le ministère de la Justice, l'impossible soit fait pour qu'une femme fasse partie du jury, au moins dans les cas où il y a une femme candidate. La Commission de la fonction publique appuie cette mesure et a

École des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal



les conférences HEC

Une tribune à laquelle l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal invite des chefs d'entreprise, des professionnels, et des professeurs d'université prestigieux à traiter de sujets qui marquent et marqueront l'évolution de la gestion de nos entreprises et de leur environnement social, économique et politique.

Tous ceux qui s'intéressent à la vie économique, sociale et politique du Québec y sont particulièrement invités, aussi bien que les universitaires spécialisés en économie et en gestion, les professeurs de CEGEP et leurs élèves, les cadres de nos entreprises, grandes, petites et moyennes, nos professeurs, nos étudiants et nos diplômés.

deuxième conférence

Mardi 14 novembre
de 17:30 à 19:00

"L'avenir de la société multinationale qui a un siège social au Québec"

entrée libre

et aussi...

Mardi 12 décembre 1978	"La politique de marketing dans la conjoncture actuelle au Québec"	Yves Ménard Président, directeur général TIW Industries Ltd.
Mardi 6 février 1979	"L'entreprise privée face à l'évolution rapide de son environnement social et politique"	Roger Hamel Directeur général pour le Québec Compagnie pétrolière Impériale Ltée
Mardi 6 mars 1979	"La mobilité interne, facteur de formation et de promotion des cadres dans l'entreprise canadienne"	Claude Mercier Vice-président exécutif Impérial Tobacco
Mardi 10 avril 1979	"L'environnement économique, social et politique de l'entreprise d'ici la fin du siècle"	Le Professeur Nicolas Georgescu-Roegen de l'Université Vanderbilt de Nashville, Tennessee.



Patrick J. J. Rich
Président, directeur général
Aluminium du Canada Ltée

renseignements généraux

Le stationnement est possible au stationnement étagé de l'Université de Montréal, à l'angle des rues Jean Brillant et McKenna.

Les conférences seront présentées dans l'amphithéâtre 3068 au 3e étage de l'École, de 17:30 à 19:00.

Pour tous renseignements téléphoner ou écrire à:

Dominique Ferrand
Adjoint au secrétaire général
Relations Publiques
5255 avenue Decelles
Montréal
Tél.: 343-3838

PILOTEZ UNE SAAB



Lorsque vous serez aux commandes d'une Saab vous ne craignerez plus d'être bloqué par la neige.

Pour ce qui est de l'hiver, les Suédois en connaissent aussi long que les Canadiens. C'est pourquoi la Saab possède l'adhérence et la force de traction sûres que donnent les roues avant motrices. La Saab est également équipée d'un double circuit de freinage, d'une direction précise à pignon et crémaillère et c'est une voiture remarquablement équilibrée.

Conduisez une Saab et découvrez le merveilleux sentiment de sécurité que vous pouvez avoir sur les routes enneigées. Si la Saab est faite pour défendre ses occupants contre l'hiver, elle est elle-même bien protégée contre les rigueurs de cette saison. Son traitement anticorrosion comprend 37 étapes. Il est minutieux et extrêmement efficace.

La Saab, c'est la confiance. La première route que vous connaissez sera la meilleure pour éprouver le sentiment de confiance que donnent l'adhérence et la tenue de route de la Saab. Ce sentiment de confiance sera renforcé, quelle que soit la route et quel que soit le temps, par le moteur hautes performances de deux litres, à arbre à cames en tête. Et cela, aussi bien dans l'économique EM2 que dans la superbe Saab Turbo de \$15,000. La Saab vous donne aussi un sentiment de sécurité. Sa carrosserie est conçue selon le principe

de la protection inconditionnelle des passagers. Des poutres de toit rigides, de robustes montants de pare-brise et des montants de porte de grande résistance sont autant d'éléments formant la cage protectrice des passagers.

Mais le luxe n'est pas oublié pour autant. Exemples: le siège et le dossier anatomiques, avec support lombaire élastique intégré; ou encore, les sièges à chauffage électrique, à commande thermostatique.

Le spacieux intérieur à cinq places se caractérise par son confort et aussi par ses qualités pratiques: il se transforme en un instant, donnant un espace de charge de 53 pieds cubes, avec un plancher de six pieds, pour les skis, un toboggan et bien d'autres équipements de sports d'hiver.

La Saab et l'ère supersonique. Il y a des chances que vous ne l'avez jamais acquies d'un intercepteur Saab supersonique. Alors, y a-t-il vraiment de l'importance pour vous que Saab fabrique à la fois des avions à réaction et des voitures?

Oui, cela fait une grande différence. Chez Saab, les techniques de pointe et le contrôle de la qualité sont une obsession. Ils sont essentiels, à la vitesse du son et extrêmement rassurants aux vitesses d'autoroute.

Ce qui est rassurant aussi, c'est qu'il y a plus de 275 concessionnaires Saab dans toute l'Amérique du Nord, y compris un réseau de vente et de service après-vente s'étendant à tout le Canada. Allez examiner une Saab sans tarder. Installez-vous dans son confortable intérieur. Faites un essai sur route et éprouvez le sentiment de confiance que vous donne cette voiture. Vous comprendrez pourquoi nous en parlons aussi avec autant de confiance.

RECEVEZ VOS
AILES CHEZ:



LACORDAIRE AUTO LTÉE
7630 Le Mans
St-Léonard P.Q.
GARAGE LAVIGNE
37 rue Ste-Anne
Ste-Anne-de-Bellevue

ANDRÉ FORTIN AUTO
320 rue St-Jacques
St-Jean P.Q.
BOUL. ST-MARTIN AUTO
1430 boul. St-Martin
Chomedey Laval P.Q.

9th AVENUE MOTORS SALES LTD.
11355 Côte de Liesse
Montréal
DÉCARIE MOTORS
55 rue Gince
St-Laurent P.Q.

L'Institut pour l'avancement des femmes doit travailler à se rapprocher de la base

par
Micheline Carrier
collaboration spéciale

QUEBEC — Les participants du deuxième congrès de l'Institut canadien de recherche pour l'avancement de la femme qui se tenait à Québec, au cours du week-end, ont conseillé à l'ICRAF de se départir de son caractère élitiste, de conjuguer recherche théorique et recherche pratique avec les femmes qui oeuvrent en milieu populaire et de faire en sorte que le statut bilingue de l'organisme se reflète dans les faits. Ces remarques reprises par plusieurs intervenantes et qualifiées de « récriminations » par un membre du conseil d'administration ont semblé rallier l'opinion majoritaire de l'assemblée. Les « récriminations » concernant les lacunes de la traduction sont venues principalement des Québécoises et ont été

bien accueillies par l'ICRAF. Une responsable a expliqué que la maigre subvention « arrachée » presque par la force au secrétariat d'Etat n'a pas permis de faire davantage. L'ICRAF a annoncé l'obtention d'un don de \$30,000 de la fondation Jean-Louis Lévesque de Montréal et l'octroi, pour l'année 1978-79, de huit bourses de \$2,000 chacune à des personnes ou groupes initiant une recherche sur les femmes dans les domaines de la santé et du travail. L'ICRAF présentait quatre séries d'ateliers à caractère quelque peu académique. Dans une communication livrée samedi, Mme Huguette Dagenais, anthropologue à l'université Laval, a fait ressortir les contradictions profondes qui caractérisent les relations des femmes avec le pouvoir. En tant que féministes qui dénonçons le pouvoir capitaliste et phallocrate, pouvons-nous, sans renier nos engagements

et nos principes, choisir délibérément d'oeuvrer au sein de ce même pouvoir, a-t-elle demandé. Consciente des dangers que cela comporte, elle a comparé la lutte des femmes à une lutte de guérilla, qu'il faut mener sur tous les fronts en ouvrant des brèches et qui peut facilement devenir une « guerre de subversion ». Cette lutte exige que l'on pénètre dans le camp de l'adversaire, a-t-elle dit, sans toutefois employer les mêmes moyens. Parmi les obstacles à l'engagement des femmes, Mme Dagenais a signalé leur conditionnement à la peur. Les femmes sont souvent enfermées dans un cercle vicieux, a-t-elle déclaré: l'assurance et la confiance en soi se développent dans l'action; or, plusieurs refusent l'action parce qu'elles manquent de confiance en elles-mêmes. Il existe des risques à se définir et à agir comme féministe,

peu d'hommes se sentant en parfaite sécurité sur les plans affectif, social et professionnel quand ils sont en présence de femmes engagées et « intelligentes ». Mme Judith Alexander, économiste à l'Université de Regina, s'est dit peu fière des analyses sur la valeur du travail sous-estimé, toujours sous-estimé, auquel se livre « la profession ». Elle ne croit pas, par contre, qu'il faille rémunérer le travail domestique de la femme au foyer car cela entraînerait de la discrimination envers celles qui travaillent à l'extérieur. Dans un atelier sur la santé, Mmes Jeannine Pinet et Gilliane Nosal, respectivement des départements d'anatomie et de pharmacologie de l'Université Laval, ont soutenu que les femmes, surtout les femmes enceintes, sont soumises à un véritable « arsenal médicamenteux ». Mme Nosal a cité une étude faite en Angle-

terre et révélant que 40% des femmes enceintes consomment dix sortes de médicaments et davantage. Elle a dit que, si les médicaments comportent des risques graves pour le fœtus, l'acide benzoïque contenu dans les aliments (chips, coque, colorants, additifs), et nullement identifié sur les étiquettes, constitue un danger aussi grand quand il s'allie à la consommation d'une vulgaire aspirine. Les femmes enceintes ne seront jamais assez prudentes, a conclu Mme Pinet, et, de renchérir Mme Nosal, quand elles consultent un médecin, les femmes devraient même l'aviser qu'elles prévoient être enceintes dans tant de mois car certains médicaments ont des effets prolongés.

Mme Ruth Simkim de Calgary a traité, entre autres, des attitudes des médecins face aux femmes. A Calgary, il existe une association de consommateurs qui renseigne les futures patientes sur les tendances féministes, conservatrices ou réactionnaires des praticiens. Mme Donna Smyth d'Acadia University a dégagé la perception de la folie chez les femmes, par l'analyse comparée de deux romans présentant les stéréotypes du XIXe siècle. Selon le Dr Smyth, notre société a encore peur de l'irrationalité tel qu'il se manifeste chez les femmes parce qu'il dévie de la norme définie par la psychiatrie. La critique féministe des soins de santé indique un besoin urgent de réviser la définition et le traitement de la maladie mentale, a conclu Mme Smyth.

Mme Joanie Vance, assistante nationale des Centres d'aide aux victimes de viol, a expliqué que le gouvernement fédéral refuse de subventionner ces centres parce qu'ils font de l'éducation populaire en plus d'assister les victimes, l'éducation relevant des provinces. La solution à court terme, pour les Centres, serait de séparer leurs programmes d'assistance et d'éducation, et à long terme, que plus de femmes accèdent au pouvoir.

Quant à Mmes Elisabeth G. Lacelle, directrice du Centre d'études interdisciplinaires

sur la femme et la religion au Canada et Denise Piché, de l'Ecole d'Architecture de l'Université Laval, elles ont livré des communications sur deux aspects encore peu explorés de la condition des femmes. La première a comparé le langage de l'Eglise officielle à celui des femmes, notant l'ambivalence du langage féminin et son côté quelque peu lyrique. Selon Mme Lacelle, les femmes n'ont pas poussé l'engagement assez loin et une grande partie des 35-50 ans est perdue comme forces vives de l'Eglise. Il faudra compter sur les autres générations et les chances sont minces de provoquer des changements tant que les femmes n'auront pas accès aux lieux de décision qui, dans la tradition, se confondent avec l'ordre ecclésiastique.

Enfin, pour Mme Denise Piché, l'appropriation de l'espace par les femmes est une condition essentielle de leur libération sociale. Les femmes sont dépossédées de leur milieu, a-t-elle dit, des endroits comme la brasserie, le restaurant, le parc, la rue, n'appartiennent pas à des femmes seules. De plus, les femmes sont souvent humiliées dans les services auxquels elles recourent plus souvent que les hommes, les services de santé qui contribuent à les aliéner, les services de police et juridiques. Il faut modifier les tendances actuelles du développement urbain, car il existe de sérieuses lacunes dans l'aménagement des services requis par les femmes. Il est encore impossible d'acquiescer des maisons pour les convertir en garderies, a-t-elle rappelé. La place des femmes dans l'environnement reflète la place réelle qu'on leur désigne dans la société.

Au cours de ce week-end, l'Institut canadien de recherche pour l'avancement de la femme a élu une nouvelle présidente et une présidente substitut. Ce sont Mmes Elizabeth Percival de la faculté de psychologie de l'Université de l'Île-du-Prince-Edouard et Jeannine Pinet du département d'anatomie de l'Université Laval. L'ICRAF tiendra son congrès à Vancouver l'an prochain.

LES TRIBUNAUX

■ Gaston Blanchet pourra en appeler

Le juge Laurent Bélanger, de la Cour d'appel, a accordé à Gaston Blanchet la permission d'en appeler d'un verdict et d'une sentence prononcés contre lui, par le juge Thomas Toth.

Blanchet, industriel à Rock Forest, avait été reconnu coupable d'une fraude de \$200,000, à l'issue d'un procès devant jury à Sherbrooke, et condamné à deux ans et demi d'emprisonnement.

Toutefois, en accordant cette permission, le magistrat a fait remarquer au procureur de l'accusé que, dans son avis d'appel, il avait peut-être annulé.

Ajoutant qu'il ne voyait pas pourquoi on avait agi de cette façon, le juge Bélanger n'a pu s'empêcher de souligner que, parmi ces raisons, beaucoup d'entre elles seraient abandonnées en cours de route.

Pour sa part, le procureur de Blanchet a rétorqué que l'appel reposait effectivement sur des questions mixtes de faits et de droit, et que c'est la raison pour laquelle plusieurs faits qui ressortaient de la preuve étaient invoqués à l'égard de la condamnation.

Le même avocat de cet ex-manufacturier de margarine a suggéré que l'on procède à l'instruction sur-le-champ de sa demande. Mais on a décidé de reporter le tout à lundi, attendu que la Couronne n'avait pas reçu l'avis nécessaire dans les délais requis.

■ Il a mis le feu pour attirer l'attention

S'étant reconnu coupable d'avoir allumé un incendie, dans le but précis d'attirer l'attention sur lui, un jeune homme de 23 ans a obtenu d'être incarcéré à la prison de Bordeaux, pour 23 mois, dans l'espoir de pouvoir enfin obtenir des soins psychiatriques.

Son avocat a expliqué au juge André Chaloux que le jeune homme avait tenté, la semaine dernière, de s'assurer l'aide psychiatrique dont il avait besoin, cherchant même cette assistance jusque dans les corridors du Palais de justice. Ayant échoué dans sa tentative, il aurait donc provoqué un incendie dans sa maison de chambre.

C'est après avoir posé ce geste qu'il s'était rendu chez ses parents, demeurant à proximité, pour les mettre au courant de son méfait. Ceux-ci ont appliqué sur les lieux en toute vitesse, mais les flammes avaient déjà causé des dégâts pour quelque \$4,000.

■ Libéré, il est aussitôt accusé du même meurtre

Moins d'une heure à peine après que le juge John d'Arcy Asselin eut libéré Carlton Ranger, âgé de 21 ans, d'une accusation de meurtre au premier degré, celui-ci a de nouveau été appréhendé par la police pour être réaccusé du même crime, cette fois devant le juge André Chaloux.

Carlton, ainsi qu'un autre jeune homme du même âge, Joel Lee Francis, était accusé du meurtre de M. Gerry Shannon, qui avait été trouvé sans vie sur le parquet de son appartement du boulevard Décarie, avec une balle dans la nuque.

Le juge Asselin avait libéré Ranger (et non pas acquitté, ce qui a permis qu'on l'arrête à nouveau), parce que la preuve soumise à l'enquête préliminaire n'était pas suffisante.

Sur la scène du meurtre, un expert de la police de la Communauté urbaine de Montréal avait prélevé les empreintes digitales de Francis mais celles de son présumé complice n'ont pas été relevées.

— Bernard Morrier

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Orléans
9.30 Passe-partout
10.00 Une femme dans ma tête
10.15 Virginie
10.30 Magazine express
De Trois-Rivières: "Plein air"
11.00 Les nouvelles de Cécile
11.30 Harold Lloyd
11.45 Vers l'avenir
12.30 Les coqueluches
13.30 Le Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
"Les femmes sculpteurs à l'école des Beaux-Arts"
14.30 D'amour et d'eau fraîche
De Sherbrooke: "La politique"
15.30 Au jardin de Pierrot
15.45 Les Chibouks
16.00 Bobino
16.30 Le Gutenberg
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.58 Nouvelles du sport
19.00 Les cirques du monde
19.30 Terre humaine
20.30 Papa, cher papa
21.00 Télé-sélection
"Molod: Otagé" (Drame)
22.00 Téléjournal
23.10 Nouvelle du sport
23.20 Aux frontières du connu
23.50 Les brigades du tigre
1.00 Le téléjournal

10 CFTM

7.55 Horaire CFTM-TV
7.58 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonhommes
8.15 Fanfan Dede
8.45 Les p'tits bonhommes
9.00 A la bonne heure
9.30 Bonjour Madame
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonhommes
11.45 Les Sautillapettes
12.00 Les p'tits bonhommes
12.30 Midi-nouvelles
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Cinq-Quiz
"Les corrupteurs" (Drame policier — Américain 1968)
15.30 Services à la communauté
16.00 Le monde de monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 Dimanche
19.30 Le clan Beaulieu
20.00 L'homme de \$6,000,000
21.00 Cinq-Choix
"L'appel du passé" (Drame — Américain 1975)
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 Festival Jean-Claude Brûlé
"Le glaive et la balance" (Drame — Franco-Italien 1963)
1.00 Brigade criminelle
1.30 Coup de filet
2.00 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

13.30 Mon amie Pierrot
13.45 Les orléans
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Passe-partout
15.30 Les olympiens
"Athlétisme"
19.00 La famille Adams
20.00 Le monde en guerre
21.00 Montage musical

6 CBMT

9.00 A thought for today
9.05 CBC Good Morning

9.15

The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.01 Coronation Street
12.00 Search for Tomorrow
12.00 CBC News
12.04 The Bob McLean Show
14.00 The Edge of night
14.30 Canadian authors
15.00 Take 30
15.30 Celebrity cooks
16.00 Charlie Chaplin
16.30 For kids only - catch up
17.00 The Goodies
17.30 All in the family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Trivia
20.00 WKRP in Cincinnati
20.30 MASH
21.00 Michel Legrand and friends
22.00 News magazine
23.00 Bobino
23.27 The City Tonight
23.45 Canada after dark
24.45 Lord Peter Wimsey

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 The mad dash
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Family Feud
16.30 The pink panther
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 Grand old country
19.30 The Waltons
20.00 Operation petticoat
21.00 McGowan and Co.
21.30 One day at a time
22.00 Lifetime
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Movies
"W. W. and the dixie dance kings" (1975)

SUR SCÈNE

CENTAUR, 451 St-François-Xavier (280-1229)
"Paper Wheat" création collective du mardi au samedi: 20 h 00, dim: 19 h 00, matines: mercredi 13 h 00 Sam: 14 h 00
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) Poésie: Pauline Harvey 20 h 30
CENTRE SAUVÉ BRONFMAN, 5170 Côte Ste-Catherine (739-2301) "Gémini" d'Albert Imurauro — semaine et samedi: 20 h 30 dim: 19 h 30 matines: mardi et jeudi: 13 h 30
LA CHACONNE, 388 Ontario Est, Relache
LA POUDRIÈRE, 116 Ste-Hélène (526-0821)
"Des hommes pour Eve" de Anton Tchekov. Tous les soirs: 20 h 30. Relache: dim et lundi.
PATRIOTE DE MONTREAL, 1474 Ste-Catherine Est, 523-1131. Relache
PATRIOTE EN HAUT, "Propriété condamnée" de T. Williams — adaptation québécoise de M. Monzelle. Tous les soirs: 20 h 00 relache: lundi et mardi.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest Ste-Catherine (842-2112) Riel et André Laplante, pianiste — 20 h 30
SOLEIL LEVANT, 286 Ste-Catherine O. (861-0657) Relache
THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) "Mamours et conjugal" de J.C. Germain. Tous les soirs: 20 h 30 relache: lundi.

ATWATER I.

Place Alexis Nihon (935-4246)
"Paradise valley" 13 h 15, 19 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15
ATWATER II, Place Alexis Nihon (931-3313)
"Boys from Brazil" 19 h 20, 21 h 30
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-5474) "Who is killing the great chiefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932)
"Fellings" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "Dirty pool" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) "Cercle de fer" 14 h 35, 18 h 20, 22 h 00 et "Le coqnet" 21 h 30, 16 h 15, 20 h 00
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) "Wild geese" 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45
BONAVENTURE II, "Autumn sonata" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) "Cercle de fer" 18 h 20, 21 h 30 et "On l'appelle Trinita" 19 h 55
BROSSARD II, "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 15, 21 h 15
BROSSARD III, "Le soldat du fort Humboldt" 19 h 30 et "F.I.S.T." 21 h 10
CHAMPLAIN I, 1815 ouest Ste-Catherine (524-1685) "F.I.S.T." 13 h 35, 17 h 35, 21 h 30 et "Le soldat du fort Humboldt" 15 h 50, 19 h 30
CHAMPLAIN II, "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 12 h 00, 14 h 20, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 30
CARREFOUR, 318 Ste-Catherine E. (866-8057)
"Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
CINEMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) "Le préte — nom" 19 h 30 "Rencontre du troisième type" 21 h 15
CINEMATHEQUE, QUEBECQUE, 1700 St-Denis (844-4734) Relache
CINEMA DE QUARTIER, Centre d'Essai Le Conventum 1237 Sanguinet, Relache
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7855) "Death on the Nile" 18 h 35, 21 h 05
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) "Pourquoi pas?" 12 h 05, 14 h 00, 16 h 55, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 40
COMPLEXE DESJARDINS II, "La velle emmerdeuse" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 30
COMPLEXE DESJARDINS III, "Julia" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15
COMPLEXE DESJARDINS IV, "L'argent des autres" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 35, 21 h 25
CONSERVATOIRE, D'ART
CINEMATHEQUE, 1455 boul. de Maisonneuve ouest (879-4349) "Bonaparte et la révolution" (de Abel Gance — 1927) 20 h 30
COTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (735-5626) "Paradise valley" 13 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
COTE-DES-NEIGES II, "Big Fix" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10

CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210)

"Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 20, 21 h 20
DAUPHIN I, 2396 Beaulieu est. (721-6060)
"Sonate d'automne" 19 h 30, 21 h 30
DAUPHIN II, "Nous irons tous au paradis" 19 h 30, 21 h 30
ELYSEE I, 34 Milton (842-6043) "Iphigénie" 19 h 15, 21 h 30
ELYSEE II, "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30
JEAN-TALON, 4225 est Jean-Talon (725-7000)
"Le dernier amour romantique" 18 h 30, 22 h 00
"L'interdiction" 20 h 30
KENT, 6000 Sherbrooke O. (489-9707) "7 beautés" 18 h 55 "Sweet away" 20 h 50
LAVAL I, 3195 boul. St-Martin (687-4207) "On continue à appeler Trinita" 19 h 30 "Cercle de fer" 21 h 30
LAVAL II, "Le soldat du fort Humboldt" 19 h 10 "F.I.S.T." 20 h 50
LOEWS I, 965 ouest Ste-Catherine (861-7437)
"Goin south" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 10
LOEWS II, "Comes a horseman" 12 h 40, 14 h 50, 16 h 00, 19 h 10, 21 h 20
LOEWS III, "Goin south" 12 h 40, 14 h 50, 16 h 00, 19 h 10, 21 h 20
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, (677-7933)
"Longueuil" 19 h 30, 21 h 30
LOEWS IV, "In praise of older women" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
LOEWS V, "Round of basketball" 12 h 40, 14 h 50, 16 h 00, 19 h 10, 21 h 20
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, (677-7933)
"Longueuil" 19 h 30, 21 h 30
MAJESTIC, 3166 est Henri-Bourassa (381-6116)
"L'hérétique" 21 h 30 et "L'exorcisme" 19 h 30
MERCIER, 4559 Est Ste-Catherine (255-6224)
"Damien — malediction no 2" 18 h 15, 21 h 30
"La loi de la haine" 20 h 00
MONKLAND, 5501 Monkland (484-3579) "Up in smoke" 19 h 30, 21 h 30
OUMER, 1204 Ste-Catherine E. (525-8600) "Les ordres" (de M. Brault — Québec 1974) 19 h 15, 21 h 30
OUMER II, "Flesh Gordon" (de H. Ziehm et M. Benveniste. U.S.A. 1974) 19 h 30, 21 h 15
OUTREMENT, 1248 ouest Bernard (277-4145)
"La vie de famille" 19 h 15 et "Le grand remue-ménage" 21 h 30
PALACE, 688 Ste-Catherine O. (866-6991) "Un in smoke" 13 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 35
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent, (834-4725) "La première partie du roi Henri IV de double V Shakespeare: une analogie" (Colombie 1974) 19 h 00
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856)
"L'intérieur d'un couvent" 12 h 40, 14 h 35, 16 h 25, 18 h 10, 20 h 00, 21 h 45
PARISIEN II, "Morts suspectes" 14 h 10, 17 h 55, 21 h 45 et "Generation proteus" 12 h 25, 15 h 10, 20 h 00
PARISIEN III, "Le plein de super" 13 h 25, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20
PARISIEN IV, "Diabolo menthe" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
PARISIEN V, "Servante et maîtresse" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10
PLACE DU CANADA, Place du Canada, 861-4595 "Midnight express" 19 h 15, 21 h 30
PLACE VICTORIA, 878-1451 "Midnight express" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30
PLACE VILLEMARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) "Interiors" 13 h 15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 00
PLACE VILLEMARIE II, "Girl Friends" 13 h 00, 15 h 05, 16 h 15, 17 h 50, 19 h 30, 21 h 10
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent 485-5215 "A climax of blue power" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "Secretaries party" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50
SAINT-DENIS II, 1594 St-Denis "Le dernier amour romantique" 13 h 55, 17 h 45, 21 h 30 et "Les 21 heures de Munich" 12 h 10, 15 h 55, 19 h 45
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis "Annie Hall" 12 h 40, 14 h 25, 16 h 10, 19 h 35, 21 h 20
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) "Who is killing the Great Chiefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00
VAN HORNE, 5150 Côte-des-Neiges, (731-8243)
"Revenge of Pink Panther" 19 h 05, 21 h 00
VERDUN, 3941 Wellington (468-2902) "Damien — malediction no 2" 18 h 00, 21 h 40 et "La loi de la haine" 20 h 00
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) "Damien malediction no 2" 18 h 00, 21 h 40 et "La loi de la haine" 20 h 00
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square (931-2477) "A Wedding" 13 h 35, 15 h 50, 18 h 10, 20 h 30
YORK, 1437 Ste-Catherine ouest, (937-5978)
"Where does it hurt" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00

THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry, 4353 Ste-Catherine E. (253-8974) Relache
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 Notre-Dame Est (879-1306)
"La ligne nationale d'improvisation" collectif 21 h 00
THEATRE DE LA GRANDE REPLIQUE, 325 Maisonneuve E. (282-6885) Relache
THEATRE DE LA MANUFACTURE, Cinéma parallèle, 3682 St-Laurent, "Macbeth" de Shakespeare traduit par Michel Garneau. Tous les soirs: 21 h 00 relache: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 Ste-Catherine ouest (842-2112) Relache
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE, 845 Ste-Catherine O. (861-0563) "Les fees ont soif de Denise Boucher. Semaine: 20 h 00, samedi, 21 h 00, dim: 19 h 00 Relache: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. (842-2112) Relache
THEATRE DE QUATROUS, 100 Avenue des Pins (946-7277) "La cruche" de Guy Fossy. Tous les soirs: 20 h 00 relache: lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT, 355 rue Gifford (845-0287) "Le bourgeois gentleman" d'Antoine Maillet. Tous les soirs: 20 h 00 Dim: 19 h 00 Relache: lundi.
THEATRE ST-DENIS, 1594 St-Denis, 840-4211. Relache

CERTIFICATS

10 1/2 % 5 ans
1 1/4 % 3-4 ans

PLACEMENT ET INTÉRÊTS GARANTIS
AUCUNS FRAIS

*Taux sujets à changement sans préavis. Les certificats émis n'en sont jamais affectés.

D'autres options à des taux forts sont offerts. Renseignez-vous auprès des Fiduciaires ou à l'un des 108 comptoirs de la Banque d'Epargne.

UN ATOUR DANS VOTRE VIE,
Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

1253, avenue McGill College, Montréal, Tél.: 878-3351
401, boulevard Labelle, Place Rosemere, Tél.: 621-0715
6633 est, rue Sherbrooke, Montréal, Tél.: 253-1720

LE SHAH D'IRAN



MONTREAL
17
ou le câble

RADIO-QUÉBEC

À l'occasion du centenaire de ses facultés de Théologie et de Droit,

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

invite

tous les diplômés de ces deux facultés à assister à la collation de doctorats *honoris causa* qui aura lieu le

jeudi 16 novembre 1978, à 16 h 30,

dans l'auditorium du Pavillon principal.

L'Université remettra un doctorat honorifique en théologie à M. Edward Schillebeecx et à M. Jacques-E. Ménard et un doctorat honorifique en droit à M. le Juge Alan A. Gold et à M. le Juge Albert Mayrand.

L'Université invite aussi ses diplômés et le grand public à assister à cette cérémonie et au vin d'honneur qui suivra.

Théâtre et danse aux Grands Ballets

par Angèle Dagenais

Les Grands ballets canadiens: *Sérénade*, chor. de Balanchine, musique de Tchaïkovsky; *Sonate pour piano-cocktail*, chor. de Lynne Taylor-Corbett, musique de David Shire, costumes et décors de Colin McIntyre, éclairages, Nicholas Cernovitch; *Les sept péchés capitaux*, chor. Fernand Nault, mus. Kurt Weill, textes Bertolt Brecht, adaptation québécoise Réjean Ducharme, décors Guy Neveu, costumes François Barbeau, éclairages Nicholas Cernovitch. Place des arts, 10, 11, 16, 17, 18 novembre 1978.

Les Grands ballets ont réussi à nous offrir un excellent programme d'automne, bien équilibré et homogène avec trois oeuvres fort différentes.

Le clou de la soirée était sans contredit *Les Sept péchés capitaux* de Fernand Nault, d'après le livret et la musique du tandem Brecht-Neill. C'est une oeuvre déconcertante en ce qu'elle fourmille de détails et que son scénario est complexe, mais c'est également une oeuvre d'une beauté plastique incontestable. Les costumes de François Barbeau sont extraordinaires et savamment

rehaussés par les éclairages de Nicholas Cernovitch. On assiste à une fête de couleurs pures et de contrastes subtils.

Le dialogue (adapté par Réjean Ducharme) et rendu par Mme Pauline Julien est intéressant et très « québécois »; le quatuor de voix d'hommes qui l'accompagne (formé de Paul Trépanier, René Lacourse, Roland Richard et Pierre Charbonneau) et qui symbolise dans la pièce, la famille des deux Anna qui les attend en Louisiane, apparaît très distant de l'action et les paroles complètement incompréhensibles.

Au fur et à mesure de leur périple américain, les deux sœurs doivent envoyer de l'argent à leur famille pour la construction de la maison. Fernand Nault a rendu cet aspect de l'intrigue au moyen de diapositives qui s'illuminent sur la toile de fond: la maison semble donc s'élever par blocs comme un damier, les dernières cases se complétant à l'épilogue.

Le décor (réalisé par Guy Neveu) est aussi très important dans cette oeuvre. Il prend la forme de nombreux accessoires qui illustrent les sept tableaux et font l'objet de changements rapides tout au cours de la pièce.

Comme dans toutes les oeuvres de Fernand Nault,

l'accent n'est pas mis sur la chorégraphie mais bien la scénographie. Comme un chef d'orchestre, il dirige musique, voix, chœurs, éléments du décor, costumes, danseurs, mouvements de scène, etc. pour créer un spectacle total. Ici plus que jamais on a affaire à une forme de théâtre dansé, de chant visuel, un oratorio mis en mouvement.

Pauline Julien qui interprète le rôle de Anna I en vient pratiquement à prendre plus de place que Sylvie Kinal qui interprète Anna II, dont le rôle est effacé. Par ses déplacements sur la scène, sa voix forte et accentuée, sa personnalité imposante, Pauline Julien domine l'oeuvre par une présence très marquée sur la scène. C'est elle en fait qui contrôle l'intrigue de la pièce par son long monologue explicatif. Sans les paroles on n'y comprendrait pas grand chose; sans les affiches indiquant les changements de scènes, non plus.

Lie par la partition musicale d'une durée de 40 minutes, Fernand Nault a du mal à intégrer tous les éléments de l'intrigue sans précipiter l'action. On a l'impression parfois d'un marathon entre les différentes scènes qui ne bénéficient pas de transitions suffisamment longues. On n'a pas le temps de « digérer » l'ac-

tion qui se bouscule. Sylvie Kinal accomplit des prodiges de vitesse pour ses changements de costumes et à tout moment on ressent la précipitation des danseurs qui pourtant parviennent à fonctionner avec une certaine aisance. On a l'impression parfois également que la cohérence de l'oeuvre tient à une série de gadgets: les jolis gâteaux et pâtisseries dans la scène de la Gourmandise, la maison qui s'illumine, tous ces accessoires qui défilent sans arrêt.

L'épilogue me semble également un peu faible, compte tenu de l'ampleur de ce qui précède. Dégagée de tout, la scène est noire. Seule la maison au fond, complète et illuminée s'impose au spectateur. Les deux Anna, se tenant par la main, avancent vers la maison et c'est fini, le rideau tombe. On reste fort perplexe sur son fauteuil, s'interrogeant si on n'a pas tronqué une partie de l'action, si tout est là et complet.

Les Sept péchés capitaux reste néanmoins une oeuvre intéressante, ambitieuse mais difficile d'accès et touffue. Elle pêche par manque de longueur et non pas l'inverse. C'est une oeuvre, en plus, qui n'est pas facilement transportable compte tenu de la multitude d'objets et d'accessoires qu'elle requiert

(mais ça c'est un autre problème).

Le programme comprenait également *Sérénade* de Balanchine et *Sonate pour piano-cocktail* de Lynne Taylor-Corbett. *Sérénade* a été créé par Balanchine en 1934 comme un exercice sériel pour les élèves de son école, le School of American Ballet. Mais disons tout de suite que malgré son caractère un peu académique, c'est un très bel exercice. Ballet essentiellement féminin, pour 28 danseuses et cinq danseurs, en quatre mouvements, il vise à raconter l'histoire d'une très belle musique, selon l'explication qu'en fournit Balanchine, et cette musique est celle de la *Sérénade pour cordes en do majeur* de Tchaïkovsky. Vêtues de longs tutus romantiques, éclairées par une lumière bleutée de clair de lune les jeunes filles semblent se livrer à un étrange rituel, un peu magique, un culte à l'astre féminin par excellence, la lune.

Ici, le corps de ballet ne fait pas « tapisserie » comme dans aucun des ballets de Balanchine. Tout s'anime dans l'espace en lignes complexes et fluides, se formant et se déformant au gré de la partition musicale.

Cette première oeuvre inscrite au programme a démontré que la compagnie était en très bonne forme: le corps de ballet est beaucoup plus solide, les ensembles sont beaux et précis, les solistes montrent beaucoup de tonus et une certaine virtuosité. On semble avoir bien travaillé aux GBC depuis quelque temps. Les résultats sont là pour le prouver.

Enfin, *Sonate pour piano-cocktail* est une oeuvre légère et amusante, sur une musique de jazz de David Shire interprétée sur la scène par Armas Maïste. Malgré son aspect « gamin », c'est une oeuvre exigeante qui demande avant tout une bonne dose d'énergie de la part des danseurs. Visant à recréer l'atmosphère d'une boîte de jazz (new-yorkaise sans doute) ou d'un piano-bar sympathique, Nicholas Cernovitch a conçu des éclairages chauds mais discrets. Les costumes de Colin McIntyre sont amusants, les décors par contre sont lourds et démesurément gros pour l'intimité qu'on essaie de créer. Dwight Shelton, Sylvie Kinal, Alexandre Bélin, James Bates, Karen Brown, Annette et Paul et David La Haye se sont montrés à la hauteur de la situation et ont su insuffler à cette gaminerie beaucoup d'humour et de fantaisie.



Jerilyn Dana et Vincent Warren dans *Sérénade* de George Balanchine au programme des Grands ballets canadiens.

Blakey et les Jazz Messengers: la magie d'une légende vivante

par François Roberge

Art Blakey a vraisemblablement autour de la soixantaine. Il a non seulement joué avec les plus grands musiciens de jazz du monde, mais il a toujours été l'un d'eux, un batteur parfaitement légendaire et toujours vivant.

Mais en plus d'être vivant, Blakey est toujours à la tête de ses Jazz Messengers qu'il mène avec l'énergie d'un jeune homme.

Cheveux blancs crépus, éternel sourire, il se présente dans une salopette de jardinier qui ajoute à son caractère vigoureux et sans apprêt. Et il joue avec un « drive » formidable, tellement puissant et irrésistible qu'on dirait qu'il l'a inventé.

Blakey tire littéralement ses musiciens vers l'avant avec une pulsation inexorable. Sa musique n'a presque pas changé en vingt ans. Il n'a pas cherché à se recycler dans le pop comme Miles Davis ou à

pénétrer les arcanes de la nouvelle musique. Il est resté direct, plein de cœur, fidèle à lui-même comme l'était Louis Armstrong.

Blakey a fait seulement les pas qui s'imposaient à lui naturellement, et s'est entouré de jeunes musiciens à qui il n'a pas à faire la leçon car ils jouent avec nature et force.

La musique des Messengers n'est pas figée dans le bebop, le hard bop, le cool, le hot ou quoi que ce soit. Elle a un son actuel, acéré, mais toujours de la voie médiane, cette rivière où se tiennent les majorités en art comme en politique.

Mais à cette dimension un peu rassurante, pas trop de recherche, pas de dissonances prononcées, pas de heurts, Blakey ajoute une force malicieuse qui possède elle aussi son petit effet excentrique, la magie.

La musique des Messengers, inexplicablement sans excès, sans recherche, en voute son auditeur, le place

immédiatement sans remise sur le nuage du jazz fiévreux et noir des boîtes de nuit, et de leurs « syphons enrhumés ».

Sur cette pente, l'austère moralité attrape facilement un bon influenza, car le cœur domine la raison. Quel de plus vital?

Blakey s'est entouré de musiciens qui excellent dans le blues comme dans le swing et notamment d'un invraisemblable trompettiste russe, Valeri Ponomarev, qui joue avec le Moïse de Miles Davis et un swing absolument renversant. Ce petit rouquin joue comme un véritable félin en dépit de son allure de M. Tout-le-monde sorti de l'un des dessous de Kafka, quand il fonctionnarise ses créatures.

Dans une autre gamme, le saxo ténor David Schnitter joue avec un son ample et amer des mélodies découpées au burin et très introspectives; le tout complété par un saxophoniste direct et « easy-

going », à la Stanley Turrentine, Bobby Watson à l'alto, et un pianiste et un bassiste, James Williams et Dennis Irwin.

Les Jazz Messengers portent toujours un message aussi vif, aussi brillant qu'il culmine lors des « tutti » où six musiciens chauffent la salle sans la moindre pitié, pour le plus grand plaisir de tous.

Le Soleil Levant nous promet pour bientôt un autre superbe batteur américain, Max Roach, et pour cette semaine, le meilleur guitariste de jazz du monde, Sonny Greenwich. (Il y en a peut-être un plus grand, je n'en ai jamais entendu parler).

Pour bientôt également, McCoy Tyner, le grand bluesman classique du piano à la Place des Arts et au Musée des Beaux Arts de Montréal, un très intéressant musicien contemporain, David Rosenboom, qui jouera deux compositions récentes pour piano et système électronique, le 22 novembre.

Les Rouges de la LNI l'emportent de justesse

Coup de théâtre vendredi soir sur la glace de la Ligue nationale d'improvisation au Théâtre Experimental de la rue Notre-Dame, les Rouges du coloré et bon enfant Pierre Jean Guillerier ont arraché la partie de justesse aux Blancs pour inscrire leurs premiers points de la saison au classement de la Ligue.

Une belle partie équilibrée où le public se demandait à quelle équipe lancer des morceaux de son cœur après chaque jeu. Peu de « clagues » ont été projetées sur la surface glacieuse.

Gaston Lepage a souvent mené l'attaque des Rouges toujours bien secondé par Normand Brathwaite, Muriel Raquet et les autres membres de l'équipe. Des thèmes plutôt fantaisistes ont valu au public ses meilleurs moments.

C'est le cas de « Kabuki » qui a dégénéré en foire d'em-

poigne, mais non sans charme; de « Coup bas chez les pygmées », qui a permis un bel échange missionnaire-pygmees — le choc d'une civilisation —; mais aussi de « ces malades qui nous gouvernent » qui a permis à Marcel Leboeuf des Blancs de mener à lui tout seul un jeu de puissance parfaitement huilé. En prenant le thème au pied de la lettre, Leboeuf en médecin consciencieux s'est trouvé hypnotisé par son patient.

Pierre Lenoir des Blancs a percé dans « la Victime à une

odeur ». Quant aux filles de cette équipe, elles ont patiné au ras de la patinoire, sauf durant un jeu tout en nuances de « vieilles nostalgiques ».

Ironiquement, ce jeu subtil n'a valu aucun point aux Blancs car il a été suivi d'un jeu plus recherché des Rouges, plus recherché mais moins émouvant.

Ce soir, les Jaunes-Oranges d'André Brassard poursuivent de nouveau leur première victoire de la saison en affrontant les Bleus de Michel Garneau. F.B.

À l'Institut du cinéma

Le conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma s'est élu de nouveaux dirigeants. Le nouveau président est M. Guy Fournier. M. Fournier est bien connu dans les milieux journalistique et artistique du Québec en tant que journaliste, producteur et auteur dramatique pour le théâtre, le cinéma et la télévision. Son oeuvre la plus récente, la série « Jamais deux

sans toi » est actuellement diffusée sur les ondes de Radio-Canada. M. Jean Dansereau a été élu au poste de vice-président. M. Dansereau, réalisateur de nombreux films québécois qui s'est spécialisé ces dernières années dans la production et la distribution, est actuellement producteur à l'Office national du Film et président de « Cinema libre, Inc. ».

ALYSÉE 1
35 MILTON / 642-6053
"Irène Papas exprime avec force une interprétation de grande qualité: mère torturée qui défend la chair de sa chair."
POLY TOUS
HORAIRE: 7:15 - 9:30
IRENE PAPAS
TELEVISION GREECE
IPHIGENIE
Un film de MICHAEL CACOVANNIS
HORAIRE: 7:15 - 9:30
IRENE PAPAS
TELEVISION GREECE
IPHIGENIE

ALYSÉE 2
35 MILTON / 642-6053
"Couvrez voir ROBERT TROBERT" UN DES MEILLEURS LELOUCH.
HORAIRE: 7:15 - 9:30
ROBERT TROBERT
CHARLES DENNER
JACQUES VILLERET
JEAN-CLAUDE BRIALY
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT

Le Prête-Nom
Un film de STEVEN SPIELBERG
aussi
RENCONTRES
DU TROISIEME TYPE
RENCONTRES: 9:15. PRÊTE-NOM: 7:30.

UN FILM DE MILOS FORMAN
JACK NICHOLSON
14 ANS
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU
CHAMPLAIN 2 12:00 - 2:20
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
4:45 - 7:05
9:30

Que faisiez-vous en 1963?
Frederique avait 15 ans.
Anne 13...
POUR TOUS
Diabolo Menthe
Un film de DIANE KURYK
4e SEM. Le PARISIEN 4 486 STE-CATHERINE D 866-3856
LAVAL 2 CENTRE LAVAL 688-7776

PIERRE DAVID présente
Sonate d'Automne
un film de INGMAR BERGMAN avec LIV ULLMANN et INGRID BERGMAN
le DAUPHIN 1 7:30 - 9:30
SAM. DIM. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
BEAUBIEN PRÈS D'IRREVILLE 721-6060

son seul péché était d'être femme
18 ANS Adultes
un film de WALTER BOROWCZYK
INTERIEUR d'un COUVET
2e SEM. Le PARISIEN 1 486 STE-CATHERINE D 866-3856
LAVAL 5 CENTRE LAVAL 688-7776
RIVOLI 2 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
GREENFIELD PARK 1 671-6129

JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES
14 ANS
Carrefour 866-8057
Crémazie 388-4210
Brossard 2 465-5906
Rex St-Jérôme
Capitol St-Jean
RIO SOREL
JOLLETTE, JOLLETTE
ST-EUSTACHE, ST-EUSTACHE

L'important est de ne jamais désespérer
Version Originale sous-titrée français à la Place Victoria seulement!
Midnight Express
Un film de ALAN PARKER
Square Décarie 1 341-3190
Place Victoria 878-1451
Place du Canada 861-4595
"P. VICTORIA": 5:00 - 7:15 - 9:30
"P. DU CANADA & DECARIE": 7:15 - 9:30.

LE LANGAGE des OBJETS ANCIENS
Trois films présentés par leur auteur, l'ethno-historien Michel Lessard.
Une soirée de ciné-causerie sur l'identité culturelle du Québécois telle qu'elle se manifeste dans les gestes quotidiens, par le choix et l'utilisation du bois de chauffage par la façon de produire le sirop et le sucre d'érable. Des gestes, des coutumes, des techniques, des traditions illustrés dans trois films de la série « Un pays, un goût, une manière ».
Le concepteur de la série, Michel Lessard, sera présent au cinéma OUTREMONT pour présenter ces films qu'il a réalisés avec le cinéaste François Braut.
MERCREDI et JEUDI 15 et 16 NOV. à 9h00
OUTREMONT 1248 BERNARD 277-4145

Appui du Parti Québécois
Le parti des Québécois
ON BARRE
KARIM

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC. présente
Murray Perahia
"Un pianiste-né, un musicien sérieux, habité, sous les doigts duquel rien n'est indifférent."
Claude Gingras, La Presse
Sonate No. 4 en mi bémol majeur BEETHOVEN
Les quatre improvisés CHOPIN
Sonate en la majeur Op. posthume SCHUBERT
LUNDI 20 NOVEMBRE 20h30
Billets \$12, \$10, \$8, \$6, \$5. En vente à la Place des Arts et Montréal Trust P.V.M.
COMMANDES TÉLÉPHONIQUES CARTES CHARGEX ET MASTERCARD téléphonez-nous à 935-0678.
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS,

Une comédie 4e sem.
sympathique la **Belle Emmerdeuse**
ROGER COGGIO
ELISABETH HUPPERT
Cinema du COMPLEXE
desjardins 1
BASILAIRE 1 788-3141
1:00 - 3:05
5:15 - 7:25 - 9:30

pourquoi pas!
Un film écrit et réalisé par COLINE SERREAU 18 ANS
SAMI FREY • CHRISTINE MURIELLO • MARIO GONZALEZ • NICOLE JAMET
Cinema du COMPLEXE
desjardins 2
BASILAIRE 1 788-3141
12:05 - 2:00 - 3:55
5:50 - 7:45 - 9:40

"Du grand et du beau cinéma."
"Le plus beau film de Fred Zinneman."
4e sem. **JULIA**
JANE FONDA • VANESSA REDGRAVE
JASON ROBARDS • HAL HOLBROOK
Version Française
12:30 - 2:40 - 4:55
- 7:05 - 9:15
Cinema du COMPLEXE
desjardins 3
BASILAIRE 1 788-3141

3e sem. **L'argent des autres**
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
CLAUDE BRASSEUR
MICHEL SERRAULT
CATHERINE DENEUVE
Cinema du COMPLEXE
desjardins 4
BASILAIRE 1 788-3141
12:10 - 2:00 - 3:50
5:40 - 7:35 - 9:25

MEILLEUR FILM DE L'ANNEE
4e sem. **"ANNIE HALL"**
WOODY ALLEN
DIANE KEATON
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222
12:40 - 2:25 - 4:10
5:50 - 7:35 - 9:20

Les Alouettes éliminent facilement Hamilton 35-20



lallier



HONDA
Civic



HONDA
Accord



HONDA
Civic familiale

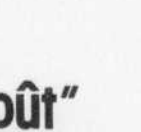
des Sans BiBitte

**"honda
une à votre goût"
...à votre couleur
...à votre prix
...et un service
"pas d'bibitte"!!!**

Venez vous en choisir une!
le choix est bon
et le temps est aux aubaines!



lallier



lallier



lalli

Au pont de Cartierville
12435 boul. Laurentien
337-2330

Repentigny
110, rue Notre-Dame
581-7571

Lafleur récolte un but et deux passes

Les Leafs ont manqué de temps

Le Canadien a marqué trois buts sans riposte en première période et a ensuite résisté à une remontée de deux buts des Leafs dans les deux derniers engagements pour finalement arracher une victoire de 3-2 dans un match fertile en émotions, samedi au Forum.

En vertu de cette victoire, le Canadien n'a toujours pas perdu contre les Leafs en 14 parties, séries éliminatoires comprises. Il s'agissait également d'un septième match d'affilée sans défaite pour le Canadien.

Steve Shutt, prenant le retour d'un lancer de Lafleur, Réjean Houle, d'un tir frappé à la gauche lors d'un avantage

numérique, et Guy Lafleur, qui n'a eu qu'à pousser le disque dans le filet à la suite d'une passe précise de Pierre Larouche, ont tour à tour déjoué le gardien Mike Palmateer, en première, au cours d'un engagement dominé par le Canadien qui a lancé 13 fois en direction de l'excellent gardien des Leafs.

Pierre Larouche a été particulièrement brillant, étant à l'origine des deux derniers buts après qu'il eut commencé le match aux côtés de Lafleur et Shutt, Jacques Lemaire étant toujours incommodé par la grippe.

Sans doute trop confiant, le Canadien a joué plus mollement en début de deuxième avec le résultat que les Leafs

ont repris confiance lorsque Walt McKechnie a battu Ken Dryden dans les premières minutes de jeu.

McKechnie a compté son deuxième but du match, 38 secondes seulement après le début de la troisième, pour stimuler davantage des Leafs que seul un Ken Dryden en grande forme a ensuite pu stopper en réalisant des arrêts clés contre Lanny McDonald, entre autres.

Au total, les Maple Leafs ont dirigé 29 tirs vers Dryden, dont 12 en troisième, après que Yvon Lambert eût été expulsé du match, huit secondes avant le but de McKechnie pour s'être interposé dans une

bagarre opposant Doug Risebrough et Dave Williams. Il s'agissait du second ailer gauche du Canadien à quitter le match puisque Steve Shutt en avait fait autant, en première, ayant été blessé aux genoux après avoir marqué son but.

« Pour battre le Canadien, il faut le contenir en première, ce que nous n'avons pas fait, a expliqué l'instructeur Roger Neilson après le match. Qui plus est, nous avons fait cadeau de deux buts, commettant une erreur impardonnable en ne contrôlant pas la rondelle, contre le Canadien.

« Nous nous sommes repris par la suite, mais les punitions

— 36 minutes — ont constamment ralenti notre allure, a-t-il ajouté, pointant du doigt une pénalité imposée à son équipe par l'arbitre Dave Newell pour avoir eu trop de joueurs sur la glace, à 16:15 de la troisième.

« Les punitions, mais aussi Ken Dryden, a poursuivi Neilson. Sans lui, nous aurions pu facilement obtenir un match nul, si ce n'est la victoire. Il a réalisé les arrêts clés au bon moment.

Les siens étant incapables de déjouer Dryden, Neilson a pris la décision de retirer son gardien Mike Palmateer à la faveur d'un sixième attaquant, avec 1:18 minutes à écouler dans le match, dans l'espoir que l'avantage numérique ait finalement raison du gardien du Canadien, plus souvent qu'autrement laissé à lui seul par des défenseurs jouant sans unité. Devant cette manœuvre, son rival, Scotty Bowman, a demandé un arrêt du jeu de 30 secondes afin de faire reposer ses troupes, débordées, et Dryden, fatigué.

En fait, si les Leafs et Neilson avaient raison de dire qu'ils avaient suffisamment bien joué dans les deux dernières périodes pour gagner le match, il est cependant permis de se demander si l'équipe peut aspirer, cette année, à un meilleur classement que l'an dernier.

Les Leafs se sont améliorés en attaque en faisant l'acquisition de Walt McKechnie. Mais Borje Salming, l'excellent défenseur et le meneur des Leafs, n'a pas offert une performance digne de son talent contre le Canadien, faisant des montées bien souvent inoffensives tandis que Daryl Sittler — il s'est même payé le luxe d'un combat contre Mario Tremblay, en deuxième, — n'a rien fait qui vaille.

Quant à Ian Turnbull, si son attaque est redoutable, sa défense laisse sérieusement à désirer, lui qui est pourtant l'un des piliers au sein d'une équipe tellement défensive ordinaire que Dave Hutcheson, surtout reconnu pour ses talents pugilistes à Los Angeles, s'impose comme l'une des valeurs sûres.

Pour être honnête, il faudrait dire que le Canadien n'a pas gagné, samedi. Ce sont plutôt les Leafs qui ont perdu, en ratant trop d'occasions de marquer.

Échecs

La Hongrie met un terme à la domination de l'URSS

par Roland Lecomte

PARIS (AFP) — Le triomphe des Hongrois, vainqueurs samedi de la 23ème olympiade d'échecs à Buenos Aires, a du même coup, mis un terme au règne que l'URSS exerçait sur la plus importante compétition mondiale par équipes, depuis 1952.

En effet, en 1952 l'Union Soviétique, engagée pour la première fois dans l'olympiade organisée pour la circonstance à Helsinki, remportait une victoire qui ensuite ne devait plus cesser de se renouveler durant un quart de siècle.

Les olympiades d'échecs — ou plus exactement le championnat du monde par équipes — ayant lieu non pas tous les quatre ans, mais tous les deux ans, l'Union soviétique a remporté douze fois les médailles d'or et la célèbre coupe « Hamilton-Russel ». Son dernier succès remonte en 1974 à Nice, car en 1976 Israël étant le pays organisateur, la fédération d'URSS ainsi que celles des pays socialistes et arabes s'étaient abstenues de participer. Cela étant, les États-Unis remportèrent la victoire.

Aussi les Soviétiques sont-ils venus à Buenos Aires avec l'intention de reconquérir une place et un trophée qu'ils considéraient depuis longtemps comme un bien national, mais avec l'équipe alignée ils n'ont pu atteindre le but fixé.

La suprématie soviétique ne s'est pas manifestée car, à aucun moment, leurs joueurs n'ont donné l'impression de dominer la compétition.

Pourtant une récente dépêche de l'agence Tass indiquait qu'à Buenos Aires les Soviétiques étaient les plus forts du monde. Cette affirmation, pas plus que celle émise par le jeune maître Oleg Romanichine qui avait déclaré qu'il « allait faire revenir son pays à la première place du tournoi », n'a suffi à l'équipe soviétique pour remporter la victoire.

Pourtant les Soviétiques avaient battu les Hongrois de justesse grâce à une bevue grossière commise par Lajos Portisch contre l'ex champion du monde Boris Spassky, lequel en profitait sur le champ. Mais ils eurent moins de chance contre les Allemands de l'Ouest qui furent les seuls à leur faire « mordre la

poussière ». Ensuite l'équipe d'URSS sérieusement accrochée par Israël dut concéder un match nul à la Suède et laissa encore d'autres points précieux, notamment contre le Canada et en dernier, face aux Pays-Bas.

Les raisons de l'insuccès soviétique sont multiples. En premier lieu l'URSS n'a plus la grande équipe homogène d'antan. Privés des services du champion du monde Anatoli Karpov (le récent vainqueur du dissident soviétique Victor Korchnoi est actuellement l'objet de diverses contestations) les dirigeants de la fédération d'URSS ont une fois de plus fait appel aux vétérans.

L'ex champion du monde Tigran Petrosian et Lev Polugaevsky étaient acceptés en renfort ainsi que l'ancien champion du monde Boris Spassky résidant maintenant en France. L'apport des joueurs plus jeunes Rafel Vaganian, Oleg Romanichine, Boris Gouklo, s'est avéré insuffisant et surtout inefficace. Ce dernier a d'ailleurs coûté cher à son équipe. Après la 10ème ronde, sur quatre parties jouées, Gouklo comptait deux défaites, un match nul contre le Gallois Hutchings et une seule victoire contre le jeune Argentin Aldo Seidler. Mais après que celui-ci ait refusé la nullité de la partie.

En second lieu, le niveau du jeu s'est considérablement élevé dans les pays occidentaux grâce en partie aux travaux théoriques des joueurs soviétiques, à qui il semble que ce phénomène naturel ait quelque peu échappé. De leur côté la plupart de ces pays ont rejoint leurs cadres et les jeunes générations, débarrassées des complexes de leurs aînés ne connaissent pas le respect des valeurs nées de la hiérarchie qu'ils contestent volontiers et bousculent impunément.

Les échecs soviétiques, de toute évidence, traversent une crise au niveau de l'entraînement des meilleurs joueurs et de leur sélection. On va bien sûr chercher des responsables. On en trouvera, mais il faudra encore compter quelques années avant que l'URSS aligne une nouvelle équipe nationale invincible puisée dans son inépuisable réservoir de joueurs, le plus impressionnant du monde.

John Ziegler nie tout projet de fusion entre les deux ligues

DETROIT (AP) — Le président de la Ligue nationale de hockey, John Ziegler a formellement démenti les propos du quotidien Globe & Mail selon lesquels son circuit envisageait la possibilité d'accepter quatre équipes de l'Association mondiale. Ziegler a admis avoir discuté la chose avec un reporter, précisant toutefois que les considérations énoncées étaient purement hypothétiques.

Le journaliste avait écrit en effet que la candidature des équipes de Winnipeg, Edmonton, Québec et de la Nouvelle-Angleterre serait soumise pour étude à l'occasion de la prochaine assemblée du bureau des gouverneurs de la LNH, le mois prochain en Floride.

Ziegler a exprimé l'avis qu'une telle fusion serait dans le meilleur intérêt du sport, mais qu'aucune discussion sé-

rieuse n'avait encore eu lieu et qu'aucune n'était du reste envisagée.

STOCKHOLM (AFP) — Le jeune Américain John McEnroe a battu le Suédois Bjorn Borg par 6-3, 6-4 hier, en demi-finale de l'openium de tennis de Stockholm. McEnroe affrontera en finale son compatriote Tim Gullikson qui a défait le Polonais Wojtek Fibak par 6-3, 6-3.

MELBOURNE (AP) — L'Américain Hale Irwin a inscrit un troisième parcours sous la normale et a facilement remporté l'openium de golf d'Australie et son premier prix de 20.000. Irwin, âgé de 33 ans, a ramené des cartes successives de 64-75-70-69—278, l'emportant ainsi par la confortable marge de huit coups sur l'Australien Graham Marsh.

Sabres et Bruins annulent

Les Islanders disposent des Rangers

Les Islanders de New York ont profité d'une performance d'un but et deux passes du défenseur Suédois Stephen Persson pour remporter une victoire de 5-3 contre les Rangers de New York.

Il s'agissait de la quatrième victoire consécutive des Islanders qui se sont approchés de l'emportant à un seul point des Rangers et du second rang de la section Lester Patrick.

Lorne Hamming, Clark Gil-

lies, Bob Bourne, Michael Bossy et Persson ont compté les buts des Islanders alors que Mon Grechner, Ed Johnston et Mike McEwen ripostèrent pour les Rangers.

Persson a marqué le premier but du match, dans la septième minute de jeu du premier engagement, en plus d'obtenir des passes sur les buts de Gillies et Bourne au second engagement.

La première période s'est

terminée par un pointage égal de 1-1. Ron Greschner dominant la réplique pour les Rangers.

Mais les Islanders ont pris une avance décisive de 3-1 en deuxième, profitant de buts par Lorne Henning et Bob Bourne, ce dernier réussi en avantage numérique, pour s'imposer décisivement. A Buffalo, Don Marcotte a marqué pendant une infériorité numérique, au début de la 3e période, pour couronner un retour de trois buts des Bruins qui ont ainsi annulé 4-4 avec les Sabres de Buffalo.

Jerry Korab avait marqué sur le premier tir au but des Sabres lors d'un jeu de puissance, en première période, mais Bob Miller avait ensuite égalé les chances à mi-chemin de l'engagement. Don Luce a redonné l'avance aux Sabres avant la fin de la première reprise.

Les Sabres ont marqué deux buts pendant un double mi-

neure à Bobby Schmoutz dans la 2e période grâce à Richard Martin et Craig Ramsay.

Al Sims a réduit la marge à 4-2 avant la fin de la 2e reprise, avant que Peter McNab n'ajoute un autre but à la fiche des Bruins.

Entre-temps, à Chicago, Butch Goring a réussi un but et obtenu deux passes pour mener les Kings de Los Angeles à une victoire de 4 à 1 contre les Black Hawks.

Goring, qui a maintenant compté six buts et récolté cinq assistances au cours des six derniers matchs de son équipe, a marqué au dernier engagement en déjouant Tony Esposito d'un lancer voilé pendant que Bob Kelley purgeait une pénalité de deux minutes.

Marcel Dionne, des Kings, a également connu une bonne soirée, méritant deux passes pour ainsi rejoindre Bob McMillan, des Flames, en tête du classement des compteurs.

HOCKEY

Ligue Nationale
Vendredi
Philadelphie 2, Colorado 2
Atlanta 5, Chicago 3
Minnesota 3, Vancouver 2

Samedi
Montréal 3, Toronto 2
Rangers NY 2, Pittsburgh 1
Islanders NY 4, Atlanta 2
Buffalo 2, Washington 0
Detroit 7, Boston 1
Los Angeles 6, Minnesota 1
St-Louis 5, Colorado 3

Hier
Boston 4, Buffalo 4
Islanders NY 5, Rangers NY 3
Los Angeles 4, Chicago 1
Philadelphie à Vancouver

Mardi
Colorado à Islanders NY
Atlanta à Washington
Los Angeles à St-Louis

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)
b p pts
MacMillan, Atl 10 14 24
Lafleur, Mtl 8 15 23
McDonald, Tor 10 12 22
Babych, St-L 9 13 22
Dionne, LA 9 13 22
Federko, St-L 7 15 22

LIGUE NATIONALE
Section James Norris
pj g p n pp pc pts
MONTREAL 16 10 4 2 63 41 22
DETROIT 15 5 6 4 55 56 14
LOS ANGELES 13 6 7 0 53 47 12
PITTSBURGH 15 3 9 3 49 57 9
WASHINGTON 15 2 10 3 34 62 7

Section Charles Adams
pj g p n pp pc pts
BOSTON 15 8 3 4 62 46 20
TORONTO 16 7 7 2 47 45 16
BUFFALO 14 4 5 2 35 39 13
MINNESOTA 14 5 2 2 42 47 12

Section Lester Patrick
pj g p n pp pc pts
ATLANTA 16 12 2 2 75 43 26
RANGERS NY 15 9 3 3 54 37 21
ISLANDERS NY 14 9 3 2 63 50 20
PHILADELPHIE 15 6 5 4 47 42 16

Section Connie Smythe
pj g p n pp pc pts
CHICAGO 14 6 4 4 45 43 16
VANCOUVER 16 6 9 1 54 63 13
ST-LOUIS 15 3 8 4 56 83 10
COLORADO 16 2 11 3 44 77 7

ASSOCIATION MONDIALE
pj g p n pp pc pts
QUEBEC 17 9 7 1 71 64 19
CINCINNATI 15 9 5 1 56 44 19
N-ANGLETERRE 14 8 4 2 64 52 18
WINNIPEG 15 6 7 2 60 55 14
BIRMINGHAM 12 6 6 0 47 52 12
EDMONTON 14 6 8 0 44 51 12
INDIANAPOLIS 13 2 9 2 37 64 6

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC
Section Lel
pj g p n pp pc pts
MONTREAL 21 14 4 3 131 72 31
VERDUN 22 14 5 3 119 82 31
LAVAL 22 9 12 1 109 132 19
CORNWALL 22 9 12 1 100 140 19
HULL 22 4 15 3 75 132 11

Section Dilio
pj g p n pp pc pts
TROIS-RIVIERES 20 15 2 3 160 69 33
QUEBEC 21 11 8 2 104 83 24
SHERBROOKE 21 10 8 3 106 94 23
CHICOUTIMI 22 7 14 1 92 122 15
SHAWINIGAN 23 5 18 0 86 156 10

Chouinard, Atl 8 14 22
Lysiak, Atl 10 10 20
Lapointe, Mtl 6 14 20
McNab, Bos 8 11 19

Association Mondiale
Vendredi
Cincinnati 3, Winnipeg 2
Samedi
Québec 8, Indianapolis 1
N-Angleterre 2, Cincinnati 1
Edmonton 5, Birmingham 3

Hier
Québec 6, Winnipeg 4
Cincinnati 5, Edmonton 3
Mardi
N-Angleterre à Birmingham

Ligue Majeure du Québec
Vendredi
Québec 7, Hull 0
Sherbrooke 4, Québec 4
Montréal 11, Laval 1
T.-Rivières 5, Shawinigan 3

Hier
Trois-Rivières 6, Montréal 1
Chicoutimi 5, Hull 3
Sherbrooke 4, Québec 4
Shawinigan 8, Laval 4
Verdun 10, Cornwall 4

Ce soir
Chicoutimi à Laval

SOMMAIRES

Première période
1-MONTREAL: Shutt (4) 3:07
Lafleur, Robinson

2-MONTREAL: Houle (6) 10:45
Lafleur, Larouche

3-MONTREAL: Lafleur (8) 18:56
Larouche, Lambert

Pénalités: Butler T, Houle M majeures 3:48, Lupien M 7:56, Wilson T 9:59, Lambert M 11:38, Lupien M 15:30

Deuxième période
4-TORONTO: McKechnie (5) 4:40
McDonald

Pénalités: Williams T 3:08, Houle M 3:51, Turnbull T 7:11

Troisième période
5-TORONTO: McKechnie (6) 0:36
McDonald

Pénalités: Williams T mineure, inconduite de match, Sittler T majeure, Risebrough M mineure, Tremblay M majeure, Lambert M inconduite de match 0:28, Maloney T 3:17, Quenneville T, Langway M 7:49, Lafleur M 8:54, Maloney T 11:03, T banc purgé par Boudreau 16:15

Tirs au but
Toronto 8 9 12—29
Montréal 13 12 5—30
Assistance—17:98

Islanders 5, Rangers 3
Première période
1-NY ISLANDERS: Persson 2 7:00
2-NY RANGERS: Greschner 5 12:35
Bickey, Nilsson

Pénalités: Korney NYR 1:42, Gillies NYI 2:51, Fotiu NYR 6:23, Merrick NYI 9:28, Harris NYI 12:07

Deuxième période
3-NY ISLANDERS: Henning 1 6:35
4-NY ISLANDERS: Gillies 4 21
Persson, Hansen

5-NY RANGERS: Johnston 1 11:52
Dupuy, Vadnais

6-NY ISLANDERS: Bourne 7 13:03
Potvin, Persson

Pénalités: Merrick NYI 1:24, Tkaczuk NYR 4:45, Persson NYI 4:56, Harnish NYR 12:14, Gillies NYI 17:48

Troisième période
7-NY RANGERS: McEwen 5 4:16
Nilsson

8-NY ISLANDERS: Bossy 8 12:40
Gillies, Hansen

Pénalités: Lewis NYI 3:47, Hansen NYI 5:37, Hickey NYR 7:59, Potvin NYI 9:14, Howett NYI 17:54

Troisième période
8-BOSTON: Marcotte (7) 4:32
(Schmidt, Milbury)

Pénalités: Boston banc 3:47, Hajt Buf 8:36

Tirs aux buts:
Boston 13 13 7—33
Buffalo 9 9 8—20
Gardiens: Cheevers, Boston; Edwards, Buffalo
A—14:453

Nordiques 6, Jets 4
Première période
1-QUEBEC: Dubé (1) 6:52
P. Boudreau

2-WINNIPEG: Guindon (2) 9:35
(Moffat, Lesuk)

3-WINNIPEG: Lindstrom (9) 15:22
(Long, Nilsson)

Pénalités: Weir Qué majeure 1:42, Baxter Qué mineure, inconduite, Ruszkowski Wpg inconduite 15:16

Deuxième période
4-QUEBEC: Bernier (12) 11:16
(Tardif)

5-WINNIPEG: Lukowich (7) 15:24
(Ruszkowski, Gray)

6-QUEBEC: Tardif (12) 18:04
(Baxter, Tremblay)

7-QUEBEC: Bernier (13) 19:58
(Tardif)

Pénalités: Clackson Wpg 3:06, 9:09, Brackentbury Qué 12:04, Bernier Qué 15:04, Lesuk Wpg 17:02

Troisième période
8-QUEBEC: Cote (2) 0:17
(Hoganson, Fitchner)

9-WINNIPEG: Lukowich (8) 17:00
Pénalités: Samarko Edm 0:50, McDonald

10-QUEBEC: Larivière (2) 19:24
(Tardif)

Pénalités: Ruszkowski Wpg 2:47

Tirs au but:
Québec 12 14 10—36
Winnipeg 12 10 8—30
Gardiens: Corsi, Québec; Wattison, Winnipeg
A—9:910

Stingers 5, Oilers 3
Première période
1-CINCINNATI: Gartner (4) 0:51
(Dudley, Daboll)

2-CINCINNATI: Shutt (2) 19:22
(Maggs, Florek)

Pénalités: Samarko Edm 0:50, McDonald Edm 7:15, Neilson Edm 11:51

Deuxième période
3-CINCINNATI: Maggs (2) 7:20
(Florek)

4-EDMONTON: Driscoll (4) 19:07
(Gatzky, Alexander)

Pénalités: Melrose Cin 1:08, Forbes Cin 1:29, Gartner Cin, Neilson Edm inconduites, Callighen Edm mineure, majeure, Gilligan Cin majeure 3:13, Lukes 7:46, Langewin Edm 16:35, Gartner Cin 17:49

Troisième période
5-EDMONTON: Hamilton (2) 5:13
(Flett)

6-CINCINNATI: Dudley (7) 6:02
(Lukes, Melrose)

7-EDMONTON: Gatzky (6) 7:06
(Driscoll)

8-CINCINNATI: Maggs (3) 16:44
(Marsh)

Pénalités: Shumy Edm majeure, Gartner Cin mineure, majeure 1:08

AFRIQUE DU NORD
COMPAGNIE NATIONALE ALGÉRIENNE DE NAVIGATION
LIGNE RÉGULIÈRE VERS L'AFRIQUE DU NORD
ESCALES: Algérie, Alger, Oran, Annaba et Skikda
Tunis, Tunis, Sfax et Sousse.
PROCHAINE ESCALE: BIBAN
HAMILTON 10 nov 25 nov
MONTREAL 17 nov 10 dec
Ecales dans d'autres ports sur demande suffisante
AGENT AU CANADA
march shipping limited
MONTREAL (514) 842-8841 SAINT JOHN (506) 693-1227 TORONTO (416) 366-2586

LOUEZ UNE VOITURE LUXUEUSE!

GRAND MARQUIS 2 portes 239.60
COUGAR XR-7 2 portes 212.15
THUNDERBIRD 2 portes 213.85

Toutes les voitures décrites ci-haut, sont dotées de l'équipement de base plus:

Moteur V-8, Transmission automatique, Servo-freins, Servo-direction, Radio AM-FM Stéréo, Couvre-roues, Dégivreur électrique arrière, Pneus radiaux à flancs blancs, Climatiseur à contrôle automatique, Groupe commodité/serrures, toit de vinyle, Glaces latérales à commande électrique, Glaces teintées (toutes) et le miroir de gauche à télécommande.

LOCATION A LONG TERME

● Bail de location de 30 mois.
● Location nette ou de type financement.
● Paiement accéléré pour dépréciation de \$250*

Lanthier & Lalonde
location
5300 EST, RUE SHERBROOKE
253-2111
JIM THOMAS ROBERT LEMIEUX

Découvrez le goût d'un vrai scotch

A l'encontre de beaucoup de whiskies exotiques à la mode, le scotch Long John ne s'est pas donné un goût plus léger pour étendre son marché.

Le Long John n'a donc pas le même goût que les autres scotch. Il a le goût d'un vrai scotch.

Si vous n'en avez pas goûté récemment (ou jamais), pourquoi ne pas vous offrir la surprise d'un véritable whisky exotique.

La prochaine fois, essayez donc un Long John. Le whisky exotique au vrai goût de whisky exotique.

Bouteilles promotionnelles de 50 cl. Bouteilles Standards de 750 cl. et 1 L.



ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
• Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être souignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

• Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 5, Vincent d'Indy, 2½ et 4½, ascenseur, concierge, occupation immédiate ou plus tard. 737-8055, 735-2559 27-11-78

OUTREMONT, 25, Vincent d'Indy, 3 et 4½, piscine, concierge, ascenseur, occupation immédiate. 731-9268, 735-2559 27-11-78

EDOUARD-MONTPETIT, 3551, 1½, poêle, frigidaire, tapis, chauffé, \$190. Occupation immédiate. 341-1713, 735-2559 27-11-78

MCGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble moderne, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½/3 avec électricité. Occupation immédiate. 932-0933, 845-3151. J.N.O.

CÔTE-DES-NEIGES — Queen Mary, meublé, très propre et joli. 2½. \$235. Bail annuel. 457-5513 18-11-78

Impeccable 2½, très paisible, métro Berri de Montigny, à partir de \$145. Tél.: 844-6195 17-11-78

EDOUARD-MONTPETIT, 3305, 1½ et 2½, \$160, concierge, occupation immédiate. 739-9976 — 735-2559 27-11-78

N.D.G. 7½, haut de duplex, refait à neuf. Ni ménage, ni peinture à faire. 3583 Décarie, \$400 non chauffé. 489-4526, soir - fin de semaine, 11-12-78

LANGELIER et boul. Rosemont, bachelors, bas duplex, entrée privée, 1½, chauffé, meublé, frigidaire, poêle, frais peint, tout payé, libre, \$150. 526-1067 14-11-78

N.D.G. 3 pièces à sous-louer dans immeuble, très éclairé, équipé, \$197, coin Somerled et Côte St-Luc, soir: 484-6048 18-11-78

ST-LAMBERT, 3½ meublé, tapis mur à mur, central, \$180/mois électricité non incluse, non meublé \$160. Libre. 672-6540 14-11-78

ST-DENIS sur le Richelieu, 6½, communiqué avec Mr. Jacques 1-787-2535. 8-11-78

ROSEMONT, 29e avenue, idéal pour personne ou couple, 3½ très moderne, entrée lessiveuse et sècheuse, possession: 1er décembre. \$140. Inf. le matin de 9 à midi ou le soir, après 6:30 hres. 341-4081 ou 728-0593 16-11-78

ANIMAUX À VENDRE

BASSET, Hound, 6 mois, \$170. 256-7264. 14-11-78

ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes (argent comptant) - bibelots - bronzes - tableaux petits meubles - gravures par Louis Icart - bijoux - cuivres - lampes - tapis - etc. Claude Morrier. 661-4363. J.N.O.

ANTIQUITÉS

MEUBLES canadiens en pin: armoires, coffres, buffet deux-corps, commodes, lave-mains, buffet bas, tables, chaises, huche, encoignures, divers. 659-2651. 20-11-78

ON DEMANDE ANCIENS MEUBLES, toutes sortes, bronzes, tableaux, porcelaine, argenterie, bijoux, tapis oriental. 374-1224. 21-11-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaie. 207 est, Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

TABLE DE TRAVAIL antique, draperies tissées au métier, pupitre de professeur en chêne, avec chaise. Tél.: 353-1290 14-11-78

BUREAUX À LOUER

Upper Lachine 5576

Espaces de bureaux à louer, 1,800 p.c., 2ième étage, \$5.00/p.c. ou \$750.00/mois, ou \$9.00/année. Pour informations, s'adresser à M. L'Africain: 486-1143 19-11-78

CHALET À LOUER

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. J.N.O.

ST-SAUVEUR, chalet suisse chauffé, meublé, 3 chambres, près pentes de ski, 45 minutes de Montréal. 15 novembre au 1er mai. \$1,800. 523-3305 P.M. J.N.O.

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux Bavares, meublé Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine/ski. Dépliants sur demande. Tél.: 256-6825 - 819-326-5836 J.N.O.

VAL DAVID, luxueux chalet neuf, 3 chambres, 2 salons, foyer, bar, chauffage électrique, etc. Pour saison, mois ou semaine. 527-5903 et 525-0962 8-11-78

CHALET DEMANDÉS

FAMILLE avec références, désire louer chalet à St-Sauveur, période: 20 décembre au 15 janvier environ. 255-0374 14-11-78

CHAMBRES À LOUER

AVENUE ESPLANADE, 4407 face au Mont-Royal, grandes chambres, très propres. 844-5077. 14-11-78

COURS PRIVÉS

FLUTISTE, élève de Julius Baker, donne des cours privés. Téléphonez à 672-9689 14-11-78

COMMERCES À VENDRE

RIVE-SUD, hôtel, bar-salon, salle à manger, très bons revenus, pour vente rapide, cause mortalité, exclusif. Louise Brault 679-1110, 670-2459 Fiducie du Québec, courtier 16-11-78

DEMANDES D'EMPLOI

Ferais travaux de dactylographie chez-moi, spécialité maîtrise et doctorat. 698-0803 14-11-78

AIDE-MÉNAGÈRE, disponible pour tous genres de travail de maison. 932-8624. S.V.P. appelez le plus tôt possible. 20-11-78

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

Petit déménagement 1½ à 4½, estimation gratuite. Demandez Jean-Paul. 670-7729 1-12-78

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien... Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFE MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

Ménagerie générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

Homme à tout faire, peinture intérieure, ouvrage général, menuiserie. 253-7864. 15-11-78

RENOVATIONS générales, finitions intérieures, balcons, menuiserie, estimé gratuit, coût raisonnable. Claude 273-5983. 16-11-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'exportation, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE, Bureau pour professionnels ou firmes de comptables agréés. Secrétariat, réception et service téléphonique, photocopie, etc. Appelez Mme Lyall à 866-5362. 1-12-78

ESPACES À LOUER

A BAS PRIX, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte, meubles aussi pour déménagement. Inf.: 761-3431. 14-11-78

GARDERIE

CHERCHONS très bonne gardienne pour un garçon de 2 ans, 2 jours semaine de 8:30 à 5:30 hres et 2 soirs par mois. Prix à discuter. 521-6312 14-11-78

FERMES À VENDRE

VERCHÈRES, Vue imprenable sur le fleuve, 80 arpents, ancienne construction, site idéal pour domaine privé. 30 minutes de Montréal. Service d'autobus au métro, \$78,000. Propriétaire. 583-6373 14-11-78

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

L'ATELIER de réparation, du Chateau Musical est maintenant ouvert au public, nous installons, pick up et les pièces: "DiMarzio" "Mighty-Mite" "Schaller" "Ibanez" "Bartolini" "Hi-A" "Star". Chateau Musical, 69-71 St-Antoine Ouest, Montréal, 866-3611. 20-11-78

LOCAL À LOUER

ST-DENIS, Ontario, idéal pour restaurant, disco-bar, boutique, artisanat ou bureau. 933-4861, 484-5791 14-11-78

LOGEMENTS À LOUER

VILLE St-Laurent, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

ANJOU, 7094 Lévesque, poêle, réfrigérateur fournis, libre le 1er décembre. Après 6 hres 354-2375 15-11-78

AIMERIONS louer logement de 3½ pièces, non chauffé, pour \$110 par mois dans Rosemont. Endroit tranquille, références requises. 728-7596, 722-4952 14-11-78

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu, 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

LONGUEUIL, 4½, 5½ neufs, entrée laveuse-sècheuse, tapis mur à mur. Appelez à 651-0446. 1-12-78

LOGEMENTS À LOUER

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAMBERT, 135 de Navarre
Luxueuse propriété neuve

3½ - 4½

Insonorisée, à l'épreuve du feu.
Sauna - Tennis - Piscine
Tapis - Garage - Ascenseur

FOYER

Prix: \$310.00 à \$355.00 par mois.

Concierge: M. Dupuis No 112

465-4530

1 mois gratuit

23-11-78

MAISONS À LOUER

Maison reconstruite, moderne, 14 pièces, location raisonnable. Pour informations, écrivez à boîte postale 122, Station "E", Montréal, Québec. H2P 3A5 14-11-78

ST-LAMBERT, bungalow 3 chambres à coucher, garage, centre-ville par train, libre. \$360/mois. 672-6540 14-11-78

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

45 milles de Montréal, grand 5½, neuf, foyer, tapis mur à mur, très confortable, ski de fond et alpin. Saison \$1,450. 279-5782 après 5 hres. 1-12-78

OFFRES D'EMPLOIS

UNE ORGANISATION nationale est à la recherche d'un coordonnateur bilingue de programmes dont les principales responsabilités seront d'aider le directeur général dans les domaines suivants: relations avec les membres, recherche, communications, planification de programmes et autres fonctions pertinentes. Le(a) postulant(e) devra: — être bilingue, mais devra travailler surtout en français — être diplômé(e) de l'Université en sciences sociales ou économiques — travailler à Ottawa. Bons bénéfices sociaux, salaire selon compétence. Faites parvenir votre résumé à l'attention de: Robert J. Myers, directeur général, Centraide/United Way Canada, Place de Ville, 915-112, Kent, Ottawa, K1P 5P2 15-11-78

OFFRES D'EMPLOIS



Secrétaire au marketing

Fonctions

— Assiste les adjoints dans leurs activités de vente et de recrutement.

— Assiste la secrétaire du directeur régional.

Exigences

— Dactylo rapide et précise.
— Solide connaissance du français et de l'anglais écrits.
— Bonne connaissance des 2 langues parlées.
— Capables et désireuses des responsabilités.

Adressez vos demandes avec curriculum vitae à:

Gérald Lanthier
Nalaco,
Bureau 2095,
500, Place d'Armes,
Montréal. H2Y 2W2

OFFRE D'EMPLOI

National Farmers Union requiert les services immédiats d'un **CONSEILLER EN IMPÔT** à son bureau de Perth, N.B. **CONDITIONS DE CANDIDATURE:** Bilingue et capable de travailler seul et voir à la comptabilité et aux déclarations d'impôt en matière agricole aussi bien pour des propriétaires collectifs que des corporations; familier avec la loi sur l'impôt et l'interprétation de la Loi sur l'impôt. Le candidat choisi doit être disposé à s'établir dans la région. Prière d'envoyer un curriculum vitae, mentionnant l'éducation et l'expérience et des références à: **Directeur administratif, 250 C 2nd Ave., South, Saskatoon, Saskatchewan, S7K 2M1.**

15-11-78

SECRÉTAIRE

Pour prendre charge d'un petit bureau situé centre-nord.

— Doit pouvoir rédiger et traduire textes dans un très bon français et/ou anglais;

— Doit posséder une expérience d'au moins 2 ans dans ce domaine.

Connaissance de la tenue de livres comptables, un atout. Doit être âgé(e) d'au moins 30 ans.

S.V.P. adresser votre curriculum vitae à:

Dossier C-217,
Agence Valrain,
C.P. 117,
Brossard J4Z 3J1

14-11-78

OUTILLEUR ET FABRICANT DE DIFFÉRENTS MOULES

Manufacturier en pleine expansion de pièces d'automobile, requiert les services d'un ouvrier et d'un fabricant de moules.

Pour entrevue, communiquez avec

B. Hales, personnel,
Totenham, Ontario,
(416) 936-4279

PROPRIÉTÉS À VENDRE

COTTAGE Prestigieux \$157,000. — Cette propriété de campagne offre un magnifique bord de l'eau, 5 chambres à coucher, 2½ salles de bain, de très grandes pièces, garage double, piscine creusée avec chambre de recharge et bar. Un paysage extraordinaire. MLS Pour rendez-vous, communiquez avec Charles Fauteux 453-1900 ou 453-1350. Trust National, courtier 14-11-78

SPECIAL, maison style victorien, trois étages - 4½. 3674 Drolet, entre carré St-Louis et ave des Pins. 843-4777. 20-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LE PAGE
COURTIER EN IMMEUBLE

CARIGNAN

Vous venez de prendre votre retraite et vous rêvez d'une petite maison à la campagne... mais pas loin! Je vous propose un coin charmant. L'été vous cueillerez fraises et framboises. 3 arpents, bord de la rivière Montréal. Bungalow 4 pièces plus salle de jeux au sous-sol. **Prix demandé \$39,800. Colette Quesnel 672-0321 ou 672-4476.**

MONT ST-HILAIRE

Superbe cottage de 12 pièces. 1½ acres de terrain boisé. Piscine chauffée. Finition de qualité supérieure. M.L.S. Sur rendez-vous seulement. **Information: Pierre Galarneau 672-0321 ou 653-1146.**

N.D.G.

AVENUE BRODEUR: Un duplex sur cette avenue tranquille, c'est une occasion rare. 6 et 7 pièces, logement du rez-de-chaussée disponible pour l'acquéreur. Nouvelle exclusivité de **Guy Labrecque 935-8541, 488-3770. On demande \$70,200.**

ST-LAMBERT

Votre situation s'améliore et votre famille grandit. Je vous propose une superbe résidence dans un quartier de choix. Grand cottage dont 4 chambres, foyer, piscine creusée. Prix demandé \$125,000. **Colette Quesnel 672-0321 ou 672-4476.**

WESTMOUNT

AVENUE KENSINGTON: Cottage de 7 pièces. Le charme de l'ancien allié au confort d'aujourd'hui. 3 salles de bains, 4 chambres à coucher, cheminée naturelle dans le hall. On espère \$88,500. Autre exclusivité de **Guy Labrecque 935-8541, 488-3770.**

WESTMOUNT

UPPER ROSLYN: Habitation unifamiliale détachée, propre comme un sou neuf, 2½ salles de bains, 2 cheminées naturelles, cuisine moderne avec buanderie adjacente. Une exclusivité de **Guy Labrecque 935-8541, 488-3770.**

WESTMOUNT

MAISON EN PIERRES placée sur ½ arpent avec joli paysage. Planchers marbre, grand salon, doubleau, "petit salon Louis XVI". Garage 3 autos. **Mme G. Tremblay 935-8541, 937-6597.**

14-11-78

Montreal Trust
ST-BRUNO

Split-level impeccable, 7 pièces, construction "71", foyer pierre, centre-ville.
\$36,500. Bungalow, 5 pièces - entretien soigné, isolation supérieure - taxes basses.
\$43,500. Bungalow - grand salon, salle à diner, garage, construction neuve, secteur de choix.

Yolande Brouillard
653-2496 - 653-4416
14-11-78

LAUDERDALE by the Sea, (Florida), Pompano Beach, condominium 4½ pièces, \$58,000, 3½ pièces \$52,000, sur canal, rue sans issue à 1,500 pieds de la mer, quartier tranquille, batisse à 2 étages, piscine, près de toutes commodités. Aussi à louer. Informations: Louise Hurlbise, 735-5494. Le Permanent, courtier 14-11-78

LONGUEUIL: Très luxueuse propriété 1967, 5 chambres, bureau avec sortie extérieure, 2½ salles de bains, foyer mural, salle familiale avec wet-bar. Garage double séparé chauffé. Terrain 12,494 p.c. Faut voir Jacqueline Gervais 651-5710, 655-9532, Immeubles Beaudry Courtiers 14-11-78

ST-BRUNO: Pour professionnels, superbe canadienne 12 pièces avec clinique médicale entièrement équipée, pourrait se vendre aussi sans équipement. Terrain 18,425 p.c., boisé, paysagé, très privé, piscine creusée. Fernand Balade 464-1262, 467-1120 Montreal Trust Courtier 14-11-78

MONTREAL: Duplex coin Henri Bourassa et Taché, garage, piscine creusée, très beau terrain, idéal pour local commercial ou bureaux. M.L.S. Claude Doyon 430-5545 ou 435-2067, Des Rosiers, Le Maître Courtier 14-11-78

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

L'ASSOMPTION, cottage style colonial Américain, magnifique 10 pièces, 4 chambres à coucher, garage double, chauffage électrique, 3 chambres de bain, 2 foyers intérieurs, filage en cuivre, 200 amps, situé près du chemin du Golf. **MLS. PAUL MONDOR 354-0360, 256-9370.**

RIVIÈRE - DES - PRAIRIES, Boul. Gouin, bord de l'eau, bungalow briques, terrain 10,500 p.c. sous-sol fini, garage double. Piscine hors - terre 24'. **MLS. ROGER COUTURIER 354-0360, 255-2336.**

14-11-78

FORT LAUDERDALE: 1-39 logements, 1-24 logements et 1-14 logements. Très modernes. Tous loués. Avec piscine. Contactez J. Jacques Robitaille 671-0978, 672-6450, Montreal Trust Courtiers 14-11-78

Il faut toujours jouer selon la sécurité

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♦ A 864
♦ 106
♦ D 84
♦ R 976

OUEST
♦ DV 1073
♦ DV 83
♦ A 7
♦ 103

EST
♦ R 92
♦ 52
♦ 963
♦ DV 542

SUD
♦ 5
♦ A 974
♦ RV 1052
♦ A 8

Les enchères:
Sud: 1 ♥ passe, 2 ♦ passe, 3 ♦ passe, 4 ♥ passe
Ouest: 1 SA, 2 ♥ passe, 3 SA, 4 ♥ passe
Nord: 1 SA, 2 ♥ passe, 3 SA, 4 ♥ passe
Est: 1 SA, 2 ♥ passe, 3 SA, 4 ♥ passe

L'entame: la Dame de pique par Ouest.

C'est bien d'enlever les atouts adverses pour ne pas que les défenseurs coupent les cartes gagnantes du déclarant. Tout de même, celui-ci, avant d'agir dans ce sens doit bien considérer son jeu,

les élections municipales

MONTREAL

PC: Parti civique de Montréal
RCM: Rassemblement des citoyens de Montréal
GAM: Groupe d'action municipale
Ind: Indépendant
* maire et conseillers sortant de charge

MAIRIE

(665,276 électeurs)
* PC: Jean Drapeau réélu 204,462
RCM: Guy Duquette 41,941
GAM: Serge Joyal 85,457
Ind: Mariette Lapierre 1,703
Ind: Louise Gervais 2,212

District 1 (Riel)

(13,806 électeurs)
* PC: Carmen G. Millette élu 4446
RCM: Denis Faubert 762
GAM: Robert Masson 2365

District 2 (Marie-Victorin)

(14,606 électeurs)
* PC: Fernand Desjardins réélu 5040
RCM: Evelyn Dumas 715
GAM: Gaspard Fauteux 2655

District 3 (Beaurivage)

(12,728 électeurs)
* PC: Luc Larivée élu 3917
RCM: Marius Minier 1324
GAM: Gérard Nadeau 1503

District 4 (Saint-Victor)

(11,487 électeurs)
* PC: Claude Varin réélu 4238
RCM: Gilles Gagné 720
GAM: Paul-Émile Bouchard 1800

District 5 (Honoré-Beaugrand)

(10,441 électeurs)

* PC: Jacques Martineau réélu 4085
RCM: Robert G. Saint-Louis 839
GAM: Roger Berlinguet 1374

District 6 (Langelier)

(14,206 électeurs)
* PC: Michel Morin élu 4630
RCM: Richard Briggs 862
GAM: Richard Dorval 2053

District 7 (Préfontaine)

(14,649 électeurs)
* PC: Normand Lussier réélu 3908
RCM: Claude Julien 1095
GAM: Robert Petrelli 1741

District 8 (Maisonnette)

(10,794 électeurs)
* PC: André Roy réélu 2816
RCM: Guy Larivière 627
GAM: Robert Bouvier 1288

District 9 (Hochelaga)

(15,260 électeurs)
* PC: Pierre Lorange réélu 4250
RCM: Claude Roy 689
GAM: Louis-Pierre Lapointe 1874

District 10 (Masson)

(14,821 électeurs)
* PC: Paul Beauchemin réélu 4403
RCM: Marcel Lapalme 735
GAM: Denis Goulet, colistier de
Serge Joyal 2906
Ind: Émile Le Guerrier 66

District 11 (Rosemont)

(14,046 électeurs)
* PC: Jean Trottier réélu 4308
RCM: André Bélanger 1012
GAM: René Saint-Onge 1529

District 12 (Beaubien)

(13,456 électeurs)
* PC: Jean K. Malouf réélu 3941
RCM: Normand Laforce 857
GAM: Georges Bergeron 2635

District 13 (Iberville)

(15,001 électeurs)
* PC: C. René Paris réélu 4871
RCM: Johanne Chénier 1261
GAM: Estelle Perron 1767

District 14 (Saint-Michel)

(11,639 électeurs)
* PC: Rocco A. Luccisano réélu 3283
RCM: T. Daviau-Bergeron 1514
GAM: Francine Laurencelle 873

District 15 (Des Erables)

(13,345 électeurs)
* PC: Marc Beaudoin élu 4138
RCM: Daniel Lauzon 786
GAM: Yvon Marcotte 1904

District 16 (Jean-Rivard)

(11,028 électeurs)
* PC: Ernest Roussille réélu 2602
RCM: Raymond Bourget 872
GAM: Yves Legris 894

District 17 (Legendre)

(11,917 électeurs)
* PC: Raymond Rail élu 3586
RCM: Francesco Di Feo 705
GAM: M. Delvecchio-Gladu 1725

District 18 (Sault-aux-Récollets)

(13,289 électeurs)
* PC: Fernand Joubert élu 4260
RCM: Paul Carle 1484
GAM: Guy Marcotte 2132

District 8

(2,999 électeurs)
* ER: Rosario Ortona élu 588
PAM: Louis Tanguay 459
PC: Giovanni Sardo 393
CEP: Pierre Bally 57

District 9

(4,092 électeurs)
* ER: Roland Boyer 614
PAM: André Chrétien élu 1359
PC: Joseph Agostino 435
CEP: Amy Colantony 79

District 10

(3,157 électeurs)
* ER: Filomena Sclapari 594
PAM: Jules Lauzon élu 965
PC: Benny Morella 325
CEP: Marcel Boivin 56

District 11

(3,879 électeurs)
* ER: Jean-Guy Gravel 484
PAM: Jacques Proulx élu 822
PC: Vittorio Galerio 579
CEP: Sylvie Dulac, colistier de
François De Marco 194

District 12

(2,932 électeurs)
* ER: Claude Boileau 575
PAM: Jean Desjardins élu 652
PC: Marjolaine Couture-
Angelopoulos 281
CEP: Don Giustino Forlini 170

PML: Serge Sévigny élu 616
Ind: Lucien Lebrun 442

District 12

(4,797 électeurs)
* PCL: Jean-Paul Vermette élu 874
PML: Omer Leclerc 600
PRM: F. Charest-Beaucage 71

District 13

(5,926 électeurs)
* PCL: Jeannine L. Lavoie élue 924
PML: Pauline Nicolas 670
PRM: André Lizotte 504
Ind: Denis Côté 411

District 14

(3,828 électeurs)
* PCL: Paul-Émile Paquin élu 709
PML: Roméo Lescarbeau 437
PRM: Marcel Bertrand 233
Ind: Florent Charest 244

District 15

(3,374 électeurs)
* PCL: Jean-Raymond Payette 554
PML: Jacques Laplante réélu 868
PRM: Michel Timperio 400

District 16

(3,808 électeurs)
* PCL: Benoît Danault élu 947
PML: Bernard Audet 940
PRM: Fernand Boudreault 166

District 17

(2,312 électeurs)
* PCL: Nicole Therrien 408
PML: A. Létourneau réélu 827
PRM: Françoise Gagné (colistier de
Jean Huot) 140
(NOTE: M. Paul Viau, PML, n'a pas
de colistier)

District 19 (Rivière-des-Prairies)

(10,348 électeurs)
* PC: Claude Frenière élu 2698
RCM: Guy Beauregard 679
GAM: Jacques Chevalier 1753

District 20 (Ahuntsic-Est)

(14,487 électeurs)
* PC: Michel Hamelin réélu 4862
RCM: Jacques Lantaigne 976
GAM: Jean-C. DesRoches 2346

District 21 (Ahuntsic-Ouest)

(13,778 électeurs)
* PC: Roger Sigouin réélu 3,952
RCM: Michel L'Allier 1,146
GAM: François C. Thivierge 2,856

District 22 (Bordeaux)

(12,922 électeurs)
* PC: Germain Roy réélu 4,249
RCM: Jean-Thibault 911
GAM: Paul-Émile Robert 2,147

District 23 (Beauséjour)

(13,281 électeurs)
* PC: Jean-V. Arpin élu 3,242
RCM: Jean-Thibault 573
GAM: André Pélissier 2,493

District 24 (Crémazie-Nord)

(13,948 électeurs)
* PC: Réal Laramée réélu 4,552
RCM: Jean Thibault 743
GAM: Jean des Troismaisons 3,138

District 25 (Parc Extension)

(9,155 électeurs)
* PC: Demetrius Manolakis élu 2,364
RCM: Jerry W. Slovacek 379
GAM: Sofolis Rasoulis 1,042

District 26 (Jean-Talon)

(7,777 électeurs)
* PC: George Savidakis élu 2,031
RCM: Leah Markopoulos 1,133
GAM: John Brazill 822

District 27 (Crémazie-Ouest)

(11,343 électeurs)
* PC: N. Gagnon-Larocque élue 2,825
RCM: André Berthelet 2,639
GAM: Louis Marceau 1,217

District 28 (Crémazie-Sud)

(11,547 électeurs)
* PC: Louis-Jacques Léger élu 3,586
RCM: Pierre Lefrançois 884
GAM: Jean-Pierre Dionne 1,442

District 29 (Jarry)

(11,916 électeurs)
* PC: Arthur Gagnon réélu 3,051
RCM: Laurie C. Girouard 1,225
GAM: André Toupin 1,098

District 30 (Saint-Edouard)

(11,119 électeurs)
* PC: Jean La Roche réélu 2,820
RCM: Patrick Leone 636
GAM: Benoît Deshaies 935

District 31 (Des Carrières)

(14,542 électeurs)

PC: André Desjardins élu 4,217
RCM: Marcel Bergeron 984
GAM: Jean-Guy Belzile 1,870

District 32 (Mile End)

(7,971 électeurs)
* PC: André Roussel élu 1,707
RCM: Marc Raboy 1,228
GAM: Osamu Obukuro 835

District 33 (Laurier)

(12,996 électeurs)
* PC: Roger Larivée élu 3,539
RCM: Louis-André Cadieux 1,429
GAM: François Patenaude 1,004

District 34 (Emile-Nelligan)

(8,444 électeurs)
* PC: Sidney Stevens élu 2,009
RCM: Phidyme Tremblay 1,340
GAM: Maurice Archambault 659

District 35 (Plateau-Mont-Royal)

(14,080 électeurs)
* PC: Aimé Y. Charron élu 3,624
RCM: André Cardinal 1,627
GAM: André Gratton 1,308
Ind: Raymond Poulin 481

District 36 (Papineau)

(13,621 électeurs)
* PC: Claude Provost réélu 4,022
RCM: Patrick Roy 1,153
GAM: Huguelette Charlebois 1,424

District 37 (Pied-du-Courant)

(12,515 électeurs)
* PC: Serge Bélanger réélu 3,594
RCM: Pauline Laflamme 711
GAM: Georges Massicotte 1,093

District 38 (Saint-Jacques)

(14,738 électeurs)
* PC: Savino Forcillo élu 3,295
RCM: Marcel Morin 1,310
GAM: Daniel Lachapelle 1,260

District 39 (Saint-Louis)

(10,897 électeurs)
* PC: Richard G. Godin élu 2,317
RCM: Jean Roy 1,015
GAM: Michel Bédard 835

District 40 (Ville-Marie)

(10,600 électeurs)
* PC: Joffe Laporte réélu 1,935
RCM: John Gardiner 1,461
GAM: Charles Dunbar 816
Ind: John Goodie 93

District 41 (McTavish)

(14,603 électeurs)
* PC: Jacques Corney 2,103
RCM: Donna Cherniak, colistier
de Guy Duquette 824
GAM: Nick Auf der Maur réélu 3,033

District 42 (Pointe-Saint-Charles)

(12,036 électeurs)
* PC: Yves Magnan réélu 3581
RCM: Robert Cohen 1860

GAM: Bernard Lemay 469

District 43 (Saint-Henri)

(12,930 électeurs)
* PC: Germain Prigent élu 3981
RCM: Pierre Roberge 562
GAM: Huguelette Langevin 1195

District 44 (Ville-Émard)

(13,616 électeurs)
* PC: Yvon Lamarre réélu 5653
RCM: Paule Hélène Tassé 024
GAM: Pierre Beaudry 1109

District 45 (Côte-Saint-Paul)

(11,697 électeurs)
* PC: Angelo Anfosso réélu 4179
RCM: Michel Prévost 844
GAM: Philippe Marcotte 685

District 46 (NDG-Sud)

(9,928 électeurs)
* PC: Jean Lapostolle élu 2278
RCM: Ginette Kéroak 1581
GAM: Jacques Alary 820

District 47 (NDG-Ouest)

(11,469 électeurs)
* PC: John N. Parker élu 2335
RCM: Gail Tedstone 1654
GAM: Edward Fellman 1410

District 48 (NDG-Centre)

(12,579 électeurs)
* PC: Guy Jutras 2305
RCM: Michael Fainstat réélu 9080
GAM: Lucille Brisebois 1088

District 49 (NDG-Est)

(10,072 électeurs)
* PC: Justine Sentenne élue 2180
RCM: Arnold Bennett 1857
GAM: Raymond Doucet 1173

District 50 (Snowdon)

(13,237 électeurs)
* PC: Gerald M. Snyder réélu 3118
RCM: Elsa D. Kisber 1379
GAM: Goodman B. Aronson 2328

District 51 (Victoria)

(12,329 électeurs)
* PC: Lucien Gagné élu 2754
RCM: Molly Moldovan 1142
GAM: Sylvia Kissin 2259

District 52 (Kent)

(10,819 électeurs)
* PC: Manuel Feldman élu 2811
RCM: Pascal Laforest 899
GAM: Robert Keaton 2121

District 53 (Côte-des-Neiges)

(10,898 électeurs)
* PC: Edmond Synnott élu 2337
RCM: Hubert Simard 1408
GAM: Stephen Leopold 1970

District 54 (Van Horne)

(10,519 électeurs)
* PC: Abraham Cohen élu 2557
RCM: Helen Fotopoulos 633
GAM: Marilyn Rabinovitch 1292
Ind: Nathan Gans 134

SAINT-LÉONARD

ER: Équipe du renouveau
PAM: Parti d'alliance municipale
PC: Parti civique
CEP: Citoyen en progrès
Ind: Indépendant
*conseillers sortant de charge

MAIRIE

(40,453 électeurs)
* ER: Michel Bissonnet élu 8123
PAM: André Chrétien 7954
PC: Joseph Andreoni 5688
CEP: François De Marco 1175

District 1

(3,134 électeurs)
* ER: Jacques Di Blasio élu 600
PAM: Mario Pasteris 232
PC: Danielle Vézina 437
CEP: Daniel Gangeaunian 70
Ind: Gilles Saless 264

District 2

(3,131 électeurs)
* ER: Cosmo Maciocia élu 727
PAM: Mattéo Martucci 280
PC: Frank Panzera 380
CEP: Johanne Larouche 143
Ind: Jacqueline Allard-Spino 175

District 3

(3,589 électeurs)
* ER: Giuseppe Silvestri 427

PAM: Robert Benoit élu 524
PC: Vittorio Bonaduce 388
CEP: Gerald Lalonde 82
Ind: Donald Gianpersa 254
Ind: Claudette Prigent 289

District 4

(4,029 électeurs)
* ER: Giuseppe Mormina 668
PAM: Franco Tutino 483
PC: Don Carducci, colistier de
Joseph Andreoni élu 765
CEP: Linda Nardi 83
Ind: Herminio Iadéluca 387

District 5

(3,224 électeurs)
* ER: Raymond Renaud, colistier de
Michel Bissonnet élu 659
PAM: Pierrette Mattei 508
PC: Jos Alessi 525
CEP: Mike Salerno 133

District 6

ER: Marcel Dubois 461
PAM: Eduardo Di Bannardo élu 596
PC: Francesco Orlando 504
CEP: Gérard Thibault 109

District 7

(3,044 électeurs)
* ER: Rémi Boyer 681
PAM: Louis Turmel élu 704
PC: Giovanni Ruggeri 254
CEP: Anna Zanetti 256

District 5

(4,872 électeurs)
* PCL: Armand R. Lavoie 438
PML: René Leblanc réélu 835
PRM: Géraldine Courchesne 434
Ind: André Marquette 137
Ind: Fernand Lachapelle 267

District 6

(4,201 électeurs)
* PCL: Lucien Salinovich 604
PML: Robert H. Tremblay 672
PRM: Lorenzo DeFoy élu 781

District 7

(3,713 électeurs)
* PCL: Olivette Camarais 464
PML: Paul-A. Briand réélu 698
PRM: Gérard Thibault 175

District 8

(4,317 électeurs)
* PCL: Lorraine Vaillancourt 529
PML: Gilles Dery élu 594
PRM: Guy D'Amour 348

District 9

(4,610 électeurs)
* PCL: Pierre Nantel élu 923
PML: Pierre A. Baril 844
PRM: Régent Simard 398

District 10

(3,901 électeurs)
* PCL: André Meunier 871
PML: Jacques Finet élu 996
PRM: Pauline Fleury 155

District 11

(2,943 électeurs)
* PCL: Georges Cowan 554

LONGUEUIL

PCL: Parti civique de Longueuil
PML: Parti municipal de Longueuil
PRM: Parti de la réforme municipale
Ind: Indépendant
* maire et conseillers sortant de charge

MAIRIE